

CORRESPONDANCE DE FREDERIC de LA TREMOILLE
COMTE de LAVAL (1602-1642)
Années 1609-1619
Présentée et annotée par Jean Luc TULOT

--

Frédéric de La Trémoille, comte de Laval, est un des moutons noirs de la famille de La Trémoille. Réfractaire à toute autorité, il alla d'échecs en échecs, et tel un héros de romans picaresques, il mourut en 1642 à Venise des suites d'un duel.

Frédéric de La Trémoille n'est pas un personnage totalement inconnu, Henri Courteault et Jean-Dominique Pierucci ont conté ses tribulations dans les deux articles qu'ils ont consacré à son demi-frère naturel Hannibal de La Trémoille¹. Evelyne Berriot-Salvadore a publié quelques unes des lettres qu'il écrivit enfant à sa mère dans son étude sur les femmes dans la société française de la Renaissance². Deux universitaires américains : Mark Motley et Jonathan Dewald, l'ont pris en exemple dans leurs études sur la noblesse au XVIIe siècle³. Pour Jonathan Dewald :

“Laval's was hardly a typical life or fate, yet in some ways he was a paradigmatic figure. His wandering illustrated the moral risks of education that detached young men from familial controls and required them to make their way in alien settings”.

Familier des agissements de Frédéric de La Trémoille au travers des lettres de sa mère, de son frère aîné, de sa sœur, de sa belle-sœur, de son oncle et de sa tante, le duc et la duchesse de Bouillon, j'ai voulu en savoir plus sur lui et le 18 août 2001, j'ai commencé la transcription de ses lettres conservées à la côte 1 AP 381 aux Archives Nationales, mais sa correspondance très laconique ne m'a fourni les éléments permettant de cerner sa personnalité.

Le 7 mars 2004, j'ai repris mon travail sur Frédéric de La Trémoille, en entreprenant la transcription des lettres de son précepteur Berthold⁴ et du Sieur de Châteauneuf un gentilhomme protestant attaché à son service⁵, tâche que j'ai achevée après des arrêts et des reprises le 31 octobre 2004. Au cours de l'année 2005, j'ai ajouté à cet ensemble les données portées dans les lettres du

¹ Henri COURTEAULT, “ Annibal de La Trémoille, vicomte de Marcilly. Sa relation inédite du combat du faubourg Saint-Antoine ”, *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, tome LVIII, 1921, p. 216-307 et Jean-Dominique PIERUCCI, *Un bâtard d'illustre maison : Hannibal de La Trémoille (1595-1670)*, Tiré à part de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres, Niort, 1973.

² Evelyne BERRIOT-SALVADORE, *Les femmes dans la Société Française de la Renaissance*. Librairie Droz, Genève, 1990.

³ Mark MOTLEY, *Becoming a French aristocrat. The Education of the Court nobility, 1580-1715*, Princeton University Press, 1990, p. 42-206 ; Jonathan DEWALD, *Aristocratic experience and the origins of modern culture. France, 1570-1715*, University of California Press, 1993, p. 71-72, 88-91.

⁴ Les lettres de Berthold à Charlotte-Brabantine de Nassau sont conservées dans le Fonds La Trémoille à la côte 1 AP 354. Elles ont été exploitées en partie par Mark Motley.

⁵ Charles de Marconnay, sieur de Châteauneuf, appartenait à une famille huguenote du Mirabelais dont plusieurs membres entrèrent au service des La Trémoille. Charlotte-Brabantine de Nassau le chargea de veiller sur son fils Frédéric en 1620 alors qu'il entreprenait son Grand Tour d'Europe. Il resta auprès de Frédéric en 1621 et 1622 pendant que celui-ci se morfondait à La Haye. Quelques unes de ses lettres conservées à la côte 1 AP 648 ont été exploitées par Mark Motley et Jonathan Dewald.

diplomate néerlandais François Van Aerssen⁶, de son gouverneur Monsieur de Merad⁷ et d'André Rivet⁸. Leurs lettres complètent les silences de celles de Frédéric de La Trémoille.

La lecture au printemps 2004 des ouvrages d'Aldo Nauri *Les Pères et les Mères* et *Une place pour le père*⁹ m'a conduit à découvrir, pendant l'été et l'automne 2004, l'œuvre de Françoise Dolto¹⁰ et d'autres spécialistes de la psychanalyse des enfants et adolescents¹¹, pour expliquer le cas Frédéric de La Trémoille, qui était incontestablement un personnage psychotique qui ne parviendra jamais au stade de la résilience¹².

Pour faciliter la compréhension des lettres de Frédéric de La Trémoille, de Berthold et de Châteauneuf, j'ai mis les accents et une ponctuation. Je les ai également organisées, dans la mesure du possible, en paragraphes. Frédéric de La Trémoille comme beaucoup de gens de cette époque employait indifféremment un c pour un s ou vice versa, j'ai utilisé la graphie moderne, j'ai procédé de même pour les u et v. Les passages que je n'ai pu encore déchiffrer sont identifiés par >>>>>>.

Cette transcription, malgré sa forme rédigée, n'est encore qu'une ébauche, par essence évolutive en fonction des nouvelles lettres du Fonds des La Trémoille que je serais en mesure de transcrire ou des lectures que je pourrais faire. Je remercie par avance ses éventuels lecteurs de me signaler les erreurs et imperfections qu'elle peut comporter.

FREDERIC DE LA TREMOILLE Comte de Laval (1602-1642)

Si Turenne est l'exemple du cadet qui a réussi et a contribué à accroître le prestige de sa maison, ayant laissé une place plus éminente dans l'histoire que son frère aîné, Frédéric de La Trémoille est l'exemple du cadet qui a échoué, n'ayant apporté à sa maison que des désagréments.

Petite enfance à Thouars

Frédéric de La Trémoille est né au mois de décembre 1603 à Thouars¹³. Il était le quatrième et dernier enfant de Claude de La Trémoille, Ile duc de Thouars et de Charlotte-Brabantine de Nassau¹⁴.

⁶ François van Aerssen (1572-1642), diplomate hollandais, fut ambassadeur en France de 1598 à 1613 et à nouveau en 1625. Pendant son premier séjour en France il se lia au duc et à la duchesse de Bouillon ainsi qu'avec la duchesse de La Trémoille. Une quinzaine de ses lettres des années 1619 à 1624 sont conservées à la côte 1 AP 642. Quelques unes ont été exploitées par Jonathan Dewald.

⁷ Trois lettres de Merad datées du 14 et 20 avril et du 10 juillet 1620 sont conservées à la cote 1 AP 669. Elles ont été transcrites du 19 au 21 juin 2005.

⁸ La correspondance d'André Rive aux La Trémoille et à leurs agents est conservée à la cote 1 AP 353. Elle est comprise de 81 lettres allant du 6 mars 1607 au 25 avril 1634. Paul DIBON, Eugénie ESTOURGIE et Hans BOTS, *Inventaire de la correspondance d'André Rivet (1595-1650)*, Martinus Nijhoff, La Haye, 1971.

⁹ Aldo NAOURI, *Une place pour le père*, Coll. Points, Le Seuil, 2003 ; *Les Pères et les Mères*, Odile Jacob, 2004.

¹⁰ Françoise DOLTO, *Psychanalyse et pédiatrie*, Coll. Points-Essais, Seuil, 2001 ; *La cause des enfants*, Pocket, 2004 ; *La cause des adolescents*, Pocket, 1997 ; *Les chemins de l'éducation*, Coll. Folio-Essais, Gallimard, 2003 ; *Tout est langage*, Coll. Folio Essai, Gallimard, 2004 ; *Sexualité féminine*, Coll. Folio-Essais, Gallimard, 2002. Pour une initiation aux travaux de Françoise Dolto Cf. Michel H. LEDOUX, *Introduction à l'œuvre de Françoise Dolto*, Petite Bibliothèque Payot, 1995.

¹¹ Didier DUMAS, *Sans père et sans parole. La place du père dans l'équilibre de l'enfant*, Hachette Littératures, 1999 ; Guy CORNEAU, *N'y a-t-il pas d'amour heureux ? Comment les liens père-fille et mère-fils conditionnent nos amours*. Ed. Robert Laffont, Paris, 2003 ; Jean LE CAMUS, *Le Vrai Rôle du père*, Odile Jacob poche, 2004.

¹² Boris CYRULNIK, *Le murmure des fantômes*, Odile Jacob, 2003.

¹³ Frédéric de La Trémoille n'est né comme nous le pensions initialement en 1602 mais à la fin de l'année 1603. Dans sa lettre du 11 janvier 1604, Louise-Juliane de Nassau écrit au duc de Bouillon : « J'ay esté très aise d'antandre l'heureuse délivrance de Madame de La Trimouille » (Archives nationales, 273 AP 179/LJN/07). Pour sa part Amélie de Nassau dans sa lettre du 27 décembre 1606 écrit à sa sœur Charlotte-Brabantine « veu que nostre petit prince est plus vieux que vostre petit Frédéric » (Archives nationales, 1 AP 340/21). Le petit prince palatin Ludovic était né le 23 novembre 1602.

¹⁴ Sur Claude de La Trémoille et son épouse Charlotte-Brabantine de Nassau. Cf. Jean Luc TULOT, « Les La Trémoille et le protestantisme au XVIe et au XVIIe siècle : 2 Claude de La Trémoille, Ile duc de Thouars », *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, N° 83, Troisième trimestre 2003, p. 120-153 et « 3 Charlotte-Brabantine de Nassau », *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, N° 84, Quatrième trimestre 2003, p. 173-202.

Son frère aîné, Henri, était né en 1598, sa sœur aînée, Charlotte, en 1599 et Elisabeth, sa seconde sœur, en 1600.

Frédéric de La Trémoille n'avait pas encore un an lorsque son père mourut dans la nuit du 24 au 25 octobre 1604 en son château de Thouars, de la goutte et de la pression psychologique à laquelle le soumettait Henri IV depuis 1602 en raison de son opposition. Cette mort fut suivie le mois suivant par celle de sa plus jeune sœur, Elisabeth, à l'âge de 4 ans.

A la suite du décès de son époux, pour régler sa succession Charlotte-Brabantine de Nassau passa une longue partie de l'année 1605 loin de Thouars où elle avait laissé ses enfants, en 1606, les démarches qu'elle dut faire pour entrer en possession de l'héritage de la Maison de Laval au nom de son fils aîné, l'obligèrent à s'absenter également longuement.

Il est probable que la mort de son père, de sa sœur Elisabeth et les longues absences de sa mère contribuèrent de façon notable aux dysfonctionnements psychologiques qui affectèrent Frédéric¹⁵. L'enfant ayant besoin de façons diverses de chacun de ses deux parents pour se construire aux différents stades de son développement¹⁶. A cela s'ajouteront les complexes résultant de sa situation de dernier-né qui feront qu'il ne pourra supporter qu'un autre se place devant lui¹⁷.

Dans leur correspondance à leur mère, Henri et de Charlotte de La Trémoille rapportent les mots d'enfants de leur petit frère. " Le petit *Deri* m'a prié de mander à sa bonne maman qu'il est son bon fils "¹⁸. " Mon petit-frère vous mande des nouvelles. Il mange bien en salle. Il est bien sage. Il prie bien Dieu pour vous "¹⁹.

Cette dernière remarque met en évidence que les trois enfants percevaient la pression dont était l'objet leur mère. C'est en effet parce que Charlotte-Brabantine de Nassau craignait que ses enfants lui soient enlevés sur l'ordre de Henri IV pour être élevés dans la religion catholique, qu'elle les avait laissés à Thouars. Si en 1607, elle emmena avec elle à Paris sa fille, Charlotte, elle la confia à sa belle-mère, Louise de Coligny qui après l'avoir présenté à Henri IV l'emmena ensuite à La Haye, où elle resta deux ans. C'est seulement en 1608 que Charlotte-Brabantine de Nassau se résolut à présenter rapidement son fils aîné, Henri, à la Cour. En 1609, elle présenta son fils cadet, Frédéric²⁰. Elle l'emmena avec elle à Sedan, puis à Heidelberg voir sa sœur aînée, Louise-Juliane, et enfin en Bretagne.

Frédéric à Sedan

Craignant l'influence que les faucons du parti protestant et notamment Agrippa d'Aubigné pouvait exercer sur ses fils, Charlotte-Brabantine de Nassau confia ses deux fils en 1612 à son beau-frère le duc de Bouillon. Frédéric de La Trémoille passa les années 1612-1614 à Sedan²¹. Il accompagna sa mère à Vitré pendant les deux longs séjours qu'elle fit en cette ville en 1616 et 1617. Pendant ce séjour, il fut le 27 novembre 1616 et le 16 mars 1617 parrain de deux enfants, sa sœur Charlotte étant la marraine.

Dans la seconde quinzaine du mois de juin 1617, Charlotte-Brabantine de Nassau se rendit à Paris avec ses enfants pour assurer le souverain de sa fidélité. Charlotte-Brabantine de Nassau au

¹⁵ Françoise DOLTO, *La cause des enfants*, Réédition Pocket, 2004, p. 278. Le psychologue américain Henry B. Hiller qui a effectué plusieurs études sur les garçons qui présentaient des problèmes a noté que les garçons qui ont souffert de l'absence du père au cours des deux premières années de leur vie sont plus handicapés, en regard de plusieurs dimensions du développement de leur personnalité, que les garçons qui ont été privés de leur père à un âge plus avancé. Guy CORNEAU, *Père manquant fils manqué. Que sont les hommes devenus ?* Les Editions de l'Homme, Montréal, 2002, p. 26-27.

¹⁶ Françoise DOLTO, *Les chemins de l'éducation*, Coll. Folio Essais, Gallimard, 2003, p. 284-286.

¹⁷ Alfred ADLER, *Connaissance de l'homme*, Petite bibliothèque Payot, 2004, p. 173-175.

¹⁸ Lettre de Henri de La Trémoille à sa mère du 26 mai 1606.

¹⁹ Lettre de Henri de La Trémoille à sa mère non datée.

²⁰ Lettre de Charlotte-Brabantine de Nassau à son fils Henri du 24 février 1609.

²¹ Archives nationales, 1 AP 381 5-16.

début du mois d'octobre envoya son fils Frédéric à Sedan avec son précepteur Berthold²². Le duc de Bouillon à ce propos écrivait le 4 octobre 1617 à la duchesse de La Trémoille :

“ Vous sçaurés par ce gentilhomme la bonne arivée an ce lieu de Monsieur vostre fis, où il luy sera randu, par moy, tout ce quy sera an mon pouvoir pour satisfaire à l'atante qu'avés que ma conversassion luy pourra estre utile ”²³.

Frédéric vécut mal sa séparation avec sa mère et ses relations avec son oncle furent pendant ce second séjour à Sedan souvent orageuses, alors que sa tante était à Turenne. Frédéric était réprimandé par son oncle pour sa mauvaise conduite et exhorté journallement sur le fait que la vertu et la courtoisie sont les véritables voies vers l'honneur. A la suite d'une querelle avec son neveu, le duc de Bouillon l'envoya dans sa chambre, lui interdisant de commencer ses leçons d'équitation. Frédéric répondit à cette interdiction en étant querelleur et désagréable à dîner, en boudant dans sa chambre, et en déclarant à qui voulait l'entendre qu'il se considérait comme un prisonnier. La dispute trouva sa conclusion à la suite du retour au début du mois de janvier 1618 de la duchesse de Bouillon que Frédéric considérait comme la source la plus importante de support qu'il pouvait attendre en ce lieu²⁴.

Berthold, pour sa part, informait la duchesse de La Trémoille de la difficulté de sa tâche auprès de Frédéric et avouait son impuissance : plus il devient grand, plus il cause des problèmes. Il n'accepte d'être réprimandé, même dans sa chambre ou autres endroits privés. Lorsque j'essaie, il bouche ses oreilles avec ses doigts, ou part en courant, ou me demande pourquoi je gaspille son temps. Dans une autre lettre, Berthold reconnaissait être dans la “ sauce ” parce que d'une part la duchesse de La Trémoille imaginait qu'il avait assez d'autorité sur son fils pour lui faire faire ce qu'il devrait et que d'autre part le comte de Laval était persuadé que sa mère avait tellement confiance en son précepteur qu'il pouvait lui faire accepter ou refuser ce qu'il voulait²⁵.

Dans sa lettre du 15 janvier 1618, Elisabeth de Nassau, fait état à sa sœur de ses doléances à l'encontre de son neveu :

“ Je viens d'apprendre du Sr. Bertolle, quy vous mande fort particulièrement l'état de la santé de Monsieur vostre jeune fils, mais je ne laisray aussy de vous en assurer. Il ne manque point de vous avertir de toute autre chose, mais, cependant, je croy vous devoir dire ce que je say et me plaindre un petit de ce que je n'ay nulle réponse de mon cher neveu lorsque pour son bien, je l'admoneste, suivant ce que vous m'avés ordonné. Il m'écoute sans rien répliquer. Je croy que vous ferés bien de luy tesmoigner par vos lettres que vous desaproviés cela et que vous voulés quy vive autrement.

Monsieur Bertolle m'a dit quy ne se plaît nulement ycy et qu'il luy tarde du s'en aller et mesme quy donne bien de interprétasions aus reprimandes que luy fait mon Monsieur, contraires à son vray bien quy ne tent qu'à son bien. Je suis bien marye de savoir qu'il a ceste créance quy randra inutile toute la paine qu'il y peut prendre.

Monsieur Bertolle m'a dit ne vous avoir point mandé cela, mais le sachant, j'ay creu ne vous le devoir point celer, et pour moy j'estime que, quant mon Monsieur vous a mandé qu'il luy manquoit de la sufisance pour sa conduite, qu'il a recongneu quy ne prenoit pas bien ses remontrances, ayant l'esprit préoccupé d'une opignon, quy perdra un jour, sy plaît à Dieu, et jugera qu'elles ne procédoient que d'amour, car c'est la vérité quy se surmonte luy mesme à ce quy m'a assuré pour pouvoir faire chois des choses quy luy sont propres en recongnissant bien son esprit quy se fâche /4/ de trouver de la résistance à ses volontés et de la retenue à ces libertés et c'est ce quy est du tout nécessaire pour changer ces inclinations et le randre capable de vous donner du contantement un jour quy est tout le désir de mon Monsieur tant il vous honore et ayme parfaitement. Je le vous dis bien librement, mais je croy quy vous sera plus agréable qu'avec plus de cérémony ”²⁶.

²² Au chapitre III le lecteur trouvera une biographie de Berthold.

²³ Archives nationales, 1 AP 434/77.

²⁴ Lettres non datées de Berthold. Archives nationales, 1 AP 354/2, 3, 4, 6, 7 et 112 citées par Mark MOTLEY, *Becoming a French aristocrat, op. cit.*, p. 49-52.

²⁵ Archives nationales, 1 AP 354/19 et 28 citées par Mark MOTLEY, *Becoming a French aristocrat, op. cit.*, p. 85. Lorsqu'il quitta le service de Frédéric de La Trémoille en 1622 Berthold reçut la charge de sénéchal de Berrie près de Loudun.

²⁶ Archives nationales, 1 AP 334/208.

L'Analyse de Frédéric

Ces remarques d'Elisabeth de Nassau sur son neveu me conduisent à tenter une analyse de Frédéric en m'appuyant sur les travaux de Françoise Dolto et de ses confrères. La petite enfance de Frédéric, il faut l'avouer, réunit beaucoup d'éléments concourant à faire de lui un psychotique : un père disparu trop tôt pour pouvoir intervenir dans sa vie psychique, une mère toute puissante et paralysante et un petit garçon qui n'arrive pas à construire sa structuration œdipienne²⁷.

Le psychiatre et éthologue Boris Cyrulnik a souligné l'inévitabilité de la transmission psychique transgénérationnelle qui tutorise les développements de l'enfant. C'est en effet dans les problèmes conjugués de ses deux parents que l'enfant se développe²⁸. Claude de La Trémoille, père de Frédéric, était un personnage impulsif tout d'une pièce : en 1585 il avait quitté l'armée catholique pour rejoindre celle de son cousin Henri Ier de Bourbon-Condé tenant de la ligne dure du protestantisme par opposition à celle de Henri de Navarre, il s'était converti au protestantisme pendant l'été 1588 après la mort de Condé, en 1589, il avait quitté Henri IV parce que celui-ci avait donné la charge de colonel-général des cheveau-légers, qu'il estimait lui revenir, au jeune comte d'Auvergne, fils bâtard de Charles IX, ses colères envers Henri IV enfin causèrent sa perte. Cette impulsivité, ces éclats se retrouvent chez Frédéric.

Pendant les premiers temps de sa vie, l'enfant est étroitement dépendant de sa mère²⁹. Sur ce point Françoise Dolto a mis en évidence que les racines du mal-être de l'enfant viennent souvent du mal-être de sa mère³⁰. Charlotte-Brabantine de Nassau avait eu enfance marquée par la mort violente de ses parents et il est probable qu'elle transmits par ses récits de son enfance ce psychotraumatisme à ses enfants : sa mère était morte le 5 mai 1582 d'angoisse de perdre son mari, celui avait été finalement assassiné le 10 juillet 1584, sa belle-mère Louise de Coligny, qui l'avait élevée, était la fille de l'amiral de Coligny, assassiné lui aussi, à la Saint Barthélémy³¹. Il est probable que Frédéric, dans le sein de sa mère, intériorisa ses angoisses à la suite des persécutions de Henri IV envers son mari³². Ces angoisses furent avivées dans ses premières années par les craintes qu'elle éprouvait que le Béarnais lui enlève ses enfants pour les faire élever dans la Religion catholique. Craintes qui cessèrent après la mort de Henri IV en 1610. La lettre de Frédéric à sa "Framouter" non datée de 1610 dans laquelle il fait état du "meschant Roy qui vouloit bien faire du mal aux enfans de Dieu, aux enfans d'Israël" témoigne de ce psychotraumatisme de façon éclairante. "Meschant Roy qu'on fist mourir, qu'on ramena dans son carosse et qu'on lavit son carosse dans la rivière, et que les chiens léchèrent son sang".

A cet état psychotique s'ajoutait un handicap physique de Frédéric. Lors de ma transcription des lettres de sa sœur, Charlotte, j'avais été intrigué par les passages où elle soulignait que Frédéric était un joli enfant. Ainsi dans une lettre non datée qu'elle envoya à sa mère en 1606, elle écrit : "Mon petit frère est si joli qu'il n'est pas possible de plus. Quand il vient de la compagnie, il n'y a que pour lui à l'entretenir". Elisabeth de Nassau utilise également à propos de Frédéric ce qualificatif de "joly" dans ses lettres de 1608 et 1609.

La lecture des *Mémoires* de Louis Aubery, sieur du Maurier, qui l'avait vu et connu en sa jeunesse, m'a apporté une réponse sur la raison de ces affirmations. Aubéry du Maurier mentionne que Frédéric avait la lèvre supérieure fendue et qu'on l'appelait bec de lièvre³³. Cette disgrâce dut

²⁷ Didier DUMAS, *Sans père et sans parole. La place du père dans l'équilibre de l'enfant*, Hachette Littérature, 1999, p. 204-205.

²⁸ Boris CYRULNIK, *Les vilains petits canards*, Odile Jacob poche, 2004, p. 81.

²⁹ Donald W. WINNICOTT, *L'enfant et sa famille*, Petite Bibliothèque Payot, 2003, p. 223-229 et "Contribution de la mère à la société" in *Conversations ordinaires*, Coll. Folio Essais, 2004, p. 177-184.

³⁰ Françoise DOLTO, *La cause des enfants*, op. cit., p. 574-576.

³¹ Cf. Boris CYRULNIK, *Parler d'amour au bord du gouffre*, Odile Jacob, 2004, Comment transmettre un traumatisme, p. 180-187.

³² Rappelons que Charlotte-Brabantine de Nassau dans son enfance avait été marquée par les morts tragiques de sa mère et de son père.

³³ Louis AUBERY du MAURIER, *Mémoires pour servir à l'Histoire de Hollande et des autres Provinces Unies*, Chez Jean Villette, Paris, 1680, p. 174.

peser lourdement sur son psychisme. Tant qu'il avait vécu dans sa famille, on lui avait dit qu'il était un joli enfant. Les railleries des autres enfants, lorsqu'il sortit de ce cadre durent être un autre traumatisme lorsqu'il réalisa que son entourage l'avait trompé. Françoise Dolto sur ce point note que de tels faits font perdre à un enfant la confiance qu'il a dans les adultes, faisant qu'il ne cherchera plus à conquérir leur approbation, considérant qu'elle s'est montré sans valeur réelle. Négations, bouderies, révoltes agressives, inhibitions de l'aimance, arrières affectives peuvent s'en suivre³⁴. Attitudes de Frédéric de La Trémoille que décrit Berthold en 1617 dans ses lettres.

Dans ses travaux sur les adolescents Françoise Dolto a démontré combien ce passage de leur vie est un moment de fragilité extrême pour les jeunes, pendant lequel ils connaissent des états dépressifs et des états paranoïaques³⁵. Le voyage en Europe, que son frère Henri entreprit en 1614 et les mesures que leur mère prit pour qu'il se fasse dans les meilleurs conditions, causèrent à Frédéric de La Trémoille un choc durable, c'est alors qu'il prit conscience qu'il n'était pas l'unique centre d'attention de sa mère. Charlotte-Brabantine de Nassau pris conscience de cet état de fait et dans sa lettre du 5 décembre 1614 écrivit à son fils aîné, Henri : " Vostre frère est devenu si triste et resveur et n'a plus ses réparties qu'il avoit ". L'équilibre narcissique de Frédéric, à s'avoir l'estime qu'il s'accordait, prenait source dans le regard posé sur lui. Lorsque ce regard ne le soutint plus, son monde s'écroula³⁶.

Ce nouveau traumatisme qui fit réaliser à Frédéric qu'il devait partager l'affection de sa mère avec un frère beaucoup plus terne que lui, provoqua chez lui une jalousie incoercible à l'encontre de celui-ci³⁷. Disposition qui persistera chez lui toute sa vie et qu'il reportera à La Haye à l'encontre de ses cousins les princes du Portugal et en 1628 envers Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne en leur contestant toute préséance. Dans sa lettre du 9 août 1633 à la duchesse de Bouillon, sa mère, Turenne mentionne encore que Frédéric ne voulut pas se trouver à la cérémonie au cours de laquelle leur cousin l'Electeur palatin Charles-Louis reçut à La Haye l'ordre de la Jarretière, que le roi d'Angleterre lui avait envoyé par un agent " quoyqu'il n'y eust aucune cérémonie en laquelle on tint son rang " ³⁸.

Suivant les vœux émis par Claude de La Trémoille dans son testament, lorsque Frédéric eut 15 ans, Charlotte-Brabantine de Nassau décida de procéder à sa séparation d'avec lui et le confia en 1617 à son beau-frère le duc de Bouillon, puis en 1618 à son frère le prince d'Orange, enfin en lui faisant entreprendre en 1620 son Grand Tour d'Europe, qui s'achèvera en novembre de cette année 1620 à Prague, pour qu'il puisse être en contact avec le Monde. Fixé amoureuxment à sa mère³⁹, Frédéric supportera très mal cette séparation⁴⁰. Fait qui en dehors de son voyage en 1620 se manifestera par son refus d'obéir à toute autre autorité que celle de sa mère. Dès que le regard de sa mère le quittait, il n'existait plus, son monde s'écroulait, il tombait dans le vide et redevenait le petit enfant capricieux et querelleur. Inconsciemment, il voulait que son enfance se prolongea, que le lien qui les unissaient perdure. Ce fait ne trouve t-il pas son explication dans le surprotectionnisme dont Charlotte-Brabantine de Nassau fit preuve à l'encontre de Frédéric, qui le maintiendra dans sa dépendance jusqu'à leur rupture brutale en 1630⁴¹. Notons qu'elle eut la même attitude envers son fils aîné Henri.

A la décharge de Charlotte-Brabantine de Nassau l'on notera, qu'elle ne garda jamais ses enfants dans ses jupes, la nécessité d'assurer la conduite des affaires de la Maison de La Trémoille l'obligea à se séparer d'eux pour des périodes de temps parfois très longue, allant de Thouars à Paris, de Paris à Sedan, se rendant quant la nécessité se posait à Vitré comme à La Haye. La culpabilité

³⁴ Françoise DOLTO, *Psychanalyse et pédiatrie*, Réédition Coll. Points- Essais, Seuil, 2001, p. 97.

³⁵ Françoise DOLTO, *La cause des adolescents*, Réédition Pocket, 2002, p. 17.

³⁶ Cf. Guy CORNEAU, *Victime des autres, bourreau de soi-même*, Editions J'ai Lu, Paris, 2004, p. 50.

³⁷ Sur la jalousie Cf. Alfred ADLER, *Connaissance de l'homme, op. cit.*, p. 244-247.

³⁸ S. d'HUART, *Lettres de Turenne*, op. cit., p. 232.

³⁹ Sur la liquidation du complexe d'Edipe Cf. Françoise DOLTO, *Psychanalyse et pédiatrie, op. cit.*, p. 88 et suivantes.

⁴⁰ Sur la séparation mère-fils Cf. Guy CORNEAU, *N'y a-t-il pas d'amour heureux ? Comment les liens père-fille et mère-fils conditionnent nos amours*. Ed. Robert Laffont, Paris, 2003, p. 191-207.

⁴¹ *Ibid.*, p. 160-172.

associée à cette séparation, était probablement la raison pour laquelle elle veillait tant à guider leur conduite.

Premier séjour aux Provinces-Unies

Charlotte-Brabantine de Nassau lors qu'elle se rendit au mois d'août 1618 à La Haye pour voir son frère Maurice de Nassau⁴², à la suite de la mort de leur frère aîné, Philippe-Guillaume, emmena avec elle Frédéric pour qu'il y apprenne les arts de la politique et de la guerre, y puisse établir des liens avec les chefs de l'état hollandais pour éventuellement y acquérir une position et y découvrir les aléas de la vie militaire.

Première étape de ce cursus, le 31 octobre 1618, Charlotte-Brabantine de Nassau, inscrivit son fils en philosophie à l'Université de Leyde. Gustave Cohen a retrouvé cette inscription dans les registres de l'Université :

« *Fridéricus Tremolius, com. Lavalli, natus Thouarci, 15, P.* »⁴³.

Le séjour de Frédéric de La Trémoille à l'Université de Leyde dut être seulement de quelques mois. Il rejoignit alors son oncle Maurice de Nassau, mais celui-ci n'avait guère le temps de s'occuper de son neveu. Frédéric écrivait à sa mère :

« Il faut avouer qu'il n'y a ici aucune chance pour une activité militaire et il est difficile d'obtenir quelque chose de Monsieur le prince d'Orange à cause de la quantité d'affaires qui l'occupent »⁴⁴.

Le 16 janvier 1619, le diplomate François van Aerssen écrivait à Charlotte-Brabantine de Nassau que M. le comte de Laval :

« ... se porte bien de sa santé et de sa conduite, sans se dispenser d'aucun respect qu'il doit et à V. Ex^{cc} et à Monseigneur le Prince d'Orange, auquel il rend de la subiection aux heures convenables, employant les autres à son instruction »⁴⁵.

Le 25 mars, van Aerssen lui écrivait à nouveau :

« Il se porte bien, et croit en corps et en esprit ; il y a certes du plaisir pour ceux qui désirent, vostre contentement de le veoir sy réglé en ses actions et propos, tesmoignant à toute occasion d'avoir une grande curiosité de pouvoir pénétrer dans le connoissance des choses convenables à sa qualité ; et partant i'ose espérer que le séjour qu'il fait par deçà réussira à son grand prouffit »⁴⁶.

Alarmée par les rumeurs qui courraient sur les activités de Frédéric et ses fréquentations, la duchesse de Bouillon écrivait le 1^{er} avril 1619 à sa sœur :

« J'ay parlé, à mon Monsieur, de Monsieur vostre jeune fils. Il se trouve bien empaiché à vous y donner conseil. Il craint bien que sa demeure à La Haye luy soit nuisible et croit que ceste vye licencieuse luy est fort contraire à son humeur, mais où le mettre mieux ? »⁴⁷

A la réception de cette lettre Charlotte-Brabantine de Nassau décida de faire revenir Frédéric en France. Le 21 avril 1619, Van Aerssen écrivait à Charlotte-Brabantine de Nassau :

« Le voy qu'on alarme V. Ex^{cc} de la lubricité de son aage et conversation, sans que l'on prenne soin assez considérable pour le ramener ou contenir, mais, Madame, quand V. Ex^{cc} le renvoyra, les mesmes considérations se rencontreront tousiours – sy ce n'est que déliberiez de le ietter tout à fait en action, et le luy commencer par une compagnie »⁴⁸.

⁴² A. Th. van DEURSEN, *Maurits van Nassau. De Winnaar die faalde*, Uitgeverij Bert Bakker, Amsterdam, 2000.

⁴³ Gustave COHEN, *Ecrivains français en Hollande dans la première moitié du XVII^e siècle*, Slatkine reprints, Genève, 1976, p. 342-343 et 372.

⁴⁴ Archives nationales, 1 AP 381/17.

⁴⁵ Archives nationales, 1 AP 642. Passage cité par Jonathan DEWALD, *Aristocratic experience and the origins of modern culture, op. cit.*, p. 89.

⁴⁶ *Idem*.

⁴⁷ Archives nationales, 1 AP 335/242.

⁴⁸ Passage cité par Jonathan DEWALD, *Aristocratic experience and the origins of modern culture, op. cit.*, p. 89-90.

Frédéric de La Trémoille revint en France au mois de juin 1619⁴⁹. Pendant l'été 1619, il entra dans la plus célèbre et plus ancienne académie parisienne celle de Pluvinel pour y perfectionner sa pratique de l'éducation, y développer ses connaissances en mathématiques et y apprendre les bonnes manières⁵⁰. Pluvinel considérait son académie comme une école de vertus⁵¹ et il promit de porter une attention spéciale à Frédéric pour faire de lui un " parfait chevalier " à la fois dans ses exercices et dans sa conversation en compagnie⁵².

Les réprimandes de Pluvinel eurent un effet considérable sur Frédéric de La Trémoille. Philippe de Netz, le chargé d'affaires des La Trémoille à Paris, écrivait le 16 novembre 1619 à la duchesse de La Trémoille que Pluvinel donnait ses observations avec gentillesse, afin que Frédéric mette son courage au niveau de sa raison⁵³.

Frédéric de La Trémoille acheva l'année 1619 en commettant une frasque d'importance en disputant la première place au temple de Charenton à Gaspard de Coligny, comte de Châtillon⁵⁴.

1620 l'année du Grand Tour

L'encouragement de Van Aerssen d'envoyer à nouveau aux Provinces-Unies Frédéric vint à propos. Le 19 janvier, celui-ci écrivait à la duchesse :

« Il sera désormais temps que le destiniez à la profession à laquelle le service de son Roy, et sa qualité l'appellent ; sy donq il se doibt arrester icy – puisqu'il ne sçauroit rencontrer ny meilleurs eschole, ny qui vous deust mieux contenter – ie me veux charger, Madame, du soin de veiller non seulement sa santé, mais aussy ses actions »⁵⁵.

Frédéric de La Trémoille ne resta pas longtemps aux Provinces-Unies et, en dépit des rumeurs de guerre, entreprit au printemps son tour d'Europe⁵⁶. Lors du passage de Frédéric à Sedan, le duc de Bouillon conseilla à son neveu de prendre quatre ou cinq chevaux, plusieurs pistolets, et par dessus tout un chariot, extrêmement utile pour ce type de déplacement. Enfin, il l'avertit qu'il ne pouvait rencontrer son cousin, le roi de Bohême, sans être accompagné de deux ou trois gentilshommes bien montés, afin que chacun pu voir qu'il venait pour combattre et non pour voyager, sans cela il pourrait ruiner sa réputation, car il est très important de savoir donner une bonne impression de soi même⁵⁷.

La suite de Frédéric était composée de Charles de Marconnay, sieur de Châteauneuf, un gentilhomme du Mirabelais, qui avait la responsabilité de garder un œil sur lui, Saint-Hilaire, un jeune gentilhomme de la clientèle des La Trémoille, de son gouverneur Merad et de son ancien précepteur Berthold qui avait maintenant la charge de ses finances. Un argentier, deux apothicaires, deux laquais et un page les accompagnaient également⁵⁸.

Au mois de juillet, Frédéric était à Prague auprès du roi et de la reine de Bohême. Le 17 juillet 1620, cette dernière écrivait à la duchesse de La Trémoille :

⁴⁹ Lettre de Duplessis-Mornay du 20 juin 1619 à Frédéric de La Trémoille où il loue Dieu de son bon retour de Hollande.. DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & despesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusq' à l'an 1623*, Elzevier, Amsterdam, 1652, 2 vol, tome I, p. 213-214.

⁵⁰ Mark MOTLEY, *Becoming a French aristocrat, op. cit.*, p. 158. Antoine Pluvinel (1555-1620), sieur de La Baume, était le fondateur de la première académie d'équitation française.

⁵¹ Ellery SCHALK, *L'épée et le sang. Une histoire du concept de noblesse (vers 1500 – vers 1650)*, Champ Vallon, 1996, p. 110.

⁵² Lettre de Berthold du 5 août 1619, Archives nationales, 1 AP 354/22.

⁵³ Archives nationales, 1AP 348.

⁵⁴ Lettre du duc de Bouillon du 9 janvier 1620 et de la duchesse de Bouillon du 13 janvier 1620.

⁵⁵ Traduction d'après la citation de Jonathan DEWALD, *Aristocratic experience and the origins of modern culture, op. cit.*, p. 90.

⁵⁶ Lettre du duc de Bouillon du 29 mai 1620.

⁵⁷ Mark MOTLEY, *Becoming a French aristocrat, op. cit.*, p. 201.

⁵⁸ Archives nationales, 1 AP 382/14. Jonathan Dewald voit dans l'importance de cette suite la volonté de Charlotte-Brabantine de Nassau de recevoir un flot continu de rapports détaillés sur ses expériences et dispositions. Elle entendait conserver un contrôle étroit sur lui, même si elle l'avait envoyé loin de la Maison. Jonathan DEWALD, *Aristocratic experience and the origins of modern culture. France*, p. 88.

“ Madame ma Tante, J’ay reçu vostre lettre par Monsieur vostre fils, lequel tesmoigne bien de quel maison il est venue, car il se gouverne icy, je vous assure, extrêmement bien. Je le dis sans flater, et vous prie de croire, qu’il aura tousjours en moy une parente qui lui fera tout le bien qu’elle pourra, tant pour ses mérites comme aussi pour l’amour de vous, ma chère Tante, à qui j’ay tant d’obligations que toute ma vie je seray tousjours parfaitement, Madame, ma Tante, vostre très affectionnée nièce.

Elisabeth »⁵⁹

La guerre sévissant Frédéric de La Trémoille rejoignit l’armée du prince d’Anhalt qui opérait alors en Basse Autriche à la proximité de la frontière de la Moravie. Dès son premier combat, il fit preuve de son manque de contrôle, plongeant avec un groupe de jeunes nobles sur l’infanterie ennemie, contre les ordres du général. Il eut deux chevaux tués sous lui, fut blessé, fait prisonnier et finalement libéré. Il fut certes honoré pour sa bravoure et excusé d’avoir désobéi aux ordres à cause de son rang, mais Châteauneuf qui l’accompagnait, écrivit à sa mère, que l’on considérait qu’il risquait sa vie inutilement et que ses amis l’avaient supplié constamment de ne pas s’exposer, à moins que son honneur ne le rende nécessaire, car il voulait se rendre partout il voyait les autres, même s’ils étaient des inférieurs⁶⁰.

A la nouvelle de cette conduite, le 26 novembre, la duchesse douairière de Longueville congratulait Charlotte-Brabantine de Nassau sur : “ les nouvelles des blessures de M. de Laval, votre fils et les merveilleuses actions qu’il avait fait en Allemagne... Louez Dieu que sa vie n’est pas en danger et qu’il retournera vers vous plein de gloire et d’estime ”⁶¹

Le procureur fiscal de Vitré, Gilles Chesneau de La Motte, dans le panégyrique des La Trémoille qu’il publia en 1621 rappela cet événement :

“ en l’aage de 17 à 18 ans, combattant en faveur de son cousin germain, Roy de Bohême, vit en une seule journée, tuer deux fois son cheval desous luy, & la force de son courage, surmontant la foiblesse de son corps, le tira non pour une fois, mais pour plusieurs, hors de la presse des escadrons ennemis, supérieur à toutes ses blessures : ce jeune Prince qui durant quelques mois qu’il fut en l’armée, faisant un effay de sa vertu, & de son affection, au premier son de la trompette, estoit la premier à cheval, & le premier au combat ; qui comme un Mars foudroyant fendoit les bataillons, donnant jour après luy au reste de l’armée, à laquelle il facilitoit la victoire ”⁶².

Dans sa lettre du 29 novembre 1620 où la reine de Bohême, Elisabeth Stuart, informe la duchesse de La Trémoille du “ malheur que nous avons eu ”, elle fait état du départ de Frédéric :

“ Vostre cher fils vous dira comme tout est passé. Il faut que je luy donne ce tesmoignage qu’il est party d’avec le Roy et de tout le monde en laissant une bonne renommé, et a emporté l’amitié de tout le monde ”⁶³.

Dans sa lettre du 2 janvier 1621 à la duchesse de La Trémoille, André Rivet mentionne que les lettres de Moravie montrent la convalescence du comte de Laval et sa retraite avec le roi de Bohême⁶⁴.

Second séjour aux Provinces-Unies

Frédéric de La Trémoille revint à La Haye le 15 janvier 1621. Il passa les deux années 1621 et 1622 aux Provinces-Unies à la recherche d’un emploi correspondant à son rang et sa condition. Dans sa lettre du 12 juillet 1621, Elisabeth de Nassau se montrait optimiste :

“ Monsieur le conte de Laval se conduit sagement et modère beaucoup les bouillon de sa jeunesse et sans ceste estrême prontitude qu’y part d’une vivacité d’esprit et de courage, il n’y auroit rien à redire en ses actions,

⁵⁹ L. M. BAKER et C. V. WEDGEWOOD, *The letters of Elizabeth, queen of Bohemia*, London, 1953, p. 53-54.

⁶⁰ Lettre de Châteauneuf du 17 septembre 1620, citée par Mark MOTLEY, *Becoming a French aristocrat*, op. cit., p. 205-206.

⁶¹ Archives nationales, 1 AP 649. Traduction d’après la citation de Jonathan DEWALD, *Aristocratic experience and the origins of modern culture. France, 1570-1715*, op. cit., p. 59.

⁶² Gilles CHESNEAU de LA MOTTE, *Actions de réjouissance faictes en la ville de Vitré à la naissance de Monseigneur le Prince Talmond par les nobles bourgeois & habitans & tout le corps de la justice de la dite ville de Vitré... où sommèment est déduite l’origine, généalogie, alliances, droicts & prétentions des Maisons de La Trimouille & de Laval*, Tite Haran, Imprimeur & libraire, Rennes, 1621, p. 61-62.

⁶³ L. M. BAKER et C. V. WEDGEWOOD, *The letters of Elizabeth, queen of Bohemia*, op. cit., p. 55.

⁶⁴ Archives nationales, 1 AP 353/179.

mais l'âge et l'ocortité de Monsieur le prince d'Orange gagnent beaucoup sur luy. Il sera bon de luy procurer quelque ocupasion, mais sans flater, c'est un seigneur quy contente un chacun s'il peut maistriser ses chaleurs quy le font eschaper parfois. Il réusira à des choses grandes. C'est ce que j'en congnois et puis tesmoigner ”⁶⁵.

Malheureusement fidèle à ses habitudes, Frédéric de La Trémoille, ne tarda pas à retomber dans ses errements habituels. Berthold dans ses lettres rapporte qu'il se disputait avec ses cousins pour sa place dans une voiture, sur la légitimité de son titre, sur l'ordre des places à table. Il déclarait qu'il n'avait aucune raison de leur céder en rien. Il cracha même à la figure du jeune prince de Portugal, son cousin⁶⁶.

Berthold écrivait que l'attitude de Frédéric l'obligeait à résoudre chaque jour beaucoup de conflits. Frédéric prétendait notamment que sa mère lui avait ordonné de s'asseoir au dessus de ses rivaux à table, alors que Berthold estimait que celle-ci lui avait ordonné de pratiquer la courtoisie et l'humilité, tant que son honneur n'était pas été attaquée⁶⁷.

Enfermé dans sa paranoïa Frédéric ne semble pas avoir réalisé que son attitude le discréditait aux yeux de tous. Au cours de cette année, il se livra à une nouvelle activité qui désola Berthold et sa mère : le jeu. Dans sa lettre du 6 mai 1621, Berthold déplore qu'il “ tient pour un point de réputation de refuser aucune chose possible aux autres ”. Dans sa lettre du 18 juin 1621, il ajoute que Frédéric “ veut jouer gros jeu peut-estre par quelque vanité de jenesse pour paroistre ”.

Déclaration qui ne pouvait qu'inquiéter les membres de sa famille. Dans sa lettre du 28 décembre 1621 à sa mère, Henri de La Trémoille expose les projets de carrière de son frère :

“ Mon frère m'a escrit avoir grand désir de revenir et vous en suplier par ses lettres pour des raisons dit-il, qui ne peut escrire et qu'il vous dira quand il aura l'honneur de vous voir. J'en ai demandé l'avis de Monsieur de Bouillon, estimant que seriés bien aise de l'avoir, sur son séjour ou retour. Il dit que revenu : il faut ou qu'il suive le Roy, ou qu'il prenne les armes pour le parti, ou qu'il demeure neutre, et qu'en tous les trois il y voit de grands inconveniens, estant luy mesme très empesché de ce à quoi il a faire en cette rencontre d'affaires. C'est pourquoi, il pense que s'il n'a des raisons bien puissantes, il recevra, où il est, plus de contentement que par tout où il puisse aller, estant d'avis que vous lui envoieis un gentilhomme sage et propose M. de Champeau qu'il estime fort pour en voir les raisons qu'il ne dit point lui dire celles que dessus et représenter à MM. les princes d'Orange et Henri les inconveniens de son retour. Le moien qu'il ont sans enuie et sans dépense de lui donner une compagnie du país, comme le prince de Portugal et le duc de Bronsvic en ont, qui sont commendées par le capitaine des gardes de Son Excellence, et estant non plus d'avis qu'il en receut dans les régiments françois que vous et moi, ce qui lui seroit honteus et mesme plus difficile à obtenir que l'austre, vaquant tous les mois des compagnies dont il pouroit estre pourveu, s'il avoit la promesse de la première vaquante, comme eust le prince de Portugal. Si vous preniés cette résolution, j'écrierois conjointement avec vous, Madame, à Messieurs les princes et sy le jugiés à propos /4/, on escriroit d'icy où on s'en abstiendrait et moy aussy selon ce que me l'escrivés et juge la personne du sieur de Champeau, estant plus propre qu'il est d'âge de capacité et qualité qui lui peuvoit donner accès et qui le randroit escouté ”⁶⁸.

Châteauneuf dans ses lettres à la duchesse de La Trémoille donne un aperçu des tribulations de Frédéric de La Trémoille :

“ L'incommodité, que ceste armée recevoit à Dornic, l'a contrainte de desloger, mais Monseigneur le conte en a sy bien supporté sa part que grâces à Dieu il s'est rendu en ce lieu en très bonne disposition ” (12 novembre 1621). “ Il dit qu'il est fortement résolu à ne plus jouer, à la fois pour le respect qu'il doit à vos ordres et pour des raisons personnelles ” (13 décembre 1621). “ Avec tout son coeur, il aspire à quelque chose de grand, et ses serviteurs le fâchent lorsqu'ils lui parlent d'accepter n'importe quoi de bas ” (23 mai 1622). “ Il a passé la nuit dernière dans les tranchées, sous une pluie continue, ... mais il a enduré cette épreuve sans plainte, puisqu'il était dans une position honorable ” (8 octobre 1622)⁶⁹.

⁶⁵ Archives nationales, 1 AP 335/302.

⁶⁶ Dans sa lettre du 22 mars 1621 à la duchesse de La Trémoille, André Rivet écrit que cette querelle “ n'est pas de la faute de sa jeunesse, mais d'un mal talent qui a de plus profondes racines ”. Archives nationales, 1 AP 353/182.

⁶⁷ Lettre non datée de Berthold, Archives nationales, 1 AP 354/5, citée par Mark MOTLEY, *Becoming a French aristocrat*, op. cit., p. 196.

⁶⁸ Archives nationales, 1 AP 393/75.

⁶⁹ Traduction d'après les citations de Jonathan DEWALD, *Aristocratic experience and the origins of modern culture*, op. cit., p. 89-90.

Frédéric ruina définitivement le peu de crédit dont il disposait encore en ayant, au mois de décembre 1622, une esclandre avec le duc François-Charles de Saxe-Lauenbourg⁷⁰. Maurice de Nassau intervint personnellement pour les empêcher de se battre en duel. Le procès-verbal de cet arbitrage rapporte :

“ Après que Son Excellence a esté particulièrement informée et que, par l’avis de plusieurs officiers de diverses nations, qu’il a députés pour cet effect, il a meurement considéré de qui s’est passé entre M. le duc Frans-Carle de Lauwenbourg et M. le comte de Laval, pour la satisfaction de l’un et de l’autre il a jugé à propos ce qui s’ensuit :

Que M. le comte de Laval déclare et proteste sur son honneur, devant son Excellence M. le comte d’Orange et toute ceste compagnie, sur ce qui luy a esté fait par M. le duc de Lauwenbourg, en luy tournant en son chapeau par raillerie et en se jouant, que lorsqu’il a suivy ce duc de Lauwenbourg et qu’il a frappé, ce n’est aussi que par jeu, n’ayant jamais eu autre intention ny aucung desseing de le faire croire autrement ; et si d’aventure, lorsque l’on luy vint donner advis que le duc de Lauwenbourg l’atendoit pour luy faire affront, en revanche de ce qui s’estoit passé, la cholère luy avoit fait tenir quelque discours au contraire, ce ‘a point esté pour ce que son intention aye jamais esté autre, mais seulement pour ce qu’il a creu que M. le duc de Lauwenbourg l’avoit prins en mauvaise part.

Or d’autant que M. le duc de Lauwenbourg se plainct de la façon avec laquelle il est venu à luy, M. le comte vous prie, M. le duc, de l’en vouloir excuser ; il en est très marri et vous demande pardon, vous assurant encore, sur son honneur, que son intention n’a point esté de vous offenser, mais de jouer seulement. Il vous prie de recevoir ceste satisfaction, et croire que si pareille chose luy estoit arrivé, il s’en contenteroit , promettant, en parole de cavalier et d’homme d’honneur, que si quelqu’un vouloit dire, après cet accord, qu’il seroit vanté de l’avoir frappé autrement que par jeu, il s’oblige de le faire mentir et mourir.

Messieurs, puis donc que l’affaire est passée en ceste façon, Son Excellence, par l’avis des officiers qu’il a appelés pur cet effect, juge que, n’y allant plus de l’honneur ny de l’un ny de l’autre, il n’y a donc plus rien aussi qui vous doibve empescher de demeurer amys comme auparavant ; et vous en prie et de luy promettre et signer, de bonne foy et l’un et l’autre, de tenir cet accord et ne vous en ressentir jamais;

Faite à La Haye, ce 30 décembre 1622

Frans-Carl Frédéric de La Trémoille
Gausoy de Visé

Par ordonnance de Son Excellence,

Illisible”⁷¹

Le seigneur de L’Ile Bouchard

Frédéric de La Trémoille revint en France au début de l’année 1623⁷². Il était à Paris au mois de février⁷³ et gagna Thouars avec son frère aîné. Il passa les mois de juin et juillet à Bournezeau au Bas-Poitou et au mois d’août se rendit avec sa belle-sœur à Laval et à Vitré où ils retrouvèrent son frère aîné. Il resta avec eux deux mois et les quitta en novembre pour aller s’établir à l’invitation de sa mère à l’Ile-Bouchard⁷⁴. Cette terre avait été allouée à Charlotte-Brabantine de Nassau en vertu de son douaire et était suffisamment éloignée du Poitou pour que la présence de son fils cadet n’y suscita pas la suspicion de la Cour.

⁷⁰ François-Charles (Franz-Karl) de Saxe-Lauenburg (1594-1660) était l’un des fils du duc François II de Saxe-Lauenburg (1547-1619) et de sa seconde épouse Marie de Brunswick-Wolfenbüttel (1566-1626). François-Charles de Saxe-Lauenburg était surnommé « *der Schönste* » alors que d’après Louis Aubery du Maurier Frédéric de La Trémoille était surnommé « bec de lièvre », fait qui peut expliquer leurs conduites respectives.

⁷¹ Charles Louis de LA TREMOILLE, *Le Chartrier de Thouars*, p. 268.

⁷² Le 17 janvier 1623, la reine de Bohême écrivait à la duchesse de La Trémoille : “ Je suis bien marry de savoir par vostre dernière, que nous perdons ici la compagnie de Monsieur vostre fils. Le peu de plaisir que je luy ay peu faire icy ne mérite pas tant de remerciements : je suis marry que je n’ay peu faire tant que j’ay désiré, car je vous prie de croire que j’aime et chérit d’affection tout ce qui vous appartient, et principalement luy, qui le mérite ”. L. M. BAKER et C. V. WEDGEWOOD, *The letters of Elizabeth, queen of Bohemia*, p. 66.

⁷³ Lettre de la duchesse de Bouillon du 8 février 1623.

⁷⁴ Lettre de de Henri de La Trémoille du 30 octobre 1623 et de Marie de La Tour d’Auvergne du 17 novembre 1623.

1625 la première révolte

Le 28 mars 1625, Frédéric de La Trémoille ayant atteint l'âge de la majorité, Charlotte-Brabantine de Nassau fit procéder au partage provisionnel qui avait été arrêté le 10 août 1619 entre ses enfants sur les biens de leur père⁷⁵. Ce partage portait sur le comté de Bénon, les baronnies de Montaigu et Didonne, le château et parc d'Olivet avec ses appartenances et dépendances, plus la fourniture de cent chartées de bois pour le chauffage, ainsi que 4 613 livres par an sur la châtellenie de Bécherel, au comté de Montfort⁷⁶.

Bénon et Didonne constituèrent le premier lot que choisit Henri de La Trémoille. Frédéric et Charlotte reçurent le second lot comprenant Montaigu et Olivet, 4 613 livres de rentes sur la châtellenie de Bécherel et 793 livres de rentes à percevoir sur Bénon et Didonne.

Frédéric de La Trémoille, comme son frère aîné Henri, avait passé l'année 1624 à attendre un geste du souverain. Si Henri de La Trémoille reçut le 17 mars 1625 une commission de maréchal de camp de cavalerie légère dans l'armée mise sur place dans le "Païs Messin", sous les ordres du duc d'Angoulême⁷⁷, Frédéric fut oublié dans cette distribution de commandements.

Après avoir attendu encore un mois, Frédéric de La Trémoille se rendit le 17 avril 1625 à La Rochelle et déclara au maire qu'ayant appris qu'en la Cour qu'on voulait les "décevoir", il venait pour mourir avec eux⁷⁸. Réaction classique d'une personne blessée par le manque d'écoute et d'attention, qui pour attirer l'attention sur soi n'a d'autre ressource qu'à une action désespérée qui se retourne finalement contre lui⁷⁹. Frédéric participa à plusieurs opérations contre l'armée royale. Mais son manque de moyen financiers l'handicapait. Champdor, le secrétaire de la duchesse douairière de La Trémoille⁸⁰, à ce propos écrivait à celle-ci le 3 juin 1625 :

"Le Sieur Ingels m'a escrit, du 28e passé, que Monseigneur le comte est en bonne santé, mais si incommodé d'argent qui rien plus. Je voy, Madame, que sy vous n'avez agréable de luy subvenir de quelque chose qu'il sera en grande nécessité, car de la fermière de Taillebourg, il n'en peult rien espérer d'autant qu'elle a escrit y avoir nombre de saisies sur elle, que d'ailleurs elle a entièrement payé le terme d'octobre prochain et que quand elle seroit redevable, qu'il luy seroit impossible de fournir aucun denier, à cause que les gens de guerre ont, comme elle dit presque ruyné le comté. C'est pourquoy j'ose supplier très humblement Vostre E. que sans vous ramentenir le desplaisir que son esloignement de la Court vous à causé, il vous plaise luy vouloir ayder à ce besoing en la créance qu'il pourra à l'advenir rendre tel service au Roy & au publicq qu'il effacera le passé et vous donnera fort contentement. Et pardonnez, Madame, à l'hardiesse que je prends de vous en escrire avec telle liberté⁸¹".

Charlotte-Brabantine de Nassau suivit l'avis de Champdor et dut faire pression sur son fils pour qu'il pousse les Rochellais à rechercher un compromis⁸². Le 1^{er} novembre, Frédéric de La Trémoille

⁷⁵ Acte passé devant Jacques Charles et François Capitaine, notaires-gardnotes au châtelet de Paris. Archives nationales, 1 AP 382/1.

⁷⁶ Le revenu du comté de Benon était estimé à 4 000 livres par an, celui de la baronnie de Didonne à 5 000 livres, celui de la baronnie de Montaigu à 2 400 livres et celui d'Olivet à 400 livres. Bournezeau et l'Île-Bouchard faisaient parti du douaire de Charlotte-Brabantine de Nassau.

⁷⁷ Louis-Charles de LA TREMOILLE, *Chartrier de Thouars*, op. cit., p. 138-139.

⁷⁸ I. MESCHINOT de RICHEMOND, "Diaire de de Joseph Guillaudeau, sieur de Beaupréau (1584-1643)", *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome XXXVIII, 1908, p. 277.

⁷⁹ Cf. Guy CORNEAU, *Victime des autres, bourreau de soi-même*, op. cit., p. 158-161.

⁸⁰ Jean Dumonceau, sieur de Champdor, neveu de Nicolas Dumonceau, l'intendant des La Trémoille à Thouars, est un représentant de la génération des agents des La Trémoille entrée à leur service dans les années 1610. Il succéda à Chauveau dans ses fonctions de secrétaire particulier de Charlotte-Brabantine de Nassau, puis à la mort de celle-ci assura ces mêmes fonctions auprès de Marie de La Tour d'Auvergne. Il acheva sa carrière en 1651 en temps que trésorier général du duché de Thouars.

⁸¹ Archives nationales, 1 AP 648.

⁸² Sur ce point l'on peut s'interroger si le départ subite de Frédéric de La Trémoille à La Rochelle ne fut pas un moyen pour la duchesse de La Trémoille de contrôler la rébellion des Rochellais. Du moins elle sut utiliser à son avantage ce mouvement irréflecti ou non de son fils.

envoya un de ses serviteurs, Lescure, “ pour aller trouver Sa Majesté pour la supplier très affectueusement et très humblement de nous donner la paix ”⁸³.

Il revint à Charlotte-Brabantine de Nassau de solliciter le pardon de Frédéric auprès de Louis XIII. Dans une lettre, non datée, elle écrivait au cardinal de Richelieu :

“ Monsieur, le déplaisir extrême que j’ay receu de l’action de mon jeune filz attiré, comme j’estime, par le dépit qu’il a eu de celle de son frère, m’a donné la hardiesse d’en faire moy mesme la confession et la plainte à la Roine, ayant tant esprouvé ses bontez envers moy que j’ay creu qu’elle y supporteroit ceste importunité, puis qu’elle ne procedde que du mal que je ressens de veoir que ce qui est sorty de moy, se soit si témérairement eschappé à mériter l’indignation du Roy et la sienne.

Cela mesme me porte à vous supplier que vostre médiation me soit une ayde envers elle affin que je ne participe point au juste couroux que ceste mauvaise action mérite. Toutes confusions ont leurs issues, et souvent les mesmes instruments qui ont servy au mal se trouvent enfin propres aux remèdes, et ce que les hommes ont pensé en mal, Dieu le convertit en bien ; ce que je n’oserois attendre de ceste action si desreiglée, si je ne tournois les yeux vers les tesmoignages que le Roy et la Reine ont receu de l’assistance de Dieu en toutes leurs entreprises, qui me fait espérer que les choses les plus mauvaises peuvent tourner à l’avantage des affaires de Leurs Majestez.

Monsieur, je jette cecy en vostre sein, attirée par les tesmoignages que j’ay receu en toutes occasions de vostre bienveillance, lesquelz je vous supplie ne me point desnier en ceste-cy, et si vous le jugez à propos, porter vos conseilz à ne le desesperer point, affin que s’il reste encores en luy quelque sentiment des devoirs de la nature, on me réserve le moyen de luy faire sentir sa faulte, et donne pouvoir de m’acquitter des très humbles devoirs et obéissances dont je suis tenue au service du Roy, de la Roine et bien de cest Estat, à la grandeur et prospérité duquel je me recognois si obligée, comme je fays à vous en vostre particulier, pour les continuelles faveurs que j’en ay receu qui me feront souhaitter toute ma vie de vous pouvoir tesmoigner que je suis,... ”⁸⁴.

Louis XIII accorda son pardon le 13 mars 1626⁸⁵ :

“ Mon cousin, j’ay veu, par la lettre que vous m’avez escrite du 6e de ce mois, et entendu encores par mon cousin le duc de La Trimouille, vostre frère, le desplaisir que vous avez de vous estre esloigné par le passé de l’obéissance que vous me devez, et le assurances que vous me donnez de demeurer désormais dans vostre devoir et me rendre des preuves de vostre fidellité ; ce que j’ay pris en bonne part, vous l’ayant bien voulu tesmoigner par celle-cy et vous assurer que, persévérant en ceste résolution pour m’en déprtir les affects que j’en dois attendre, j’auray aussy à plaisir de vous faire ressentir mes grandes faveurs aux accasions qui s’offriront pour vostre bien et advantage. Cependant vous ferez estat de ma bienveillance en vostre endroit. Sur ce je prie Dieu, mon cousin, qu’il vous ayt en sa sainte garde.

Escrit à Paris, le xij mars 1626

Louis

Phelypeaux ”

1626 - 1627

Frédéric de La Trémoille passa la majeure partie des années 1626 et 1627 à l’Ile-Bouchard, surveillé avec suspicion par les agents du pouvoir.

Ironie du destin, Frédéric de La Trémoille était à Nantes avec son frère et sa belle-soeur au temps où une autre tête folle, Chalais, perdit la vie pour avoir conspiré contre le roi.

Le 25 mars 1627, Frédéric reçut une commission du roi de Danemark pour lever 3 000 soldats en France et de les lui mener⁸⁶. Le 19 mai, Louis XIII lui donna son autorisation de prendre du service en pays étranger⁸⁷ :

“ Mon cousin, ayant appris le désir que vous avez de prandre ung employ dans les pays et armées estrangères, et rechercher les occasions d’y rendre des preuves de vostre courage et générosité, ceste résolution m’a esté d’aultant plus agréable que je sçay qu’elle provient d’un louable deseing de vous rendre de plus en plus capable de me servir cy-après, dans les charges qui vous seront commises. C’est pourquoy je vous permectz

⁸³ I. MESCHINOT de RICHEMOND, “ Diaire de de Joseph Guillaudeau, sieur de Beaupréau (1584-1643) ”, *Ibid.* p. 307.

⁸⁴ Copie papier publiée par Louis-Charles de LA TREMOILLE, *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, tome IV, p. 44-45.

⁸⁵ Louis-Charles de LA TREMOILLE, *Le Chartrier de Thouars*, p. 269.

⁸⁶ Archives nationales, 1 AP 383.

⁸⁷ Louis-Charles de LA TREMOILLE, *Le Chartrier de Thouars*, p. 270.

vollontiers de rechercher lesditz employs ausditz païs estrangers, et vous y acheminer quand bon vou semblera ; vous assurant cependant par ceste cy que, s'offrant subject de vous tesmoigner ma bienveillance, vous m'y trouverez tousjours bien disposé. Sur ce je orie Dieu, mon cousin, vous avoir en sa sainte garde.

Escrit à Paris, le XIXe jour de may 1627.

Louis ”.

Mais Frédéric de La Trémoille tomba malade et ne put partir.

Projet de vente de l'Ile-Bouchard au Cardinal de Richelieu

Richelieu avait entrepris de rassembler des terres autour de son domaine patrimoniale de Richelieu qu'il avait acheté en 1621 à la reine mère, pour obtenir son érection en duché. En 1623, il s'était porté acquéreur de la seigneurie de Bessay, puis en 1626 de la baronnie de Faye-La-Vineuse. En 1627, il fixa son choix sur la baronnie de l'Ile-Bouchard⁸⁸. Connaissant les besoins d'argent de Henri de La Trémoille, il le fit approcher par le marquis d'Effiat. Henri de La Trémoille accueillit cette proposition favorablement, mais il n'en était pas le seul propriétaire. Le douaire de sa mère était assis sur cette terre et son frère Frédéric en possédait une part.

Frédéric de La Trémoille, sondé par Champdor le 24 juin, donna son accord sous réserve que le Cardinal se porta acquéreur pour lui de la maison des Dorides, à 4 lieux de Thouars⁸⁹, et qu'il obtienne pour lui le droit d'y faire célébrer le culte, qu'il lui verse une somme de 12 000 livres pour la meubler et qu'il lui fasse verser ses pensions pour 1625 et 1626 qui lui étaient dues sur le petit état. L'opposition de Charlotte-Brabantine de Nassau à cette vente fit reporter ce projet. Le 4 décembre 1627, Richelieu écrivait à Henri de La Trémoille :

“ Pour tesmoignage de cette vérité, je vous supplie de faire cognoistre à Madame vostre mère, que je ne voudrois pour rien du monde la convier à aucune chose qui fut contre son grey partant qu'ayant veu les difficultez qu'elle fait en l'affaire dont nous avons parlé. Je la supplie de m'excuser si j'y ay pensé ce que je n'ay fait que sur les advis que l'on m'avoit donné que vous vouliés vandre depuis quelque temps quelques unes de voz terres⁹⁰ ”.

Les Anglais à Ré

Sur ce l'Angleterre déclara la guerre à la France et une armée conduite par le duc de Buckingham⁹¹ débarqua dans l'île de Ré défendue par Toiras. Durant le mois d'août, Frédéric de La Trémoille envoya au Roi le Sr. de La Brosse, un de ses gentilshommes pour l'assurer de son obéissance. Le 29 octobre 1627 alors qu'il était dans le camp assiégeant La Rochelle, Louis XIII, désireux de contrôler un troublelion tel que Frédéric de La Trémoille, lui donna une commission pour lever une compagnie de soixante-dix Cheval-légers pour renforcer les troupes placées en Champagne sous l'autorité du duc de Nevers, où son frère Henri exerçait le commandement de la cavalerie légère⁹².

Lectures à l'Ile-Bouchard

Durant son long séjour à l'Ile-Bouchard, Frédéric de La Trémoille meubla son ennui en lisant. La série 1 AP 382 du Fonds La Trémoille comporte deux inventaires des livres qu'il possédait dans cette demeure et qu'il laissa à la suite de son départ en 1628. Le premier en date du 12 février 1628 effectué après son départ pour les Provinces-Unies en dénombre une soixantaine, le second en date du 7 mars 1630 réalisé avant la remise de la baronne de l'Ile-Bouchard à Richelieu, est plus complet et fait état de 110 ouvrages.

⁸⁸ Joseph BERGIN, *Pouvoir et fortune de Richelieu*, Ed. Robert Laffont, Paris, 1987, p. 121-122 et 135.

⁸⁹ Les Dorides dans la paroisse des Aubiers, entre Argenton-le-Château et Mauléon, à l'Est de Thouars.

⁹⁰ Archives nationales, 1 AP 675.

⁹¹ George Villiers (1582-1628), 1^{er} duc de Buckingham, favori du roi Charles Ier après avoir été celui de son père, commandait la flotte anglaise en tant que lord high admiral.

⁹² Louis-Charles de LA TREMOILLE, *Le Chartrier de Thouars*, p. 269.

Le Catalogue général de la Bibliothèque Nationale de France, les travaux d'Antoine Adam⁹³, d'Henri-Jean Martin⁹⁴, d'Etienne Thuau⁹⁵ permettent de réaliser une présentation thématique de ces deux inventaires.

Comme beaucoup de gentilshommes, Frédéric de La Trémoille avait un goût prononcé pour l'histoire. Les historiens de l'Antiquité sont représentés par Xénophon, César, Salluste, Tite-Live, Quinte-Curce, Suétone, Plutarque, Tacite, Pline.

Les *Chroniques* de Froissart⁹⁶ et Meschinot couvrent le Moyen-Age. Les *Mémoires* de Commines⁹⁷ assurent la transition entre le Moyen Age et la Renaissance et ouvrent une fenêtre sur l'Italie. Frédéric possédait trois classiques italiens : l'*Art de la Guerre* de Machiavel, le *Courtisan* de Castiglione et les *Guerres d'Italie* de Guichardin.

Depuis le XVI^e siècle était apparu en France de façon nette le souci de construire une histoire nationale⁹⁸. Etienne Pasquier était un de ces historiens animés de cet esprit neuf dans ses *Recherches de la France*. Frédéric de La Trémoille en possédait un exemplaire. Il possédait également les *Mémoires* de Martin du Bellay, le *Recueil des Roys de France* de Jean du Tillet, une *Histoire de Louis XII*, l'*Inventaire général de l'histoire de France* du huguenot Pierre de Serres, l'*Histoire de France et des choses mémorables durant sept années de Paix du règne de Henri III Roy de France et de Navarre* et l'*Histoire générale des derniers troubles arrivés en France sous les règnes des roys ... Henry III, Henry IIII et Louis XIII* de Pierre Matthieu, l'*Histoire des guerres et choses mémorables arrivées sous le règne de très-glorieux Louis le Juste, roi de France et de Navarre, depuis son avènement à la couronne jusques à présent mil-six-cent-vingt-deux* de Pierre Boitel,

Si la lecture des chroniques de Froissart et de Monstrelet lui avaient commémoré les faits de la noblesse d'autrefois, celle des *Mémoires* de Commines l'avait initié au réalisme politique et celle du *Courtisan* de Castiglione à l'art de la civilité. François de La Noue dans ses *Discours politiques et militaires* affirme que parallèlement à leur formation militaire les nobles reçoivent un enseignement des lettres⁹⁹. Un gentilhomme devait maîtriser le parole et l'écrit. Dans *L'organe, c'est à dire l'instrument des discours* de Philippe Canaye, tiré de l'organe d'Aristote et dans les *Œuvres* de Guillaume du Vair¹⁰⁰ que contenaient sa bibliothèque, il avait pu y puiser des enseignements.

Frédéric dans une de ses lettres à sa mère déplorait qu'il n'écrivait pas aussi aisément que celle-ci. Pour y remédier, sans doute, il se procura le *Le Bouquet des plus belles fleurs de l'Eloquence* (1624) de Jean Puget de La Serre, anthologie de lettres de Du Perron, Du Vair, D'Urphé, Daudiguier, de Rousset, Coëffeteau, Bertaud, Malherbe, la Brosse, et La Serre¹⁰¹.

⁹³ Antoine ADAM, *Histoire de la littérature française au XVII^e siècle*, Bibliothèque de l'Evolution de l'Humanité, Editions Albin Michel, 1997, 3 vol.

⁹⁴ Henri-Jean MARTIN, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, Préface de Roger Chartier, Librairie Droz, Genève, 1999, 2 vol.

⁹⁵ Etienne THUAU, *Raison d'Etat et pensée politique à l'époque de Richelieu*, Bibliothèque de l'Evolution de l'Humanité, Albin Michel, 2000.

⁹⁶ Berthold dans sa lettre du 19 août 1619 à M. Champdor lui fait part de la demande de Frédéric de La Trémoille de lui acheter " un Froissard ".

⁹⁷ Dès l'âge de 15 ans, Frédéric de La Trémoille commença à lire les *Mémoires* de Commines qui étaient considérées par les lecteurs du XVI^e et XVII^e siècle comme le mise en forme d'un savoir dans lequel ils découvraient les vrais mobiles des actions des princes, les secrets de l'art de gouverner (Joël Blanchard). Berthold dans sa lettre du 15 janvier 1618 à la duchesse de La Trémoille, mentionne que lorsque Frédéric boudait après s'être disputé avec son oncle le duc de Bouillon qu'il se mettait à lire dans son Philippe de Commines.

⁹⁸ Marie-Paul CLAUDE-JABINET, *L'histoire en France du Moyen Age à nos jours. Introduction à l'historiographie*, Coll. Champs Université, Flammarion, 2002, p. 75.

⁹⁹ Ellery SCHALK, *L'Epée et le Sang. Une Histoire du concept de noblesse (vers 1500-vers 1650)*, Coll. Epoques, Champ Vallon, 1996. p. 145.

¹⁰⁰ Marc FUMAROLI, *L'Age de l'Eloquence*, Librairie Droz, Genève, 2002, " La magistrature oratoire du palais : Guillaume du Vair ", p.498-518.

¹⁰¹ *Ibid.*, p.543.

La vie à la Cour et les contacts mondains obligeaient désormais les jeunes gentilshommes à acquérir une certaine culture romanesque et poétique¹⁰². La bibliothèque de Frédéric de La Trémoille met en évidence un goût prononcé pour la poésie. Outre les poètes latins : Virgile, Horace, Ovide, cités ci-dessus, il possédait une version française du *Roland Furieux* de l'Arioste¹⁰³, les *Hymnes*, la *Franciade*, et deux tomes des œuvres de Ronsard. Il détenait également la *Première* et la *Seconde semaine* du huguenot du Bartas, la *Semaine ou création du monde* de Gamon, les œuvres de Desportes, de Bertaut. À côté de ces classiques, le courant moderne était représenté par *Les Satyres* de Mathurin Régnier et un volume des *Œuvres* de Théophile de Viau, le prince des poètes aux yeux de la jeune noblesse de Cour¹⁰⁴.

Frédéric lisait également des recueils collectifs de poésie¹⁰⁵ : *La Poésie Française, Le Temple d'Apollon ou nouveau recueil de vers* publié par Raphaël du Petit-Val en 1611 à Rouen, *Les Délices de la poésie française* publiés par Toussaint du Bray en 1620 à Paris et aussi deux recueils de poésies satiriques : *le Cabinet Satirique (1618-1620)* et le *Parnasse de poètes [satiriques, 1622]*¹⁰⁶. La publication de ce dernier fournit aux Jésuites le moyen d'obtenir l'arrestation de Théophile de Viau.

À côté de ces ouvrages de poésie, le théâtre était représenté par les *Tragédies* de Robert Garnier et le roman par les six volumes de l'*Astré* d'Honoré d'Urfé.

La Société française d'Ancien Régime était une société d'ordre et de lignage¹⁰⁷. Frédéric de La Trémoille significativement possédait le *Traitez des premiers officiers de la Couronne de France* d'André Favyn (1613). Un membre du lignage des La Trémoille, Henri II de Montmorency exerçait la fonction prestigieuse d'Amiral de France - la grand-mère maternelle de Frédéric était une Montmorency. Ce fait explique la présence dans sa bibliothèque de la *Présentation de M. de Montmorancy à l'office d'Admiral de France* (1612). Frédéric n'était pas étranger aux privilèges de son ordre et possédait la *Cronologie des Estats Généraux* de Jean Savaron de Villars (1615). Il avait également *Le Cérémonial de France* de Théodore Godefroy (1619), huguenot converti au catholicisme.

En ce début du XVIIe siècle, Végèce, écrivain romain de la fin du IVe siècle, était encore l'auteur militaire le plus répandu¹⁰⁸. Frédéric de La Trémoille possédait une édition de son *De Re militari*. Il avait également une édition de *L'Art de la Guerre* de Machiavel et une édition de la *De Militia Romana* de Juste Lipse (1547-1606), professeur d'histoire, d'éloquence et de droit à l'université de Leyde entre 1578 et 1590, puis à Louvain après son retour à la religion catholique. Il eut pour élève Maurice de Nassau pendant trois semestres en 1583 et 1584 et fut l'initiateur d'une philosophie unissant le christianisme et les doctrines des stoïciens¹⁰⁹. L'armée des Provinces-Unies en ce premier quart du XVIIe siècle était la meilleure d'Europe¹¹⁰. Cette efficacité reposait par un retour à la discipline des anciens romains et sur des exercices réguliers et intensifs. En 1607, Jacob de Gheijn II (1565-1629), à la demande de Maurice de Nassau et des Etats -Généraux, publia un manuel militaire le *Wapenhandelinghe van roers, musquetten ende spiesen* rappelant ces préceptes, illustré de 117 gravures, qui fut l'ouvrage de ce type le plus détaillé en cette matière que l'Europe n'ait jamais vu. Frédéric de La Trémoille, possédait l'édition française de cette bible du capitaine, édité en

¹⁰² Henri-Jean MARTIN, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVIIe siècle*, p. 543.

¹⁰³ Le succès du *Roland Furieux* de l'Arioste ne cesse de croître. Révisé en 1576, par Gabriel Chappuy, l'ancienne version de Jean Martin conserve sa vogue jusqu'en 1618. En 1614, François de Rosset en donnera une autre édition, remise sous presse en 1625. Henri-Jean MARTIN, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVIIe siècle* p. 280.

¹⁰⁴ Antoine ADAM, *Histoire de la littérature française au XVIIe siècle*, op. cit., tome I, p. 88.

¹⁰⁵ Henri-Jean MARTIN, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVIIe siècle*, tome I, p. 284.

¹⁰⁶ Antoine ADAM, *Histoire de la littérature française au XVIIe siècle*, op. cit., p. 58-60.

¹⁰⁷ Roland MOUSNIER, *Les Institutions de la France sous la Monarchie absolue*, P. U. F., 2 vol, 1974-1980.

¹⁰⁸ Philippe RICHARDOT, *Les éditions d'auteurs militaires antiques aux XVe-XVIIe siècles*, Institut de Stratégie Comparée, Paris, 2000.

¹⁰⁹ Joël CORNETTE, *Le roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Petite Bibliothèque Payot, 2000, p. 50-51.

¹¹⁰ M. S. ANDERSON, *War and Society in Europe of the Old Regime (1618-1789)*, Fontana paperbacks, 1988, p. 24-25 et Joël CORNETTE, *Le roi de guerre*, op. cit., p. 46-49.

Français des 1608, dont le titre le *Maniement d'armes d'arquebuses, mousquetz et piques* reprenait celui de l'édition hollandaise.

Conduire les soldats était bien, mais pour un officier, il fallait connaître Euclide et savoir manier le compas de proportion pour pouvoir dresser des fortifications¹¹¹. Frédéric de La Trémoille en possédait trois éditions des *Eléments* d'Euclide qui faisaient alors figure de manuels d'initiation aux mathématiques¹¹². Il avait également l'arithmétique de Launay.

Fils d'une princesse d'Orange, ayant fait de long séjour aux Provinces-Unies, il est normal de trouver dans la bibliothèque de Frédéric des ouvrages sur les Orange-Nassau et les Pays-Bas. Il avait l'*Apologie de M. le prince d'Orange Guillaume*, une biographie de Guillaume-Louis de Nassau, *Les Lauriers de Nassau* de Jan Janszoom Orlers (1612), l'*Histoire du siège d'Ostende (5 juin 1601 – 20 septembre 2004)* de H. L. van Haestens (1615) et *Les Guerres de Nassau* de Guillaume Baudart (1616).

Le mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche avait pu faire espérer la paix avec l'Espagne. Les cérémonies faites à cette occasion furent l'objet de nombre de publications¹¹³. Frédéric détenait un exemplaire du *Camp de la Place Royale* (1612), relation des fêtes organisées à Paris les 5, 6 et 7 avril 1612 à la suite de la publication de l'annonce de ce mariage et un exemplaire de l'*Histoire du Palais de la Félicité* composée en 1616 par François de Rosset, après la célébration du mariage à Bordeaux. Les *Diverses leçons de Pierre Messié, gentilhomme de Séville*¹¹⁴ pouvait faire espérer une ouverture sur le monde Espagnol.

L'ouverture sur le reste du monde était représentée par les Cartes du monde par La Haye, ou Géographie, deux exemplaires des *Chroniques* du Berlinois Johann Carion, l'*Abrégé de l'histoire des Empereurs, tant de Rome, que d'Allemagne*, le classique *Etats, empires et principauté du Monde* de Pierre d'Avity, et le *Civitatum aliquot insignior*, un ouvrage Vénitien de 1574 décrivant les plans des plus illustres cités.

Frédéric de La Trémoille s'il ne renia pas sa foi comme son frère aîné, semble, toutefois, avoir été un esprit peu tourmenté par la Religion. Le nombre d'ouvrage sur la Religion est relativement peu élevé. L'inventaire fait état des *Proverbes de Salomon*, d'un nouveau testament en Allemand, des *Antiquités des Juifs* de Flavius Josèphe, de l'édition française de la *Déclamation sur l'incertitude, vanité et abus des sciences* de Corneille Agrippa (1486-1535) qui en son temps fut un réquisitoire contre la science profane, la théologie et les désordres de l'Eglise, des *Actes du concile de Trente*, de l'*Histoire des Martyrs* de Jean Crespin, du livre des *Massacres en peinture*, d'un ouvrage de Bucan en latin, de l'*Abrégé des controverses touchant la Religion d'André Rivet*, de l'*Apologie pour les Eglises contre Lessius, Coton & autres* de Jacques Cappel (1611), de *Sept sermons* de Samuel Durand, le ministre de Charenton, du *Combat chrestien* de Pierre du Moulin (1619).

Agrippa d'Aubigné avait été l'intime ami de Claude de La Trémoille, mais Charlotte-Brabantine de Nassau ne l'appréciait guère et après la mort de son mari avait veillé qu'il n'exerce aucune influence sur ses enfants et pour cela les avait envoyé à Sedan. Ce fait n'empêcha pas que Frédéric se procura trois des ouvrages majeurs de d'Aubigné : les *Tragiques* (1616), les *Aventures du baron de Faeneste* (1617) et les deux premiers volumes de son *Histoire universelle* (1616-1618).

Histoire, Civilité, Poésie, Art de la guerre, ouverture sur le monde, Frédéric de La Trémoille possédait l'essentiel des ouvrages permettant d'acquérir le bagage nécessaire à un homme fréquentant la Cour¹¹⁵. Bien qu'il ne renia jamais sa foi protestante, il possédait fort peu d'ouvrages religieux. Dans cette collection de livres, trois auteurs : Agrippa d'Aubigné, Mathurin Règnier et

¹¹¹ Henri-Jean MARTIN, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVIIe siècle*, tome I, p. 544.

¹¹² *Ibid.*, p. 249.

¹¹³ Hélène DUCCINI, *Faire voir, faire croire. L'opinion publique sous Louis XIII*, Coll. Epoques, Champ Vallon, 2003, p. 117-129.

¹¹⁴ Henri-Jean MARTIN, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVIIe siècle*, tome I, p. 278.

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 490-551.

Théophile de Viau sont des indices de son mal de vivre, tous les trois dans leur geste de rupture, ayant pour point commune de poser un regard amer sur l'hypocrisie sociale¹¹⁶.

1628 Troisième séjour aux Provinces-Unies

Alors que l'armée royale poursuivait le siège de La Rochelle, les rumeurs les plus folles circulaient sur Frédéric de La Trémoille. Jacques de Rozemont l'agent des La Trémoille à Paris à ce propos écrivait à Charlotte-Brabantine de Nassau le 1^{er} janvier 1628 :

“ L'on fait courir que M. I. C. avoit pris les armes en intention de se jeter dans La Rochelle et se tenoit en attendant l'occasion propre pour y entrer dans la forest de Chisé, avec cent cuirasses, favorisant les prises des coureurs de La Rochelle ”¹¹⁷.

Pour faire cesser ces rumeurs, Frédéric de La Trémoille décida de partir aux Provinces-Unies. Dans les premiers jours de février 1628 il s'embarqua à Calais pour les Provinces-Unies. A La Haye¹¹⁸, il retrouva son jeune cousin Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne. Mais au grand mécontentement de la duchesse de Bouillon, fidèle à son coté anarchiste, il refusait de céder le pas à son cousin¹¹⁹. Les choses s'arrangèrent toutefois.

Dans sa lettre du 19/29 mai 1628 à la duchesse de La Trémoille, Elisabeth d'Angleterre notait :

“ Je trouve le cont de Laval beaucoup changé en mieux. Il se comport fort bien ; je m'asseure que vous aurez tous les jours plus qu'autre beaucoup de contentement ”¹²⁰.

Pour sa part André Rivet, le 28 juillet 1628, informait Charlotte-Brabantine de Nassau que Frédéric vivait alors “ en bonne union avec MM. de Bouillon et de Chastillon ”. “ Une chose me plaist en luy, qu'il se montre affectionné à la Religion ”¹²¹.

Aux cotés des Anglais

A l'annonce que son frère aîné, Henri, avait abjuré le 18 juillet 1628 entre les mains de Richelieu, Frédéric de La Trémoille, partit en Angleterre. L'on peut s'interroger sur les motifs de ce départ : connaissant ses tendances narcissiques, s'agit-il de sa volonté de ruiner les espérances de crédit de son frère en affirmant sa fidélité au protestantisme¹²² ou d'une décision politique plus subtile tendant à ne pas laisser au Rohan la réputation d'être les seuls militants du protestantisme.

Frédéric de La Trémoille arriva à la Cour d'Angleterre le 24 août (calendrier anglais), le lendemain de l'assassinat du duc de Buckingham¹²³. Le roi Charles I^{er} l'accueillit avec sa courtoisie habituelle et réserva une suite favorable à sa demande de rejoindre Soubise à bord de la flotte qui sous les ordres de Lord Lindsey s'appêtait à embarquer pour secourir La Rochelle. Charlotte de La Trémoille écrivait à sa mère :

“ J'ay seu des nouvelles de mon frère de Laval qui a fort peu séjourné en ce païx, où il a reçu toute sorte de courtoysye du Roy et de toute la Court. Il en partie avec la flote le 6 de ce mois, et ont eu un très beau tamps.

¹¹⁶ Roger ZUBER, *La littérature française du XVIIe siècle*, Coll. Que sais-je ?, P.U.F., 2^e édition 1997, p. 32.

¹¹⁷ Archives nationales, 1 AP 355 et 356.

¹¹⁸ Lettre de la duchesse de Bouillon du 14 mai 1628.

¹¹⁹ Lettre de la duchesse de Bouillon du 15 mai 1628.

¹²⁰ Paul MARCHEGAY, “ Original letters to the Trémoille family, chiefly from Elizabeth, Queen of Bohemia ”, *Archoeologia or miscellaneous tracts relating to antiquity*, Society of antiquaries of London, J. B. Nichols and Sons, London, tome XXXIX, 1863, p. 170.

¹²¹ Archives nationales 1 AP 353/206.

¹²² Cf. Guy CORNEAU, *Victime des autres, bourreau de soi-même*, op. cit., p. 161-164.

¹²³ Lettre de Charlotte de La Trémoille du 2/13 septembre 1628 à sa mère. Archives nationales, 1 AP 384/50. Henri de La Trémoille dans sa lettre du 14 septembre 1628 à sa mère fait état de l'arrivée de son frère en Angleterre : “ On dit icy que mon frère est en Angleterre ”. Liliane Crété, historienne du siège de La Rochelle, pour sa part fait état d'une lettre du 16 septembre 1628 de l'ambassadeur de Venise auprès de la Cour d'Angleterre Alvise Contarini, annonçant cette nouvelle au Doge et au Sénat de Venise. Liliane CRÉTÉ, *La Rochelle au temps du Grand Siège, 1627-1628*, 2e édition, Perrin, 2001, p. 239.

Dieu veuille que tout réussisse à sa gloire. Le Roy mena mon frère dans son bateau qui est un des beaux de l'armée, luy a donné rum pour luy et ses gens et l'a treté également à toutes choses à M. de Soubise »¹²⁴.

Le 16 octobre 1628, la duchesse de Bouillon commentait à sa sœur la prise de position de son neveu :

« quy me représente bien mon coeur, que la résolution de Monsieur vostre jeune fils, vous a bien estonnée, surprise et afligée. Le changement de Monsieur son frère l'y a porté, que je croy, je ne vous l'avois osé mander, ayant mieux que vous ayés appris ceste nouvelle par d'autres que par moy, quy vous diray, puisque vous m'avez envoyé cople de vostre lettre, que je n'y eusse pas voulu mettre l'intérêt de Dieu, c'estoit assés d'y parler de celui du Roy cela ne sera nullement bien pris »¹²⁵.

L'on sait que la flotte anglaise échoua à secourir La Rochelle. Frédéric de La Trémoille ne réalisa pendant cette opération aucune action d'éclat, mieux même, ne changeant en rien ses habitudes, il eut des très mauvais rapports avec Soubise, ne supportant pas de jouer les seconds rôles auprès de lui¹²⁶.

Louis XIII, après la chute de La Rochelle, n'avait pas étendu sa grâce à Benjamin de Rohan et à Frédéric de La Trémoille¹²⁷. Aux lendemains de la paix d'Alès (28 juin 1629), Frédéric dut solliciter une grâce personnelle. Le 6 novembre 1629 le souverain lui écrivait :

« Mon cousin, les assurances que vous et ma cousine la duchesse de La Trimouille, vostre mère, me donnez de vostre affection et fidélité, estant joint à l'estime particulière que je fais de vostre personne, m'ont donné subject d'oublier vos actions passées et vous recevoir en ma grâce ; me promettant que, comme vous tesmoignez du repentir du passé, vous serez soigneux aussi de me rendre à l'advenir des preuves de vostre dévotion au bien de mon service. Cependant je vous assureray que quand vous me viendrez trouver vous y serez le bien venu, et que j'auray à plaisir de vous tesmoigner ma bienveillance aux occasions qui s'en présenteront. Sur ce je prie Dieu, mon cousin, vous avoir en sa sainte garde.

Esript à St-Germain-en-Laye, le 6e jour de novembre 1629.

Louis »¹²⁸.

Le cardinal de Richelieu n'avait pas renoncé à acheter la baronnie de l'Île-Bouchard. Si le 6 novembre 1629, Champdor écrivait à Henri de La Trémoille :

« Monseigneur le Cardinal ne dit plus mot pour la vente de l'Isle-Bouchard, néanmoins l'ont fait courir le bruit que Monseigneur vostre frère en a traité pour ce qui luy peut appartenir. Il y a plus de six lettres où ces mots sont ou autres de mesme signification tesmoignans qu'on ne parle plus de la vente de l'Isle-Bouchard »¹²⁹.

Le 3 décembre 1629, Champdor annonçait que Frédéric de La Trémoille était près à traiter :

« Monseigneur le Cardinal presse Monseigneur vostre frère de luy vendre l'Isle-Bouchard et le traité en doit estre fait ou rompu dans trois jours. Je ne sçai si de la portion que vous y avez & de l'usufruit de Madame l'on en pourra convenir selon le désir de Mondit seigneur vostre frère, à quoy madite Dame n'a pas grande disposition »¹³⁰.

Charlotte-Brabantine de Nassau qui avait probablement sollicité l'appui du cardinal de Richelieu pour obtenir la grâce de son fils, donna finalement son accord, Henri de La Trémoille vendit le 18 décembre 1629 au Cardinal l'Île-Bouchard pour la somme de 180 000 livres. Somme élevée, considérant que le revenu de cette terre était seulement de 3 750 livres¹³¹.

¹²⁴ Lettre non datée de Charlotte de La Trémoille du mois de septembre 1628. Archives nationales, 1 AP 384/52.

¹²⁵ Archives nationales, 1 AP 336/429.

¹²⁶ Liliane CRETÉ, *La Rochelle au temps du Grand Siècle, 1627-1628, Ibid.*, p. 261.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 284.

¹²⁸ Louis-Charles de LA TREMOILLE, *Le Chartrier de Thouars*, p. 270.

¹²⁹ Archives nationales, 1 AP 648.

¹³⁰ *Ibid.*,

¹³¹ Joseph BERGIN, *Pouvoir et fortune de Richelieu*, Robert Laffont, Paris, 1987, p. 297, note 106.

La rupture

Sans doute parce que sa mère l'avait réprimandé de la vie dissolue qu'il menait en Angleterre, le 20 octobre 1630 à Richmond, Frédéric de La Trémoille révoqua en faveur de son demi-frère Hannibal la procuration qu'il avait donné à celle-ci¹³². Au grand scandale de sa soeur, c'est avec légèreté qu'il accueillit en 1631 l'annonce de la mort de sa mère à Châteaurenard. Le 12/22 octobre 1631, Charlotte de La Trémoille écrivait à sa belle soeur la duchesse de La Trémoille :

“ Pour ce que vous me commandez de vous dire du déplaisir de mon frère de Laval, je ne le vis que trois jours après cette nouvelle, et le vis épandre quelques larmes, mais peu après aussi gai que devant. Pour moi, il faut que je confesse que si j'étais en sa place, je n'aurais jamais de joie ; mais je ne sais s'il cache cela en lui-même, mais au moins ne témoigne t-il point de déplaisir du passé, il ne me voit que de fois à autre, et montre une impatience près de moi et un désir d'en être dehors , on parle si diversement de lui que je ne sais que croire en tout cela ”¹³³.

La vie de Bohème

Au mois d'avril 1632, Frédéric et sa soeur Charlotte se rendirent à La Haye pour régler la succession de leur mère. Charlotte avait espéré qu'il mènerait une vie honorable aux Provinces-Unies, mais il reprit sa vie de joyeux luron. Bien pis, il se mit en ménage avec une anglaise Anne Orps qui lui donna un fils Edward et une fille Anne. Au grand scandale des La Trémoille, Anne Orps prit même le nom de comtesse de Laval.

Cette vie n'eut qu'un temps et s'interrompit à la suit d'un éclat commis le 18 octobre 1633 chez son parent le comte de Culembourg, Floris II van Pallandt qui venait d'être nommé président des Etats Généraux, par Charles Lister, le maître d'hôtel de Frédéric de La Trémoille. Cet éclat se produisit en présence de la princesse d'Orange, Amalia de Solms et de ses dames d'honneur, à l'occasion d'une réception en l'honneur de la comtesse de Hohenzollern, fille du comte Henri van den Bergh. En cette compagnie que Frédéric avait déjà quelque temps auparavant grossièrement insulté dans la salon d'Amalia de Solms, Lister se présenta avec insolence comme lieutenant du fou de la cour. Il en résulta une échauffourée, qui fut interrompue par les gardes à la demande de la princesse d'Orange. Cette affaire n'en resta pas là, Frédéric de La Trémoille, Charles Lister et ses laquais ayant attaqué avec rapières et broches l'huissier de la Cour de Hollande venu arrêter Lister, le prince d'Orange refusa de lui pardonner cette nouvelle incartade et Frédéric avec ses gens dut se réfugier précipitamment à Anvers¹³⁴. Il semble que Frédéric est échafaudé alors avec les Espagnols un complot contre les Provinces-Unies. Dans sa lettre du 25 avril 1634 à Marie de la Tour d'Auvergne, André Rivet donne quelques détails sur cette affaire :

“ Madame,

J'ay veu la lettre que m'a escrite M. de Rosemont¹³⁵ par le commandement de Vostre Excellence, en laquelle j'apperçoy qu'on vous a donné une alarme, comme s'il y avoit icy sentence donnée pour confisquer la rente tombée au partage de Monsieur de Laval, ce qui n'est point. Car pour les procédures de l'excès fait chez Monsieur le comte Culembourg, on n'est point venu plus qu'avant depuis la retraicte, que de le faire adjourner publiquement. Il est vray qu'il fait ce qu'il peut pour irriter les juges, ayant la sepmaine passée fait écrire à un Anglois, qui est avec luy, une lettre qu'on cognoist bien estre de son style, adressée aux Sieurs Cromhaut & autres soy disant président & conseillers de la Cour de Hollande en laquelle il tasche de les piquer & offenser, faisant mesme dire à ce Lister, qu'il est d'aussi bonne maison que le comte de Culembourg. Tout le monde s'estonne de cette imprudence & ses amis la déplorent. Mais bien plus le déshonneur qu'il s'est fait par les pratiques avec l'ennemy trop avérées par ses lettres, esquelles il appelle les Estats : les Pourceaux & s'engage à des choses si indignes d'un homme de sa qualité que je n'y puis penser sans larmes. Néanmoins, combien que trente lettres de sa main fussent icy devant son départ de Ravestein, si est ce que Son Excellence a usé de telle

¹³² Jean-Dominique PIERUCCI, *Un bâtard d'illustre maison Hannibal de La Trémoille (1595-1670)*, Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres, Niort, 1972, p. 37.

¹³³ Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille, comtesse de Derby*, Paris, 1870, p. 50-51.

¹³⁴ Le récit de l'éclat commis chez le comte de Culembourg et de ses suites se trouve dans P. J. BLOK, *Frederik Hendrik, prins van Oranje*, J. M. Meulenhoff, Amsterdam, 1924, p. 189. Monsieur Jacques Amirault m'en a fait aimablement la traduction.

¹³⁵ Jacques de Rozemont, un des conseillers et secrétaires des La Trémoille, en fonction à Paris.

modération qu'il n'a point voulu en faire de bruit, & luy a fait donner avis de toute la découverte par Monseigneur vostre frère aîné, & par conséquent loisir de se mettre à couvert. Autrement, s'il ne luy eust point touché de si près, il n'y alloit que de la vie. J'en ai veu Son Excellence, si déplaisant & outré qu'il ne se pouvoit assez estonner, & néanmoins sans tesmoigner aucun esprit de vengeance, mais seulement un regret & desplaisir indicible de la veoir en si mauvais prédicament. Tellement que ce cela, je ne croy point qu'on face jamais aucune instance en justice, comme on dit qu'il en menace, il contraindra ceux qui ne luy demandent rien de produire en public, ce qui est es mains de peu, & de faire veoir à tout le monde les particularitez, desquelles il n'y a qu'un bruit général parmi le commun. J'estime qu'il importe que, que Monseigneur vostre mary en soit adverti, afin qu'il l'exhorte à retenir ses passions, & ne se jeter point davantage dans le précipice dans lequel il n'est que trop avancé. Dieu le veuille arrester par sa grâce & luy donner de plus salutaires conseilz »¹³⁶.

Pour sa part Turenne le 2 mai 1634, écrivait à sa mère de Paris :

« On fait courre icy d'estrange bruits de M. de Laval, comme s'il avoit eu dessein sur Flessingue. Mme de La Trémoille en est informée fort particulièrement »¹³⁷.

« Estant poursuivi de la vie », Frédéric de La Trémoille se réfugia à Anvers. Deux lettres de sa tante Louise-Juliane de Nassau à sa sœur la duchesse de Bouillon laisse entendre qu'il se convertit alors au catholicisme. Dans la première datée du 29 mars, elle écrit :

« Vous sauray comme se gouverne vostre neveux le conte de Laval. Elas ! Que n'est-il mort au lieu de Madame sa bonne mère, car il samble bien qu'il ne fera de bien au monde et crins que tant aille en Envers, il ne se rande papiste et de ce coté là »¹³⁸.

Dans la seconde datée du 25 mai 1634, elle ajoute :

« Je ne doute point que vous ne cheusiés les diaboliques acsions de Monsieur son frère le conte de Laval. A la vérité, j'ay doute qu'il n'est si proulié. Dieu le ramayne comme l'anfant perdu et luy fasse miséricorde. J'ay horreur de panser à son méchant naturel, je ne le puis califier autre ce que je regrette bien »¹³⁹

Avant de s'embarquer pour l'Italie, Frédéric fit le 30 novembre 1634 son testament à Anvers. Deux lettres de sa tante, l'Electrice palatine, Louise-Juliane de Nassau laissent entendre que pendant son séjour à Anvers il s'y convertit au catholicisme¹⁴⁰.

Frédéric de La Trémoille s'établit à Venise où il fut accueilli par M. de La Tuilerie, l'ambassadeur de France en la Sérénissime République. L'on était en pleine affaire de la Valteline. Le frère de M. de Bullion, intendant de finance et de justice de l'armée française, lui proposa de commander une compagnie de cavalerie avec le grade de maréchal de camp. L'absence de lettres pour les années 1636-1639 ne nous permet pas de savoir s'il exerça ce commandement. En 1639, il ambitionna de pouvoir exercer à Venise les fonctions qu'y avait exercé Henri II de Rohan, avant son décès en 1638. Pour renforcer sa position, il aurait aimé que son frère obtienne l'accord de Louis XIII pour faire entrer au service de la Sérénissime république le régiment de son neveu Louis-Maurice et demanda à sa belle-sœur Marie de La Tour d'Auvergne d'appuyer sa demande¹⁴¹.

Oubliant Anne Orps et son fils Edward, Frédéric de La Trémoille se mit en ménage avec une Vénitienne Marietta Mussi qui lui donna une fille, ce qui irrita fort son frère et sa belle-sœur.

Mort à Venise

C'est à Venise que Frédéric de La Trémoille acheva sa vie tumultueuse et où il fréquenta le milieu libertin. Il se lia avec un autre exilé Henri Escoubleau, marquis du Coudray-Montpensier. Un jour de février 1642, pour des raisons peu clairs, ils se battirent en duel. Frédéric y reçut une blessure

¹³⁶ Archives nationales, 1 AP 353/212.

¹³⁷ S. d'HUART, *Lettres de Turenne, op. cit.*, p. 245.

¹³⁸ Archives nationales, 273 AP 180/LJN/41.

¹³⁹ Archives nationales, 273 AP 180/LJN/42.

¹⁴⁰ Lettres de Louise-Juliane de Nassau à sa sœur Elisabeth duchesse de Bouillon du 29 mars et du 25 mai 1634. Dans sa lettre du 25 mai 1634, elle écrit : « Je ne doute point que vous ne cheusiés les diaboliques acsions de Monsieur [...] le conte de Laval. A la vérité, j'ay doute qu'il n'est si proulié. Dieu le ramayne comme l'anfant perdu et luy fasse miséricorde. J'ay horreur de panser à son méchant naturel, je ne le puis califier autre ce que je regrette bien ». Archives nationales, 273 AP 180/ Louise-Juliane.

¹⁴¹ Archives nationales, 1 AP 381/118.

dont il ne put se relever. Conformément à la tradition picaresque, il mourut en maudissant son frère aîné et sa belle-soeur¹⁴².

Frédéric au miroir de ses lettres

Les lettres de Frédéric de La Trémoille sont en général très courtes. Frédéric est très laconique, en disant le moins possible, afin semble-t-il ne point prêter le flanc aux critiques ou interrogations de sa mère. Dans sa lettre du 19 août 1623, son frère aîné déplore qu'il ne fut " grand escrivant " et qu'il n'ait pas " remeritié Monsieur par lettre " ¹⁴³. Dans sa lettre du 19 janvier 1628 à sa mère, Frédéric, déplore qu'il n'a eu que le temps d'écrire une lettre au Roi et à MM. de Souveray et d'Erbaut,

" ... par ce qu'à moy qui suis peu stilé à telles sortes d'escritures, il me faut un long espace pour faire les lettres, de sorte que M. Vacher estant arrivé fort tart, j'ay veillé jusques à quatre après minuit ".

La religion de Frédéric de La Trémoille

Frédéric de La Trémoille né protestant, comme son frère aurait pu être élevé dans la Religion catholique sur l'ordre de Henri IV, mais l'on sait que Duplessis-Mornay dissuada le Béarnais d'agir de la sorte, il défraya la chronique en disputant à la fin de l'année 1619 la prééminence à Gaspard de Coligny au temple de Charenton, en 1621 et 1622 sa mère veilla qu'il reste aux Provinces-Unies pour ne pas être tenté par les Rohan, en 1625, il prit fait et cause pour La Rochelle plus pour attirer l'attention sur lui du souverain que par engagement religieux, en 1628 il rejoignit l'Angleterre, pour se démarquer de son frère et en réaction contre les pointes de son cousin Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne. Déconsidéré aux yeux de Louis XIII pour avoir été à bord d'un des vaisseaux de la flotte anglaise qui avait tenté de secourir La Rochelle, il ne put obtenir son retour en grâce.

Lorsqu'il dut quitter les Provinces-Unies à la suite de ses frasques, Frédéric de La Trémoille, comme son cousin Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, se jeta sans aucun trouble dans la Religion Catholique Apostolique et Romaine. Il est vrai qu'en faisant cela il rompait définitivement avec la Religion que lui avait enseignée sa mère.

LA PARENTÉ DE FREDERIC DE LA TREMOILLE

Charlotte-Brabantine de Nassau

Si les lettres de Charlotte-Brabantine de Nassau à son fils aîné Henri de La Trémoille ont été conservées¹⁴⁴, seulement deux copies de lettres à son fils cadet nous sont parvenues et ne nous ne permettent pas de savoir si les termes qu'elle usait envers son fils aîné, étaient les mêmes qu'elle usait envers son fils cadet quoique cela soit probable¹⁴⁵.

La psychanalyste et psychothérapeute Catherine Bergeret-Amselek pose que pour une mère aimer son fils, c'est apprendre à le lâcher¹⁴⁶. Charlotte-Brabantine de Nassau agit ainsi à l'encontre de ses fils, pour qu'ils puissent effectuer leur construction identitaire. Alors qu'à bord de sa litière pour assurer la sécurité de leur Maison, elle allait de Thouars à Paris et de Sedan à Paris, faisant à l'occasion un crochet par la Bretagne, suivant les recommandations que lui avait fait son mari dans

¹⁴² Archives nationales, 1 AP 382, 22 février 1642.

¹⁴³ Archives nationales, 1 AP 393/87.

¹⁴⁴ Jean Luc TULOT, *Correspondance de Charlotte-Brabantine de Nassau duchesse de La Trémoille (1580 - 1631)*, Saint-Brieuc, 2002.

¹⁴⁵ La série 1 AP 354 conserve la minute d'une lettre de Charlotte-Brabantine de Nassau à Berthold datée du 14 avril 1620 dans laquelle elle lui donne les instructions qu'il devait suivre pour son Grand Tour en Europe. S'agissant d'une minute, l'on ne sait si elle était de sa main ou de celle de son secrétaire particulier M. de Champdor. Ses lettres à ses agents conservées dans la série 1 AP 332 font apparaître qu'elle est bien de son style. La série 1 AP 354 conserve également ce qui semble être le brouillon d'une lettre adressée par Charlotte-Brabantine de Nassau à son fils au mois de novembre 1620 alors qu'il était en Moravie. Cette lettre est très difficile à lire.

¹⁴⁶ Catherine BERGERET-AMSELEK, " Pour une mère, aimer son fils c'est apprendre à le lâcher " in Catherine Anne-Laure GANNAC, *Mère-Fils. L'impossible séparation*, Editions Anne Carrière, Paris, 2004, p. 29.

son testament, elle les confia à leur oncle le duc de Bouillon. Il revint à celui-ci de réaliser cette fonction symbolique de séparation, mais si cela réussit avec Henri, il n'en fut pas de même avec Frédéric qui resta tributaire de sa mère jusqu'à leur rupture en 1630.

Henri de La Trémoille

Henri de La Trémoille, né le 22 décembre 1598, est le frère aîné de Frédéric, héritier du nom et du titre de duc et pair de Thouars¹⁴⁷. Les lettres qu'il écrivit en 1606 à sa mère démontrent qu'il souffrit de son absence¹⁴⁸. Zacharie du Bellay, son gouverneur, dans ses lettres à Charlotte-Brabantine de Nassau mentionne qu'il l'autorisait à dormir avec lui quant les absences de sa mère lui donnaient des frayeurs pendant la nuit, une intimité qu'il reconnaissait qu'il ne lui aurait pas donné, si il n'avait craint que cette peur causa des dommages à son esprit et à son corps, ou peut-être aux deux. Parfois même, il faisait allumer une torche et restait avec lui pour apaiser sa frayeur jusqu'à ce qu'il tombe endormi. Zacharie du Bellay remarquait néanmoins que de telles peurs étaient normales pour les enfants et que lui même en avait éprouvé de telles jusqu'à l'âge de 12 ans¹⁴⁹.

Henri de La Trémoille fut un enfant peu expansif et réservé et le resta en grandissant. Il est significatif sur ce point de voir dans plusieurs lettres demander à son frère : “ de m'aimer toujours bien et de ne m'oublier point ” (12 octobre 1613), “ vous suppliant me faire l'honneur de m'aymer ” (8 janvier 1617).

Dans son analyse du rôle du père décédé, Boris Cyrulnik insiste sur le fait que les enfants qui ont connu leurs deux parents en gardent des traces qui les rendent plus sociaux et plus aptes pour aller chercher celui qui leur servira de tuteur, alors que les enfants dépourvus de père se fixent à leur mère¹⁵⁰. Ce fait se vérifie dans le cas d'Henri qui connut son père et trouva en son oncle, le duc de Bouillon, un père de substitution, alors que Frédéric qui avait seulement deux ans à la mort de son père et en avait gardé peu de souvenir, en dehors des récits qu'en avait fait sa mère, n'accepta pas comme son frère, la tutelle de son oncle lorsque sa mère l'envoya en 1617 à Sedan. Ce fait peu aussi résulter que le duc de Bouillon accablé par la goutte depuis 1616 ne possédait plus les capacités physiques pour assumer le rôle de père nécessaire à Frédéric de La Trémoille.

Si Henri de La Trémoille commis quelques écarts : en rejoignant en 1615 le prince de Condé, en 1616 La Rochelle et en 1620 en prenant le parti de la Reine-mère, mais il se plia finalement toujours aux exigences de l'*animus* de sa mère. Celle-ci pour sa part en 1628 accepta sa conversion, mais obtint de lui l'assurance qu'il ne ferait jamais rien à l'encontre de ses anciens coreligionnaires. Serment qu'il respecta.

Touchant les rapports de Henri et Frédéric de La Trémoille avec les ans un fossé se créa entre eux qui fut approfondi encore à la suite de la prise de position de Frédéric pour les Rochelais en 1625 puis en 1628. Les liaisons de Frédéric avec Anne Herpe et Marietta Mussi provoquèrent la rupture définitive.

Charlotte de La Trémoille

Charlotte de La Trémoille, née dans les premiers jours de décembre 1599, était de trois ans l'aînée de Frédéric¹⁵¹. Comme son frère Henri, les lettres qu'elle écrivit en 1606 à sa mère pendant

¹⁴⁷ Jean Luc TULOT, “ Les La Trémoille et le protestantisme au XVIe et au XVIIe siècle : 4 Henri de La Trémoille, IIIe duc de Thouars ”, *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, N° 85, Premier trimestre 2004, p. 27-52.

¹⁴⁸ Archives nationales, 1 AP 393. Certaines des lettres d'Henri, Charlotte et Frédéric de La Trémoille à leur mère pendant leur enfance ont été publiées par Evelyne BERRIOT-SALVADORE, *Les femmes dans la société française de la Renaissance*, Librairie Droz, Genève, 1990, Pièces justificatives A, “ Une éducation maternelle ”, p. 481-502.

¹⁴⁹ Lettres de Zacharie du Bellay, Archives nationales 1 AP 345 20 et 51, citées par Mark MOTLEY, *Becoming a French aristocrat. The Education of the Court nobility*, p. 48.

¹⁵⁰ Boris CYRULNIK, *Les vilains petits canards*, op. cit., p. 116-118.

¹⁵¹ Charlotte de La Trémoille est le membre de la famille La Trémoille le mieux connu. Elle a été l'objet de deux biographies au XIXe siècle, par Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille, comtesse de Derby*, Didier, Paris, 1870 et Léon MARLET, *Charlotte de La Trémoille, comtesse de Derby*, Paris, 1895. Elle vient d'être l'objet de deux articles par Katharine WALKER, “ The Military Activities of Charlotte de La Trémouille, countess od Derby, during the Civil War and

qu'elle était à Paris puis à Sedan, traduisent son manque¹⁵². Pendant cette année elle veilla sur son petit frère. Elle passa les années 1608 et 1609 à La Haye auprès de Louise de Coligny. Elle vécut ensuite principalement auprès de sa mère, jusqu'à son mariage en 1626 avec Lord Strange, fils du comte de Derby et son départ en Angleterre.

Charlotte de La Trémoille paraît avoir été très proche de Frédéric. Mais la vie dissolue qu'il mena à Londres après la défaite de La Rochelle, son absence de chagrin à la mort en 1631 de leur mère, ses maîtresses l'indignèrent et lui firent prendre en horreur son frère cadet.

Hannibal de La Trémoille

Hannibal de La Trémoille, fils naturel de Claude de La Trémoille, né en 1595 avant son mariage avec Charlotte-Brabantine de Nassau, est l'exemple du bon fils bâtard¹⁵³. Il aimait sa belle-mère, ses deux demi frères et sa demie sœur. Il fut très proche de son plus jeune frère Frédéric. Celui-ci dans son testament, fait le 30 novembre 1634 à Anvers en raison de l'amitié qu'il lui avait toujours porté, en fit son exécuteur testamentaire.

BERTHOLD et CHATEAUNEUF

Berthold et Châteauneuf furent deux personnes attachées au service de Frédéric de La Trémoille. Le premier fut son précepteur de 1612 à 1623 et le second fut parti pendant quatre ans de 1620 à 1624 attaché à son service.

M. Berthold

M. Berthold, le précepteur de Frédéric de La Trémoille, était originaire de Silésie. Il était un homme de lettre. Dans ses lettres du 30 octobre et 25 novembre 1619 à M. Champdor, il fait état de son livre "écrit à la mains sous le titre de GALLICA" égaré. Il fut recommandé à Charlotte-Brabantine de Nassau par la duc et la duchesse de Bouillon et par son compatriote le ministre Daniel Tilénus, alors professeur de théologie à l'académie de Sedan¹⁵⁴.

Dans sa lettre du 17 février 1621 à Champdor, Berthold mentionne qu'il a consacré dix années de sa vie et "des meilleurs" au service de Frédéric, ce qui le fait entrer au service des La Trémoille en 1611. Dans la première de ses lettres qui soit conservée dans le Fonds La Trémoille, qu'il adressa le 28 décembre 1612 de Sedan à Charlotte-Brabantine de Nassau, il donne un premier bilan de son activité auprès de Frédéric :

Madame,

Si ie n'avois desia dédié tout ce qui est en moy au service de Monsieur vostre fils afin de satisfaire à vos commandemens et vous donner occasion de contentement ; vostre lettre dont il vous a plus m'honorer seroit suffisante de m'y pousser, voyant par icelle, que l'amour envers vostre fils vous commande tellement, qu'il vous fait trouver bonne toute sorte de lettres que vous en disent des nouvelles, tant mal qu'elles puissent estre

Interregnum", *Northern History* 38/1, 2001, p. 47-64 et Sonja KMEC, "Royalist Noble women and Family Fortunes during the Civil War and Commonwealth : the Survival Strategies of the Countess of Derby", *Journal of the Oxford University History Society*, 2004. Sonja KMEC l'a prise avec sa belle-sœur, Marie de La Tour d'Auvergne, comme sujet de thèse pour le degré de *doctor of Philosophy* à l'Université d'Oxford : *Noblewomen and Family Fortunes in Seventeenth-Century France and England. A Study of the Lives of the Duchesse de La Trémoille and her Sister-in-Law, the Countess of Derby*, Harris Manchester College, Hilary, 2004.

¹⁵² Les trente première lettres de Charlotte de La Trémoille à sa mère ont été transcrites par Paul Marchegay, mais n'ont pas été publiées par celui-ci. Archives nationales, 1 AP 386.

¹⁵³ Henri COURTEAULT, "Annibal de La Trémoille, vicomte de Marcilly. Sa relation inédite du combat du faubourg Saint-Antoine", *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, tome LVIII, 1921, p. 216-307 et Jean-Dominique PIERUCCI, *Un bâtard d'illustre maison : Hannibal de La Trémoille (1595-1670)*, Tiré à part de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres, Niort, 1973.

¹⁵⁴ Sur Daniel Tilenus (1563-1633) outre l'article que lui consacre les frère HAAG dans la *France protestante*, tome IX, p. 383-387 Cf. Hartmut KRETZER, *Calvinismus und französische Monarchie im 17. Jahrhundert*, Duncker & Humblot, Berlin, 1975, p. 105-130.

composées. Et puis que je voy que mon petit labeur vous contente aucunement, ie me sens obligé non seulement à continuer de vous donner ce contentement tant désiré, mais aussi à observer plus exactement les humeurs de Monsieur vostre fils afin de vous en pouvoir escrire plus particulièrement.

Mais pour ceste fois il n'y a rien que l'ordinaire que je vous puisse escrire, assavoir que Monsieur vostre fils se porte fort bien, Dieu mercy, et il a fort change quant à l'humeur, il n'est plus si fier et prompt comme il souloit estre, ains est paisible, doux et obéissant plus que de coustume, ce qui me fait croire qu'il commence à cognoistre, qu'il n'est plus en la liberté passée de la Cour. Il estudie fort bien en latin, et mesmement aujourd'huy il a fait un thème en latin sans aucune faute, dont il a esté fort aise, et l'a montré avec une grande joye à Monsieur Cappel, qui nous vient veoir bien souvent.

Ce bon commencement de son estude m'a donné occasion, que la semaine passée outre les campots ordinaires, je l'ay laissé aller pourmener au champ à cheval avec Monsieur le Prince ; car il faisoit un temps froid sec et beau comme il fait encor à présent. Je n'ay point esté avec luy par faute des chevaux et de place dans le carosse. Mais Monsieur de Schélandre y estoit.

Quant à l'Allemand, j'en ay conféré avec Monsieur Tilenus, avant que j'en avois receu vostre commandement ; et nous estions ensembles lorsque vostre lettre me fut donnée. Il vous remercie très humblement de la souvenance que vous avez de luy et vous supplie de le tenir pour vostre très humble serviteur. Il a approuvé fort la méthode que j'ay commencé à tenir avec Monsieur vostre fils touchant l'Alemand, assavoir, qu'on l'apprenne l'Allemand par d[e pe]tites règles et qu'on le face lire. Ce que j'ay fait depuis que Monseigneur de Buillon est party d'icy jusque à ceste heure, tous les matins de cy [] est sorti hors du lict jusques à ce qu'il est habillé et qu'on ait fait la [...] car je ne voy guères d'autre heure qui luy soit plus commode. Toutesfois /2/ Monsieur Tilenus m'a donné c'est advis que je vous en face sçavoir des nouvelles si peut-estre vous ne trouviez que cela l'empeschast au reste de son estude ou que vous ne pensiez qu'il soit trop surchargé. Et que cependant je continuasse jusques à ce qu'il vous pleust à ma commander autre chose. Pour moy, ie croirois

Buillon luy a fait faire une paire des bottes neufves un peu plus larges pour aller à cheval en ceste hyver.

Pour finir ceste cy, ie vous supplie très humblement de vous assurer que ie ne manquerai point d'avoir soin de tout ce qui me sera possible pour accomplir vos commandemens et vous servir selon vostre volonté priant Dieu,

Madame qu'il vous donne une longue et heureuse vie.

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

Berthold

A Sedan, ce 28 de décembre 1612.

Archives nationales, 1 AP 354/1

Elisabeth de Nassau fait pour la première fois état de Berthold dans sa lettre à sa sœur du 17 février 1614 :

J'ay veu ce que vous mande M. Bertolle puis quy ce condane, je ne vous en diray rien, mes seulement quy ne vous pose pas le fait comme il est, car s'il n'y avoit pas eu plus de faute quy ne vous en représente, je n'usse point et serés de châtiment pour la crainte que, que à que je continue à luy en vouloir mal. Vous pouvés l'assurer que non, il me satisfait de recongnoistre que la passion l'a un peu emporté. Sy vous ne m'usiés envoyé sa lettre, mon cœur, je ne vous en eusse point tant dit, car j'avois promis à Monsieur du Plessis de passer ma plainte sans silance.

Je n'y contreviens guère, puisque je vois changer de discours pour vous dire que vostre cher enfant se porte bien et qu'il est bien plus modéré qu'il n'a esté, aussy mon Monsieur ne l'a que fort peu tansé et l'a bien caressé d'avoir enduré avec courage d'estre brûlé un petit avec des étoupes à un petit jeu quy firent le soir. Me semble quy m'a dit vous l'avoir mandé, par Monsieur de Lage¹⁵⁵.

Berthold resta pendant douze ans au service des La Trémoille. Dans sa dernière lettre du 1^{er} août 1623 à Charlotte-Brabantine de Nassau, il lui demanda la permission de " faire une course jusques à ma pauvre mère, pour la loger en quelque lieu de seureté parmy ces nouvelles désolations en Silésie ". La lettre qu'il écrivit le 2 août 1623 à M. de Champdor est la dernière que le Fonds La Trémoille conserve.

Logiquement s'ouvrait sur Berthold la porte de l'oubli anonyme, mais Mlle Clio, n'a pas voulu que la fin de ce précepteur, combien méritant, fut ignorée. Elle m'a fait découvrir dans une lettre du

¹⁵⁵ Archives nationales, 1 AP 334/163.

Fonds Rivet, de la bibliothèque de l'Université de Leyde, la mention de son décès. Il décéda " par une douce mort " le 20/10 juillet 1635 à Berlin " après avoir esté malade d'une fiebvre chode dix-sept jours " ¹⁵⁶.

Le Sieur de Châteauneuf

Charles de Marconnay, sieur de Châteauneuf, était l'un des fils cadet d'un gentilhomme huguenot du Pays de Mirebeau Lancelot de Marconnay, seigneur dudit lieu à Verger-sur-Dives et de Catherine de Chesneau. Pendant une dizaine d'années, il fut au service des La Trémoille. Une cinquantaine de ses lettres à la seconde duchesse de La Trémoille, Charlotte-Brabantine de Nassau, à son fils Henri de La Trémoille et à son secrétaire Jean Dumonceau, sieur de Champdor, écrites entre 1620 et 1628 sont conservées dans le Fonds La Trémoille des Archives nationales de France à la côte 1 AP 648.

A la requête du duc Henri de La Trémoille ¹⁵⁷, Charles de Marconnay accompagna en 1620 son frère cadet, Frédéric, lors de son Grand Tour en Europe qui fut interrompu le 8 novembre 1620 par la bataille de la Montagne de Blanche, non loin de Prague ¹⁵⁸. Il resta auprès de lui aux Provinces-Unies pendant les années 1621 et 1622.

Charles de Marconnay revint en France en 1623 avec Frédéric de La Trémoille. Celui-ci ne paraissant plus agréer son service ¹⁵⁹, pendant l'été il repartit aux Provinces-Unies. Il revint en France en 1624, et pendant le premier semestre servit d'intermédiaire à la Cour pour Henri de La Trémoille. Pendant l'été 1624, il reprit le chemin des Provinces-Unies qui subissaient alors l'attaque des Espagnols au sud contre Bréda et à l'est contre Clèves et Gennepe ¹⁶⁰. A la fin du printemps 1625, il était aux cotés de Frédéric-Henri de Nassau ¹⁶¹ lorsque celui-ci tenta vainement de secourir Bréda assiégée par Spinola.

A la fin de l'été 1625 Charles de Marconnay accueillit à La Haye Charlotte-Brabantine de Nassau venue visiter son frère. L'année suivante, il accompagna la duchesse douairière de La Trémoille en Angleterre après qu'elle eut marié sa fille, Charlotte, avec lord Strange.

A l'occasion de ce voyage en Angleterre, Charles de Marconnay noua de tendres sentiments avec une suivante de la duchesse : Elisabeth de La Vairie, fille de René de La Vairie, sieur dudit lieu et de Suzanne du Pas, dame de la Blottière, belle-fille de Duplessis-Mornay.

En 1627, Charles de Marconnay reprit son service dans l'armée des Provinces-Unies et participa au siège de Groll. A la fin de l'été 1628, à la requête de Charlotte-Brabantine de Nassau, Charles de Marconnay se rendit en Angleterre pour porter de l'argent à sa fille Lady Strange.

Dans ses lettres de 1627 et 1628, Charles de Marconnay fait état de la dure négociation qu'il dut conduire avec Suzanne du Pas, pour épouser sa fille. A son retour en France, il put le 21 décembre 1628, passer son contrat de mariage avec Elisabeth de La Vairie devant Pelleus, notaire à Thouars. La duchesse de La Trémoille, par procuration de son époux, en considération de leurs services leur donna 1 600 livres. Ils eurent cinq enfants : Louis, Charles, Marguerite, Suzanne et Marie.

A nouveau Mlle Clio n'a pas voulu que la fin de Charles de Marconnay soit méconnue et m'en a fait trouvé la mention dans une lettre de l'apothicaire de Thouars, Maurice Neveu, à M. de

¹⁵⁶ Lettre du philologue et théologien allemand Johann-Philippe Parens (1576-1648) à André Rivet du 19/9 septembre 1635. B. U. Leyde, BPL 2211a/ 119.

¹⁵⁷ Lettre de Henri de La Trémoille à sa mère du 8 avril 1620. Archives nationales, 1 AP 394/76.

¹⁵⁸ Sur cette bataille Cf. Olivier CHALINE, *La bataille de la Montagne blanche. Un mystique chez les guerriers (8 novembre 1620)*, Noesis, Paris, 2000.

¹⁵⁹ Lettre de Henri de La Trémoille à sa mère du 19 août 1623. " Le Sr. de Châteauneuf m'a tesmoigné estre comme résolu d'aller en Holande, ce qui m'a fait ne le retenir et aussy qu'il dit que mon frère ne lui a fait paroître agréer son séjour près de luy ". Archives nationales, 1 AP 393/87.

¹⁶⁰ Jonathan I. ISRAEL, *The Dutch Republic. Its Rise, Greatness, and Fall, 1477-1806*, Oxford University Press, 1998, p. 484.

¹⁶¹ Sur Frédéric-Henri de Nassau Cf. J. J. POELHEKKE, *Frederik Hendrik, prins van Oranje. Een biografisch drieluik*, Walburg Pers., Zutphen, 1978 et J. G. KIKKERT, *Frederik-Hendrik*, De Haan, Houten, 1986.

Champdor du 21 août 1635. Comme Berthold, il mourut pendant l'été 1635. Il eut la mort d'un soldat : " tué par plus de sept ou huit cent chevaux, qui luy ont passé sur le ventre "162.

M. de Champdor,

Jean Dumonceau, sieur de Champdor, né probablement vers 1590, fils et neveu d'agents du duc Claude de La Trémoille, était depuis le milieu des années 1610 le premier secrétaire de Charlotte-Brabantine de Nassau et l'accompagnait partout. Tant Frédéric de La Trémoille, que Berthold ou Châteauneuf lui adressaient des correspondances. Il jouait un rôle très important auprès de Charlotte-Brabantine de Nassau et bénéficiait de son entière confiance.

A la mort de Charlotte-Brabantine de Nassau, Marie de La Tour d'Auvergne prit à son service M. de Champdor comme premier secrétaire. En 1642, Champdor devint trésorier général du duché de Thouars. A ce titre, il supervisa les travaux d'aménagement du château de Thouars¹⁶³. Il était également un des anciens de l'Eglise de Thouars et veilla à la construction du nouveau temple.

Au début de l'année 1650, M. de Champdor maria sa fille aînée, Suzanne, à Ismaël Boullenois, fils de son ami Jehan Boullenois, le concierge du château de Thouars, dont il avait guidé les premiers pas et qui lui avait succédé dans ses fonctions de secrétaire auprès de Marie La Tour d'Auvergne.

Jean Dumonceau, sieur de Champdor, mourut le 3 septembre 1650¹⁶⁴. Son gendre, Ismaël Boullenois lui succéda dans ses fonctions de trésorier général du duché.

*

1609-1616 *Charlotte-Brabantine de Nassau avait emmené en 1608 son fils aîné Henri à la Cour, dans le courant du mois de février 1609 elle emmena avec elle son fils cadet. Le 23 février, il fut présenté au Dauphin qui était à peu près de son âge.*

Dans la seconde quinzaine du mois d'avril, Frédéric accompagna sa mère à Sedan. Avec la duchesse de Bouillon, ils allèrent au mois de mai et de juin visiter l'Electeur et Electrice Palatine à Heidelberg, puis la comtesse de Hanau.

Charlotte-Brabantine de Nassau et son fils revinrent à Paris dans les premiers jours du mois de juillet. Ils y restèrent pendant tout l'été et se rendirent à Laval pendant l'automne.

Trois lettres de Frédéric pour cette année, une adressée à sa mère de Sedan et deux adressées à son frère " Babi ", la première datée du 5 juillet de Sedan et la seconde non datée de Laval.

Nous ne possédons pas de lettres de Frédéric de La Trémoille pour les années 1610-1612. Pour l'année 1613 nous possédons une seule lettre en date du 13 octobre 1613 écrite de Sedan à son frère aîné.

A la suite de l'accord conclu en 1615 entre Henri de La Trémoille et Henri de Rohan touchant la présidence de l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne, Charlotte-Brabantine de Nassau passa tout le second semestre de l'année 1616 en cette province pour acquérir des fidélités à son fils aîné. Elle avait emmené avec elle sa fille Charlotte et son fils cadet Frédéric. Frédéric fut le 27 novembre 1616 le parrain d'un enfant à Vitré, sa soeur Charlotte étant la marraine.

15 mars 1609 – Laval
Frédéric de La Trémoille
à son frère Henri

Mon cher Baby,

¹⁶² Archives nationales 1 AP 671.

¹⁶³ Grégory VOUHÉ, " Le château de Thouars et ses jardins ", *Revue historique du Centre-Ouest*, Société des Antiquaires de l'Ouest, tome I, 2^e semestre 2002, p. 292.

¹⁶⁴ Archives nationales, 1 AP 104.

Je priray toujours maman qu'elle aille à Thouars. Monsieur Capel m'a escrit une lestre. Je luy ay fait responce afin qu'il aille baiser les mains à Juliane de La Tour de ma part, car elle est ma maîtresse.

Je croy que le cheval dont vous m'écrivés est un bâton. Il y en a force dans la forest d'Olivet et sy vous en avés besoin de tels pour châtier vostte petit bois le hou je vous en feray porter en quantité pour les contes dont vous m'enviés j'ay pris de long tamps cela de Laval avec vostre permission.

Nous somes sur les lieux logés chés Monsieur de La Mote. Maman me mena hier à Poligny ouïr deux prêches. nous trouvâmes assés mauvais chemins. Je croy que nous retournerons demain à ce misérable Olivet tout brisé, quy est bien mal afaran de mon cher baby. Je demeureray toujours vostre très humble et très obéissant frère.

Fédéric de La Trimouille

Nous n'avons icy qu'une fille quy est la miene. Les autres sont à Olivet. Monsieur Chauveau m'inportune et est un gros vache. Monsieur Le Maître, maistre Jaques et Hanse sont malade à ce traître d'Olivet.

Je baise humblemant les mains à mon fils. Je suis fort à son servisse. Toute la compagnie d'issy est très humblemant au vostre, particulièrement ma secrétaire¹⁶⁵.

Archives nationales, 1 AP 381/4¹⁶⁶

5 juillet 1609 - Sedan
à Monsieur mon frère,
Monsieur le duc de La Trémoille

Babi,

Je suis bien mary de ne vous avoir point écrit. Son Altesse m'a donné des botes et des espron et un abi. J'ay veu Monsieur le prince Loudovig qui est bien jantil. J'ay aussy esté en l'écurie où j'ay eu un cheval qui m'a donné un gang et qui a frappé avec le pied quel heur il estoit le maistre d'otel des la duchesse de Bouillon a fait un chiffre et le cheval donna le gang à celuy qui la fait.

Nous avons esté à Hanau, ma tante de Hanau¹⁶⁷ m'a donné un cabinet. Son Altesse se porte bien, Dieu merci et s'en va demain à la chasse. Je vous désire fort avec nous afin que vous ayez du plaisir, car il n'y a pas longtemps que j'ay veu scent cerf à une trouepe.

Maman veut revenir bientost à Paris, si plait à Dieu. Je désire fort de vous voir pour vous caressé et pour vous dire les nouvelles d'Allemagne. Nous avons beu bien souvent à vostre senté. J'ay fait raison pour vous. Je vous prie de faire comme moy.

Mon petit cousin, Monsieur le prince de Sedan¹⁶⁸, se porte bien. *Babi* je vous prie de dire à Monsieur Brus qu'il apren bien des histoires pour me le conté quand je seray à Touars.

Adieu mon cher *Babi*. Je vous prie aussi de dire à M. Brus qu'il face mes resommendations à Monsieur du Plessis¹⁶⁹, à Monsieur Rivet¹⁷⁰, Chauvau, en ce faisant je demeurereay à jamais mon bon *Babi*,

¹⁶⁵ Cette lettre ne doit pas faire illusion, une autre personne à écrite cette lettre de Frédéric en utilisant ses mots.

¹⁶⁶ Cette lettre a été publiée par Evelyne BERRIOT-SALVADORE, *Les femmes dans la Société Française de la Renaissance*, op. cit., p. 490-491.

¹⁶⁷ Catherine-Belgique de Nassau (1578-1648), épouse de Philippe-Ludovic II de Hanau-Münzenberg (1576-1612).

¹⁶⁸ Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne (1605-1652), prince de Sedan, fils aîné de Henri de La Tour d'Auvergne et d'Elisabeth de Nassau.

¹⁶⁹ Zacharie du Bellay, ancien compagnon d'armes de Claude de La Trémoille, était le gouverneur de Henri de La Trémoille.

¹⁷⁰ André Rivet, né en 1572 à Saint-Maixent, était devenu en 1595 le chapelain du duc de La Trémoille. Il épousa en 1596 à Thouars, Suzanne Oyseau, fille du pasteur François Oyseau. Il quitta en 1620 le service des La Trémoille pour devenir professeur de théologie à Leyde. Frédéric-Henri de Nassau le choisit en 1632 pour devenir le précepteur du jeune prince d'Orange. En 1646, il fut nommé curateur de Ecole illustre de Bréda. Il mourut en cette ville le 7 janvier 1651.

Vostre très humble et très obéissant
frère et serviteur.

Frédéric de La Trémoille
Archives nationales, 1 AP 381/5¹⁷¹

1610 - Thouars¹⁷²
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

*Framouter*¹⁷³,

S'il vous plays de m'envoyer un beau pourpoint et des beaux bas de chausses et pour seuseur des belles robes, je veux conter quelques belles histoires.

C'est l'ânesse de Balaan¹⁷⁴ qui dit : " Pourquoy me frapes tu ". Et qu'elle se couche à terre et l'Ange qui se présentoit tousjours avec une espée desgainée et qu'elle avança. Et qu'il y avoit un meschant Roy qui vouloit bien faire du mal aux enfans de Dieu, aux enfans d'Israël. Et que Dieu envoya un bon capitaine avec une gante à bœuf qui tua cinq mille hommes, et qu'il y avoit trois cents regnards qu'il attacha queue à queue et puis leur mist le feu an cul et qu'il les mist au bled des Philistins et qu'ils les bruslèrent tous ; et d'une mâchoire qu'il en tua mille homme¹⁷⁵.

L'enfant prodigue¹⁷⁶ qui disoit à son père : " Mon père, je ne suis plus digne d'estre appellé vostre fils. Faites-moy un de vos petits serviteurs ". Et qu'il mangea des escorces avec les pourceaux et qu'il garda les pourceaux, et qu'il mangeoit du pain bis, comme le pain bis de Mademoiselle de La Garenne¹⁷⁷. Ce bon enfant qui ne voulut point entrer et qu'il garde ses brebis et qu'il n'oit les violons et demandoit qui est ce qui est revenu. Vostre frère, enfant prodigue, qui avoit pêché contre le ciel et contre la terre et qui a demandé pardon à son père. Et qu'ils mangeoient des veaux gras dans la maison de son père et qu'ils dansoient et rioient, de quoy son fils estoit revenu envoya quérir par ses vallets un violon, il lui donna des robes, il le vestit bien d'argent et d'or. Que maman m'envoie un beau carosse qui ait de belles roues et de beaux petits chevaux blancs et une belle petite arquebuse.

Il y avoit un meschant Roy qu'on fist mourir, qu'on ramena dans son carosse et qu'on lavit son carosse dans la rivière, et que les chiens léchèrent son sang. Et que le bon Roy ne fut point mort, qu'il alla à la guerre avec ce meschant Roy, et que l'on le ramena dans son carosse et ses chariots et qu'il estoit bien brave. Il fut tué en une bataille. De peur qu'on ne le connut, il mit des meschants habits et qu'on le tua dans une grande armée des meschans¹⁷⁸.

Qu'il y eust un meschant Pharaon, qui tuoit tous les petis enfans, et qu'on mit sur le bord de la rivière Moïse, et la fille de Pharaon qui estoit une bonne fille et qu'elle ouït un petit enfant, qu'elle dit à une de ses damoiselles qu'elle l'allast chercher et qu'elle le trouva qui cria. Et quand il fut grand, il

¹⁷¹ Cette lettre a été publiée par Evelyne BERRIOT-SALVADORE, *Les femmes dans la Société Française de la Renaissance*, op. cit. p. 491-492.

¹⁷² La citation que fait Frédéric de La Trémoille dans cette lettre non datée à sa mère de la blessure mortelle que reçut le roi d'Israël Achab sur son char de bataille (1 R 22, 34-35), nous incite à faire un rapprochement avec l'assassinat le 14 mai 1610 de Henri IV dans son carrosse par Ravaillac, et nous fait présumer qu'elle fut écrite dans les mois qui suivirent cet événement. L'on notera la signification psychologique très lourde de cette lettre : " il y avoit un meschant Roy qui vouloit bien faire du mal aux enfans de Dieu, aux enfans d'Israël ".

¹⁷³ De l'allemand Frau Mutter : Madame Mère.

¹⁷⁴ L'ânesse de Balaam (Nombres 22, 22-35).

¹⁷⁵ Exploits de Samson contre les Philistins : les trois cents renards avec lesquels il embrasa leur blé (Juges 15, 4-5), la mâchoire d'âne avec laquelle il tua mille homme (Juges 15, 15-16).

¹⁷⁶ Parabole de l'enfant prodigue. Evangile selon Saint-Luc, 15.

¹⁷⁷ Claude Gruget, l'épouse de Jehan de Maullevault, sieur de la Garenne, le gouverneur du château de l'Ile-Bouchard.

¹⁷⁸ Ce paragraphe fait des emprunts à la mort d'Achab (1 Rois 22, 29-38), roi d'Israël qui professa le culte de Baal après son mariage avec Jézabel, fille du roi des Sidoniens (1 Rois 16, 31-33) et pour cela connut la vindicte du prophète Elie. Le bon roi était Josaphat roi de Juda qui était parti en guerre avec Achab contre le roi de Syrie. Achab n'avait pas voulu aller au combat sur son char de bataille avec ses habits de roi, mais malgré ce subterfuge une flèche tirée au hasard l'avait frappée au défaut de sa cuirasse et mortellement blessé. Lorsque l'on lava son char à l'étang de Samarie, les chiens léchèrent son sang.

trouva une montagne qui estoit toute de feu, un buisson qui brusloit et qu'on fist assembler tant d'hommes¹⁷⁹. Escoute Israël, je suis le Seigneur ton Dieu qui t'ay retiré hors de la terre d'Egipte. Il avoit un frère qui avoit nom Aaron et qu'ils firent un Dieu d'or, et qu'ils prièrent Aaron de leur faire un Dieu d'or, et il leur dit : “ Donnez-moy toutes vos chaines d'or ”. Et après, Aaron leur en fit un, et Moïse le rompit, car il estoit dépit quand il voioit qu'on avoit fait un Dieu d'or. Il le jetta par terre et le rompit¹⁸⁰.

Un berceau de jon qui estoit sur le bord de le rivière. Je suis,
Madame,

Vostre très humble et très obéissant
fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille
Archives nationales, 1 AP 381/25

Sans date – Sedan
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Je ne vous ay point escrit par le laquais à cause que Monsieur de Chelandre en a voulu estre le porteur. Le laquais m'a dit que vous serez bientost icy, dont j'en suis fort aise et aussi de ce que votre procès s'en va estre jugé. Monsieur mon grand oncle ariva samedi. Mon cousin vous ramantoit la bague qu'il vous a gagné en courant la bague. Je suis,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant
fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille
Archives nationales, 1 AP 381/2

13 octobre 1613 – Sedan
Frédéric de La Trémoille
à son frère Henri

Monsieur mon frère,

Je vous escriis celle-cy pour vous prier de m'aimer tousjours bien et de ne m'oublier point durant que vous serez en Allemagne et m'envoyer quelque chose. Je vous supplie très humblement de faire mes baise mains à ma sœur. Je suis,

Monsieur mon frère,

Vostre très humble et très obéissant
frère et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

A Sedan, ce 13 octobre 1613.

Archives nationales, 1 AP 381/6¹⁸¹

¹⁷⁹ Exode 3.

¹⁸⁰ Exode 32.

¹⁸¹ Cette lettre a été publiée par Evelyne BERRIOT-SALVADORE, *Les femmes dans la Société Française de la Renaissance*, op. cit., p. 496.

31 juillet 1614 – Sedan
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Je n'ay voulu perdre ceste bonne occasion sans vous faire ce mot. Je n'ay pas bien estudié durant ces chaleurs, mais je fay mieux à ceste heure. Aujourd'huy après disner, Madame de Buillon s'est trouvée mal et ma cousine Charlotte à la rougeolle. Je ne vous en diray davantage, sinon pour vous supplier de croire que je suis,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant
fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

A Sedan, ce 31 juillet 1614.

Archives nationales, 1 AP 381/7¹⁸²

26 juillet 1616 – Thouars
Frédéric de La Trémoille
à son frère Henri

Monsieur mon très cher frère, \$\$\$\$,

J'ay resceu celle dont il vous a pleu m'honorer, en laquelle je vois le soing que vous avez de ma santé. Je n'en auré jamais au monde que pour l'employer au service que je vous ay voué de tous temps. Je vous supplie très humblement de le croire et que je suis et seray jusques au tombeau,

Monsieur mon cher frère,

Vostre très humble et très obéissant
frère et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

De Thouars, ce 26 de juillet 1616.

Archives nationales, 1 AP 381/12 bis

30 octobre 1616 – Vitré
Frédéric de La Trémoille
à son frère Henri

Monsieur mon très cher frère,

J'ay resceu celle dont il vous a pleu m'honorer. J'estoit desjà parti, mais le Sieur de Lessart est venu jusques à Saumur. Je ne manqueray de dire à Madame que me commandez. Mais je vous supplie aussi très humblement de luy escrire bien souvant. Car quand elle ne ressoit pas de vos nouvelles, elle est en paine. Vous ne trouverez pas mauvais, s'il vous plaît, que je vous en avertisse¹⁸³ et que je me qualifie,

Monsieur mon très cher frère,

Vostre très humble et très obéissant
frère et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

¹⁸² *Ibid.*, p. 496.

¹⁸³ Frédéric de La Trémoille fait allusion ici à la colère qui s'empara de Charlotte-Brabantine de Nassau à la nouvelle que son fils aîné, sans lui en référer, avec une troupe de cavaliers, avait rejoint La Rochelle menacé par le duc d'Epéron. Elle lui asséna à cette occasion une volée de bois verts dont il dut se souvenir toute sa vie.

1617 *A la suite de l'accord conclu en 1615 entre Henri de La Trémoille et Henri de Rohan touchant la présidence de l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne, Charlotte-Brabantine de Nassau passa tout le second semestre de l'année 1616 et le premier semestre de l'année 1617 en cette province pour acquérir des fidélités à son fils aîné et aussi pour préparer la tenue du Synode national à Vitré. Elle avait emmené avec elle sa fille, Charlotte, et son fils cadet, Frédéric. Frédéric fut le 27 novembre 1616 le parrain d'un enfant à Vitré, sa soeur Charlotte étant la marraine. Le 16 mars 1617 à Vitré il fut le parrain d'un second enfant, sa soeur Charlotte en fut également la marraine.*

Henri de La Trémoille vint à Vitré à la fin du mois de juin. Pendant l'été 1617, Charlotte-Brabantine de Nassau se rendit à Paris avec ses enfants pour assurer Louis XIII de sa fidélité. Dans la capitale ils rencontrèrent le jeune prince de Sedan Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne.

Henri de La Trémoille cette année là pour la première fois devait présider l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne, Charlotte-Brabantine de Nassau l'accompagna. Elle confia à Pluvinel¹⁸⁵ son fils Frédéric pour qu'il lui enseigna à monter dans son académie.

Au mois d'octobre, Frédéric alla à Sedan chez son oncle le duc de Bouillon. Celui-ci dans sa lettre du 4 octobre annonce son arrivée à la duchesse de La Trémoille¹⁸⁶. La première lettre de son précepteur, Berthold, à la duchesse de La Trémoille date du 23 octobre.

8 janvier 1617 - Vitré¹⁸⁷

Frédéric de La Trémoille

à Monsieur mon frère,

Monsieur le duc de La Trémoille

Monsieur mon cher frère, \$\$\$\$\$\$\$\$\$\$,

Je n'ay pas voulu perdre ceste bonne occasion sans vous escrire vous suppliant me faire l'honneur de m'aymer. Je prie Dieu que la paix se face afin que nous vous puissions voir sain et sauf, comme quand vous partites d'icy. Je voudrois aussi avoir assez de rétorique pour vous persuader de revenir icy, mais les forces me défont au besoin. C'est poutquoy, je prie Dieu qu'il vous tiene en sa sainte grâce comme estant,

Monsieur mon très cher frère,

Vostre très humble et très obéissant
frère et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

De Vitré, ce 8 de janvier 1617.

Archives nationales, 1 AP 381/10

25 janvier 1617¹⁸⁸ - Vitré

Frédéric de La Trémoille

à Monsieur mon frère,

Monsieur le duc de La Trémoille

¹⁸⁴ Cette lettre a été publiée par Evelyne BERRIOT-SALVADORE, *Les femmes dans la Société Française de la Renaissance*, op. cit., p. 497.

¹⁸⁵ Antoine Pluvinel (1555-1620), sieur de La Baume, était le fondateur de la première académie d'équitation française.

¹⁸⁶ Archives nationales, 1 AP 434/77

¹⁸⁷ Cette lettre comme les suivantes est datée de 1616.

¹⁸⁸ Cette lettre est datée de 1616, mais le mariage de Pierre Thoury, sieur d'Estival, avec Renée Collin, dont fait état Frédéric de La Trémoille, eut lieu le 5 février 1617 au temple de Vitré.

Monsieur mon très cher frère,

Vostre laquais fust dépesché si tost que je n'eus pas le loisir de vous escrire. Je vouderois bien que vous eussiez quité la solitude de vostre maison pour venir icy, où nous aurons l'honneur de vous voir. Vous y veriez force bals qui se font pour les fiensailles d'Estival qui épousera dans dix ou douse jours. Je ne vous puis assurer d'autre chose sinon que je suis de tout mon cœur,

Monsieur mon très cher frère,

Vostre très humble et très obéissant
frère et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

De Vitré, ce 25 de janvier 1617.

Archives nationales, 1 AP 381/11

29 mai 1617 - Vitré¹⁸⁹

Frédéric de La Trémoille
à Monsieur mon frère,
Monsieur le duc de La Trémoille

Monsieur mon très cher frère,

Je reçois un extrême contentement d'avoir l'honneur de vous voir bientôt. J'atans vostre arrivée avec grande impatience. Quand vous serez icy vous oyerez force bon prescheurs et entre autres un nommé M. Chauvé¹⁹⁰ qui fit des merveilles.

Dimanche j'ay resceu une lettre de M. de Luynes, la plus honneste qui se puisse voir. Il est bien courtois pour la faveur en quoy il est. Il a tousjours force gentilshommes auprès de luy. Je vous supplie croire que je suis et seray toute ma vie,

Monsieur mon très cher frère,

Vostre très humble et très obéissant
frère et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

A Vitré, ce 29 de may 1617.

Archives nationales, 1 AP 381/12

23 octobre 1617 –Sedan
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Ayant entendu par M. de Nets¹⁹¹ que nos premières lettres ont esté [perdues] par le cocher de Sedan, j'ay peur que vous ne les ayez receuës bien [...] une grande sollicitude pour Monsieur vostre fils. Pourtant, ie vous supplie très humblement si peut estre la chose estoit arrivé ainsi de ne m'en imputer point la faute, ains selon vostre bonté acoustumée juger par les dons des lettres, comme je n'ay laissé passer aucune occasion sans vous assurer de la santé de Monseigneur vostre fils, lequel grâces à Dieu continue à se porter fort bien et à faire mieux qu'il n'avoit accoustumé les choses que l'on désire de luy tant ès estudes qu'en la conversation avec les gentilshommes les entretenans assez

¹⁸⁹ Cette lettre est datée du 29 mai 1616, mais la présence du pasteur Chauvé, la lettre de Luynes et la faveur dont celui-ci jouit fait présumer qu'elle est en fait de 1617.

¹⁹⁰ Jean Chauvé était le pasteur de Sommières (Gard).

¹⁹¹ Philippe de Netz était l'intendant des affaires des La Trémoille à Paris. Il était auditeur en la chambre des comptes et ancien de l'Eglise de Charenton. Ses lettres couvrant les années 1615 à 1626 sont conservées à la côte 1 AP 348 des Archives nationales. Il fut inhumé le 1^{er} décembre 1626 au cimetière des Saints-Pères.

familièrement et avec discrétion, de façon que ie me louerois beaucoup de luy, si ce n'estoit que ie crain qu'il face cecy à cause de la présence de M. de Buillon lequel le luy a recommandé sous peine et l'autre à cause que la fin du mois est proche où il espère toucher quelque argent selon vostre commandement.

J'aymerois beaucoup mieux qu'il fist l'un et l'autre principalement par une obéissance à vos commandemens et puis après par la considération que tous cecy un jour luy sera honorable et utile. Car faire bien en considération de la punition ou récompense présente est bien une marque de bon entendement. Mais pour tesmoigner un bonne volonté qui soit enclinée à la vertu d'où vient l'honneur, il faut faire les choses à cause qu'elles sont commandées et à cause qu'elles sont bonnes et honorables.

Ce sont les leçons que ie croy doresnavant luy estre les plus nécessaires afin qu'il ne craigne pas tant les punitions comme il haise les fautes et pourtant il y a plus à travailler à luy ployer la volonté qu'à luy former l'esprit, lequel grâces à Dieu, il a assez bon pour comprendre et entreprendre tout ce qu'il voudra, il faut seulement qu'il assujettisse un peu sa volonté et son appétit à la raison et ainsi il se verra honoré des hommes et béni de Dieu lequel ie prie de tout mon cœur,

Madame, de vous maintenir à jamais sous sa protection donnant à toutes vos affaires issue selon la gloire,

Vostre très humble et très obéissant
serviteur

Berthold

De Sedan, ce 23 d'octobre 1617.

Archives nationales, 1 AP 354/2

7 novembre 1617 – Sedan

Berthold

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

L'honneur que vous me faites de m'escire de vostre propre main, m'obligeroit bien à quelque reconnaissance extraordinaire, si ce n'estoit que l'obligation de mon devoir ordinaire est desja si grande que tout ce que ie puis en ce monde n'est pas suffisant pour m'en acquiter de façon que ie suis contraint vous supplier très humblement de l'attribuer à la bassesse de ma naissance, si ie vous demeure redevable de cecy comme de plusieurs autres bienfaits dont il vous a pleu m'honorer, vous assurant que pour tesmoigner d'une reconnaissance perpétuelle ie m'efforcerais plus que jamais à obéir en tout à vos commandemens et principalement en ce qui concerne Monseigneur vostre fils, lequel grâces à Dieu, se porte si bien, que M. de Buillon ne fit pas difficulté hier de le charger d'un mousquet que nous avons acheté espères pour le faire faire l'exercice militaire parmy le meslée des autres soldats de la garnison, où il fit fort bien, selon mon advis, se trouvant là en un clément qui luy a esté tousjours fort agréable. Je m'imagine que M. de Buillon se contenta fort de luy et qu'il vous en aura escrit, sachant bien qu'au reste il ne luy a point donné grande occasion de mescontentement depuis la dernière remonstrance qu'il luy fit pour le sujet dont ie vous escrivi dernièrement. J'espère autant que ie le prie et exhorte qu'il continuera ainsi et qu'il me croira que bien faire est le vray moyen de captiver vos bonnes grâces et celles de M. de Buillon, lequel certes jusques icy luy a montré une affection non moins que paternelle, luy remonstrant tous les jours comme la vertu et la courtoisie est le vray chemin de parvenir /2/ à honneur, luy donnant au reste du passe temps assez, aussi tost qu'il le void tant peu qu'il soit corrigé en ce qu'il luy a une fois remonstré. Il le veut demain envoyer au devant de M. le duc Louys, lequel couchera ce soir à Estenay, s'estant arrêté jusques icy en Lorraine, où le duc luy a fait fort grande chère comme l'on dit. Au reste, j'ay regardé par vostre commandement à ce qui nous pourroit bien estre nécessaire pour l'entretien de chaque mois, et ie trouve que la somme de cent Francs ne pourroit pas estre suffisante pour fournir à tous si tant y a que l'on doit batailler quelques fois à Monseigneur vostre fils les dix escus de vostre ordonnance.

Pour le mois passé, ie ne luy baille qu'une pistole d'autant qu'il n'avoit guères bien contenté M. de Buillon et aussi à cause que nostre fond commençoit à tarir pour raison des payemens que

j'avois fait en partie à Janneteau et puis après à cinq personnes que nous entretenons hors du chasteau chacun pour quatre escus et demy. Nous n'avons encor rien receu de M. de Nets, mais i'espère que l'autre voyage, il nous envoyera quelque chose, de quoy nous pourrions payer entièrement Janneteau, auquel nous devons encor vingt escus qu'il demande pour avoir mené le carosse. S'il vous plaisoit de nous ordonner quarante escus par mois les choses iroient avec moins de difficultés et nous aurions moyen de fournir quelquesfois à Monseigneur vostre fils quelque somme pour ses menus plaisirs, ce qu'il l'inciteroit davantage à vous donner sujet de contentement priant Dieu avec nous,

Madame qu'il vous maintienne à longues années en santé parfaite et bonne prospérité.

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

Berthold

De Sedan, ce 7 de 9^{bre} 1617.

Archives nationales, 1 AP 354/3

12 novembre 1617 – Sedan
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Monsieur de Buillon m'ayant [dit] que son laquais vous iroyt trouver, je n'ay voulu manqué à vous escrire pour vous dire que Monsieur le duc Louis est arrivé¹⁹². Je fus au devant de luy parce que Monsieur de Buillon a ses gouttes. Il y avoit bien soissante chevaux avec moy. Les canons tirèrent. Il a avec luy deux, deux contes, dont l'un est son gouverneur, l'autre est avec luy pour estudier. Monsieur l'Electeur est allé au bastême de Madame sa seur, la marquise de Brandebour. Je ne vous en diray davantage sinon pour vous assurer que je suis et seray toute ma vie,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant
fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

A Sedan, ce 12 9^{bre} 1617.

Archives nationales, 1 AP 381/13

13 novembre 1617 – Sedan
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Je loue Dieu de ce que non seulement la bonne santé, ains aussi le bon comportement de Monseigneur vostre fils me donne sujet de vous escrire une lettre, qui vous soit occasion de contentement, et espère que doresnavant il prendra plaisir à continuer ainsi qu'il a fait ceste semaine passée, tenant à bien estudier comme au reste de ses actions a bien contenter M. de Buillon, lequel depuis huit jours luy a fait beaucoup de caresse, le voyant se comporter assez discrètement envers tout le monde et principalement envers M. le duc Louys, qui arriva icy mercredy dernier avec assez bonne compagnie, ayant avec luy entre autres un jeune comte de Solms, fils de M. le grand maistre de Heydelberg, lequel ne sçachant parler françois est contraint de parler allemand avec Monseigneur vostre fils, de façon que je m'imagine que ceste compagnie aydera beaucoup à le faire profiter en ceste langue là, ce qui récompenseroit un peu le manquement qui est icy des autres exercices, n'y ayant point de danseur, ny d'escuyer ou d'escrimeur, et ne restant pour tout autre exercice que celui de la paulme, où Monseigneur vostre fils s'exerce fort, et il y gagna hier très bien. M. le duc Louys en la présence de M. de Buillon, qui l'en loua beaucoup, disant qu'il jouoit de jugement et qu'il en

¹⁹² Ludwig-Philipp von der Pfalz (1602-1655), futur comte de Simmern, Sponheim et Lautern, huitième et dernier enfant de l'Electeur palatin Frédéric IV et de Louise-Julienne de Nassau.

devoit user de mesme ès autres actions, ce que j'espère qu'il fera fort bien à l'avenir pourveu qu'il continue à m'honorer tant que de croire mes conseils lesquels je n'espargnerai jamais en son endroit si non avec beaucoup de science au moins en toute fidélité priant Dieu,

Madame qu'il luy [...] conservez longuement pour le bien de Monseigneur vostre fils [...] ses bénédictions célestes.

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

Berthold

De Sedan, ce 13 de 9^{bre} 1617.

Archives nationales, 1 AP 354/6

20 novembre 1617 – Sedan

Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Je suis esxtrêmement marry de sçavoir que vous vous portez mal par celle que vous me faite l'honneur de m'escrire. Je prie Dieu qu'il vous ranvoye vostre santé. J'ay fait vos baise mains à Monsieur de Buillon comme vous m'avez commandé. Je ne manqueray de porter tout le repec que vous me commandez à M. Berthod et d'estre toute ma vie

Madame,

Vostre très humble et très obéissant
fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

A Sedan, ce 20 de 9^{bre} 1617.

Archives nationales, 1 AP 381/15¹⁹³

27 novembre 1617 – Sedan

Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Je suis tout honteux de me veoir si souvent honoré des lettres de vostre main et ne trouvant rien en moy qui le mérite, je l'attribue totalement à vostre bonté et à l'amour envers Monseigneur vostre fils, lequel se peut bien vanter que vous luy estes mère en perfection, l'aymant non comme enfant ains plus que vostre propre vie puisque parmy vos maux et maladies vostre principal soin est de son bien et de sa santé, laquelle néantmoins est tousjours fort bonne grâces à Dieu, que ie prie la luy continuer ainsi à longues années et de luy faire la grâce de pouvoir un jour bien recognoistre toutes ces obligations qu'il vous a et que maintenant il cognoist beaucoup mieux que nos pas quand il est auprès de vous se voyant quelquesfois traicté avec moins d'indulgence qu'il estoit accoustumé, mesmement depuis qu'il ne va plus si souvent à la chasse comme il vouloit, ayant esté contraint deux fois ceste semaine de garder le logis pendant que M. le duc Louys a esté dehors, et cela non pas pour quelque faute que ie scache, ains pour certaine considérations que M. de Buillon peut avoir en la nourriture diverse d'eux deux, lesquels toutesfois entre eux se sont tousjours fort bien accordé jusques icy et comme j'espère le feront encor à l'avenir, d'autant que M. le duc Louys se monstre aisé à contenter ne pouvant pas examiner si exactement les actions de Monseigneur le Comte comme fait bien M. de Buillon, lequel depuis l'arrivée de Monseigneur le duc le veille bien plus près et ne luy laisse pas

¹⁹³ Cette lettre a été publiée par Evelyne BERRIOT-SALVADORE, *Les femmes dans la Société Française de la Renaissance, op. cit.*, p. 498.

aisément passer quelque faute¹⁹⁴, de façon que ie suis du tout asseuré que ce petit séjour icy luy portera quelque fruit pour ses mœurs, à la formation desquelles ie vous supplie très humblement de croire que ie contribuerai de ma part selon mon pouvoir, priant Dieu,

Madame que pour le bien de Monseigneur, vostre fils, il vous conserve longuement en très heureuse et très parfaite santé,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

M. Berthold

De Sedan, ce 27 de 9^{bre} 1617.

Archives nationales, 1 AP 354/7

18 décembre 1617 – Sedan

Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

J'ay resceu celle qu'il vous a pleu me faire l'honneur de m'escire par Espaine. Je vous diray que la santé de Monsieur de Buillon est fort bonne, Dieu mercy, qui m'a aujourd'huy après disné appellé et m'a dit qu'il me vouloit dire un paradoxe : c'est que pour bien faire, il falloit que j'oubliaisse. Et, il m'a dit que je vous le mandasse après cela. Il m'a fait aller à la chasse où je n'avois esté il y avois plus d'un mois, bien qu'aujourd'huy ce ne soit pas jour de campaux. Je finiray la présente, vous assurant que je suis et seray toute ma vie,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant
fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

De Sedan, ce 18 de x^{bre} 1617.

Archives nationales, 1 AP 381/16

26 décembre 1617 – Sedan

Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Je penserois manquer à mon devoir si je ne vous escrivois pour vous dire que Monsieur le Prince de Sedan¹⁹⁵, arriva hier. Monsieur le duc Louis et moy fûmes au devant de luy. On tira les canons ; Monsieur de Bouillon a les gouttes à une main, tellement qu'il ne bouge de la chambre depuis deux jours. J'espère, si plais à Dieu, que j'auray bientost l'honneur de vous voir et de vous assurer que je suis et seray toute ma vie,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant
fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

De Sedan, ce 26 de décembre 1617.

¹⁹⁴ Dans sa lettre du 28 novembre 1617 le duc de Bouillon assure sa belle-sœur de son dévouement : “ Je n'obmets, ny n'obmestray aucun debvoir à randre à celluy qui est céans et tant plus que je connoistré an avoir besoing et tant plus j'ocmanteray mon soing, an aiant bon besoing d'une plus sufisante personne que moy, quy me plairés tousjours bien fort à vous faire servisse. Le Sr. Bertolle vous escrira plus particulièrement, quy arestera ma plume an l'assurance, Madame, que la volonté de vous faire servisse ne sera jamés arestée... ” Archives nationales, 1 AP 434/133.

¹⁹⁵ Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, prince de Sedan, revenait de la vicomté de Turenne où dans le courant de l'été il avait rejoint sa mère qui s'y était rendue à la fin de l'année 1616.

1618 *Au mois d'août 1618, Charlotte-Brabantine de Nassau se rendit à La Haye pour rencontrer son frère Maurice de Nassau à la suite de la mort de leur frère aîné, Philippe-Guillaume. A cette occasion elle emmena avec elle Frédéric et le confia à son frère pour qu'il apprenne les arts de la politique et de la guerre.*

8 janvier 1618 – Sedan
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

La plus grande joye que peut estre Monseigneur vostre fils ait receu en ce païs icy, a esté celle que vos lettres du 12 X^{bre} de l'année passé luy ont apportée, en luy faisant sçavoir non seulement nouvelles de vostre bonne santé, ains aussi que bientost vous seriez à Paris et que là il pourroit espérer avoir l'honneur de vous revoir. Certes si ce voyage aux Ardennes n'avoit fait aute fruit auprès de Monseigneur le Comte si non que par là il a appris à vous aymer et regretter d'avantage, ce seroit tousjours assez. Mais ie croy qu'il y peut avoir appris encor l'humilité qui est une vertu aussi nécessaire. Il vous supplie très humblement de l'excuser s'il ne vous a point escrit pour ceste fois d'autant qu'il s'est un peu blessé à la main droite en tirant son espée, mais qui sera guère en moins de deux ou trois jours.

Madame de Buillon arriva hier au soir¹⁹⁷ & parmy les caresses qu'elle fit à Messieurs ses enfans, il me semble qu'elle n'en fit pas moins a Monseigneur le Comte, lequel certes s'est tousjours fort attendu à son arrivée, comme au plus grand support qu'il pourroit avoir en ce païs icy.

Au reste, je vous supplie très humblement de me pardonner si ie n'ay trouvé icy /2/ des estoffes de quoy habiller Monseigneur vostre fils selon vostre commandement, d'autant que les marchands d'icy se chargent bien peu d'estoffes, et puisque bientost nous espérons que Dieu vous ramènera en bonne santé à Paris. Nous n'avons voulu en faire venir de delà [...] espérant qu'en ce temps là vous nous pourriez [] quelque autre chose, veu que Monseigneur de Buillon [] ne veut pas que Monseigneur vostre fils monte à cheval p[] s'exercer en ce qu'il peut avoir appris encor qu'il [] en ait requis instamment.

Je prie Dieu le tout puissant que bien tost nous ayons l'honneur de vous reveoir et qu'en attendant,

Madame vous eussiez jous de santé parfaite en [] toute prospérité.

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

Berthold

De Sedan, ce 8 de janvier l'an 1618.

Archives nationales, 1 AP 354/8

15 janvier 1618 – Sedan
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Je crain bien par les lettres précédentes vous n'avez eu quelque appréhension pource que je vous avois escrit de la blessure de Monseigneur le Comte, mais maintenant luy vous escrivant luy

¹⁹⁶ Cette lettre a été publiée par Evelyne BERRIOT-SALVADORE, *Les femmes dans la Société Française de la Renaissance*, op. cit., p. 499.

¹⁹⁷ Elisabeth de Nassau rentrait d'un périple à Turenne, Négrepelisse, Castillon et Lanquais qui l'avait tenu éloigné pendant 15 mois de Sedan. Le duc de Bouillon se ressentant de plus en plus les effets de la goutte se reposait entièrement sur son épouse, de vingt ans sa cadette il est vrai, pour visiter ses terres du sud-ouest.

mesmes, ie ne doute point que vous ne le croyez en bonne santé comme il est grâces à Dieu, se comportant d'ailleurs d'une façon que l'on ne s'en sçauroit pas aisément plaindre, et néanmoins telle que difficilement l'on pourroit trouver plaisante. Car depuis quinze jours en ça qu'il a cogneu que Monsieur de Buillon ne luy veut pas permettre les promenades avec les autres, ny l'exercice de monter à cheval comme il l'en avoit fait prier, il s'est résolu quoy que i'en aye peu faire, de demeurer en sa chambre depuis le matin jusques au disner et depuis midy jusques au soupper sans hanter personne, afin que l'on n'ait occasion de rapporter rien de luy à Monsieur de Buillon ; et afin de ne s'y ennuyer pas par trop, il se met à lire dans son Philippe de Comines¹⁹⁸ ou bien à peindre tout ainsi, comme s'il estoit prisonnier, et ce n'est pas que ie ne le pressasse assez de sortir et d'aller veoir quelqu'un, mais il me respond, que Monsieur de Buillon l'en tancerait.

Je ne sçay pas ce qui en est, au moins Monsieur de Buillon a fait une reigle que les autres après disner doivent jouer et se pourmener jusques à trois heures, mais pour luy il l'envoye aussi tost en sa chambre, ce que d'autrefois luy eust fait mal, mais maintenant luy est un commandement du tout agréable de façon que ie suis du tout assuré que si Monsieur de Buillon au soir luy vouloit commander la mesme chose aussi tost après le soupper il en seroit bien aise, d'autant qu'en l'humeur fascheuse qu'il est à ceste heure il luy est difficile de converser avec les autres sans faire quelque chose qui soit trouvé mauvaise. Ainsi il luy arriva l'autre soir que Monsieur le duc Louys luy vint faire quelque peu de mal en jouant avec son chapeau et luy ne le voulant supporter le luy rendit aussi en jouant avec quelque mot d'injure ce que fut incontinent rapporté à Monsieur de Buillon, encor que Monsieur le duc Louys ne s'en plaignit point n'y s'en sentit offencé. Toutesfois cest affaire là a esté accommodé le mieux que l'on /2/ a peu et tellement que tout le monde est content hormis que c'est accident a confirmé la résolution de Monseigneur le Comte de ne hanter plus quères icy l'un ny l'autre, principalement puisqu'il luy semble que Monsieur de Buillon l'en voit volontiers esloigné.

Or, Madame de Buillon ayant cogneu ceste sienne condition et veu avec combien de retenue il vivoit avec Monsieur son oncle, m'a fait l'honneur de me faire appeler aujourd'huy en son cabinet, m'assurant que vostre volonté estoit de luy dire comme si c'estoit à vous mesmes ce que jugeois de l'humeur de Monseigneur le Comte et les moyens que l'on pourroit tenir pour luy faire recevoir du bien et à vous du contentement. Là-dessus j'ay pris la hardiesse de luy dire quasi une demi-heure durant premièrement les causes d'où peuvent estre procédé, ses fautes passées puis après son humeur et inclination naturelle, et finalement le moyen et la conduite que j'ay tousjours trouvé la meilleure auprès de luy, laquelle toutesfois estoit un peu différente d'avec celle de Monsieur de Buillon¹⁹⁹. Je ne sçay si ce discours peut avoir agréé à Madame de Buillon au mains Monseigneur le Comte a cogneu dès ce soir que l'on avoit parlé de luy à Monsieur de Bouillon, lequel l'a caressé beaucoup outre l'ordinaire et luy a quasi fait promesse qu'il le feroit monter à cheval, encor que pour le présent leur académie n'en est pas la mieux garnie. Mais pour ne vous importuner d'avantage ie finirai ceste-cy priant Dieu,

Madame qu'il espanse sur vous et les vostres le thrésor de ses béndictions temporelles et spirituelles

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

Berthold

De Sedan, ce 15 de janvier 1618.

Archives nationales, 1 AP 354/4

¹⁹⁸ Philippe de Commines (1447-1511), seigneur d'Argenton-le-Château, conseiller de Louis XI et Charles VIII, fondateur du genre des mémoires historiques, s'adressant à un public de grands seigneurs et de gouvernants pour qui seule compte la réussite. Marie-Paule CAIRE-JABINET, *L'histoire en France du Moyen Age à nos jours. Introduction à l'historiographie*, Champs Université, Flammarion, 2002, p. 65-66. Il est plaisant de voir que Frédéric avait pour livre de chevet les Mémoires de l'adversaire de son ancêtre Louis II de La Trémoille.

¹⁹⁹ Mark Motley a souligné comment la duchesse de Bouillon intervint pour mettre fin à la "head-on dispute" entre le duc et son neveu, y voyant la touche féminine dans l'éducation des adolescents. *Becoming a French aristocrat, op. cit.*, p. 51-52.

Sans date – Sedan
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Je vous escrivis dernièrement comme par le commandement de Madame de Buillon, i'avois esté contraint de luy discourir un peu librement sur ce qu'il me sembloit estre le plus propre à la nourriture de Monseigneur vostre fils, maintenant je prends la hardiesse de vous en mander quelques effets qui sont tels que Monseigneur le comte a occasion de se louer beaucoup de Madame de Bouillon. Car depuis ce temps là Monsieur de Buillon a tasché à le gagner par douceurs, l'a fait monter à cheval deux fois la semaine passée ce qui ne luy estoit arrivé depuis le temps qu'il est icy. Cela l'oblige d'estre un peu plus libre et familier avec Monsieur de Buillon, duquel je prie Dieu qu'il n'abuse de cette liberté afin qu'au moins nous puissions laisser icy quelque bonne réputation si par aventure vous nous faites l'honneur de nous rappeler à quoy il semble que le temps quasi vous vueille persuader, d'autant que l'on m'asseure que M. le Prince de Sedan et peut-estre aussi Madame de Buillon s'en iront à Heydelberg avec Monsieur le duc Louys, de façon qu'il n'y auroit icy ny Escuyer ny compagnie, et néantmoins Monseigneur le comte croissant à veue d'œil auroit bien besoin d'apprendre les exercices, esquelles j'espère qu'il fera aussi bien son profit comme plusieurs autres, priant Dieu qu'il luy en face la grâce, comme aussi,

Madame, qu'il vous face abonder en bénédictions temporelles & spirituelles

Madame,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

M. Berthold

Nostre Englet vous remercie très humblement de l'honneur de vostre souvenir, se sentant par là obligé de plus en plus à employer tout son pouvoir pour le service très humble de Monsieur le Comte.

Archives nationales, 1 AP 354/112

Fin février 1618 – Sedan
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Je vous remercie très humblement des trente escus qu'il vous a pleu me donner. Je les ay donnez à garder à Monsieur Berthold. Monsieur, ny Madame de Bullion ne vont point en Allemagne, mais Monsieur le duc et Monsieur le prince de Sedan²⁰⁰. On s'y prépare fort icy. On dit aussi que le fils du roy d'Angleterre, le roy de Dennemark, l'électeur de Brandebourg et force autres princes y seront. Ce sera un abrégé du monde. Il fera beau voir cela. Je finairay ceste cy, vous suppliant très humblement de croire que je suis et seray toute ma vie ;

Madame,

Vostre très humble et très obéissant
fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille
Archives nationales, 1 AP 381/22²⁰¹

26 février 1618 – Sedan
Berthold
à M. Champdor

²⁰⁰ Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne reconduisit son cousin à Heidelberg et y resta environ un mois.

²⁰¹ Cette lettre a été publiée par Evelyne BERRIOT-SALVADORE, *Les femmes dans la Société Française de la Renaissance*, op. cit., p. 499.

Monsieur,

Ayant entendu par les lettres dont il a pleu à Madame honorer l'un de ses moindres, mais bien fidèles serviteurs, que bientôt nous aurons l'honneur de la revoir, j'ay songé à ma conscience, si à nostre abort nous ne pourrions rencontrer quelqu'un à qui nous aurions doné mescontentement et entre autres ie me suis souvenu que ie vous devos respondre sur une de vos lettres, et que si vous vouliez user de rigueur en mon endroit, vous pourriez bien me faire ce desplaisir que de me faire arrester aux portes de Paris, de façon que ie serois privé de l'honneur si long temps attendu, assavoir de reveoir Madame et sa noble compagnie. Pour ceste cause et pour plus grande seureté je vous ay voul escrire ce mot avec protestation que ce sera pour vous payer de vostre lettre vous supliant de me faire ce bien que d'appaiser aussi Mademoiselle de Madaillan, si possible il estoit que sa douceur fust surmonté par la rigueur et qu'elle se voulust fascher contre moy de ce que ie ne luy responds point. Un autre cavallier l'a fait pour moy, qui ne luy sera pas moins agréable. Je vous supplie luy en présenter la lettre et la mettre entre ses mains propres, car ce sont affaires de conséquence comme vous pouvez penser venant des Ardennes, où toute chose est grande et mesmement ceux qui y vont deviennent grands. Ceux que nous ramènerons en feront tesmoignage, & vous mesmes si vous eussiez esté ict, n'eussiez pas moins creu que nostre Enghel et moy qui sommes devenus plus grands qu'aucun de vos amys. C'est à dire en affection et volonté de vous rendre service.

Vostre plus humble & plus affectueux
serviteur.

Berthold

De Sedan, ce 26 de febvrier 1618.

Archives nationales, I AP 354/9

30 septembre 1618 - IJmuyden²⁰²

Berthold

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Ayant eu l'honneur de recevoir une de vos lettres et par icelle commandé exprès de rescrire ce qui se passe en nostre voyage, ie n'ay osé manquer à mon devoir, mesmement vous sçachant si peu esloignée de Monseigneur vostre fils, lequel ceste nuist n'a esté qu'à deux lieues d'Amsterdam et encor demain, s'il plaist à Dieu, n'en sera qu'à deux ou trois lieues, s'en allant avec Son Excellence aujourd'huy par mer à Munickendam²⁰³ et se trouvant d'ailleurs en fort bonne santé, tousjours bien veu de Son Excellence, mais non pas tant de Messieurs ses cousins²⁰⁴, lesquels principalement le cadet, cherchent tous moyens pour se revancher du peu de cas qu'il avoit fait d'eux à La Haye tout ainsi que je l'avois prédit à nostre parlement, s'il vous plaist vous en souvenir car autre ce qu'au commencement du voyage ils avoient tasche à le rendre odieux disans qu'il ne vouloit venir en chariot, ains en carosse, ils ont esté fasché de ce que Son Excellence leur avoit respondu que ce n'estoit pas cela, ains que vous luy aviez interdit d'aller avec eux à cause de leur desbauche. Là-dessus donc ils ont commencé à le quereller comme s'il les avoit descrié pour desbauchés, et puis après quand il a voulu entrer en leur chariot, comme son Excellence l'avoit ordonné, ils ont fait difficulé de recevoir M. d'Estival que j'avois prié d'aller avec luy de peur qu'il ne fust seul parmy eux. Sur cela Monseigneur vostre fils aussi prompt & colère s'est mis à disputer avec eux autant qu'il avoit bonne part en ce chariot et qu'il n'avoit occasion de leur céder en rien, crache puis après au visage du cadet comme par mesgard, de façon que peu à peu ils /2/ sont venus à s'entrepierger et quasi tous les jours j'ay eu la peine de les accorder.

Parmy tous ces riotis dont il est aussi arrivé que le puisné de Portugal reprochoit à Monseigneur vostre fils de ce qu'il se nommoit Comte de Laval bien que ce Comté ne fust point à luy, de quoy se

²⁰² Cf. Mark MOTLEY, *Becoming a French aristocrat, op. cit.*, p. 196.

²⁰³ Monnickendam sur le Markermeer.

²⁰⁴ MM. de Portugal : Emmanuel (1600-1666), duc de Beja et Louis-Guillaume (1601-1660), marquis de Tramoso, fils d'une des sœurs aînées de la duchesse de La Trémoille d'Emilia de Nassau (1569-1629), et de Dom Emmanuel de Portugal (1568-1638).

faschant Monseigneur le Comte se mit incontinent sur le discours des affaires d'Espagne et de Portugal, adjoustant puis après que les Espagnols avoient expulsé ceux-cy pource qu'ils ne les tenoient point pour légitimes. Aussitost le puisné de Portugal ne manqua pas de bien jurer et à le menacer devant tout le monde de façon que ie fus contraint d'y accourir et non seulement de m'interposer pour addoucir cest affaire le plus qu'il m'estoit possible, ains de prier aussi quelques autres comme M. de Colombies et pout modérer le tout afin qu'il ne vinst aux oreilles de Son Excellence et qu'à l'avenir ils peussent vivre ensemble en bons cousins et amys.

Or pour dire vray la source de tout ce mal n'est sinon l'orgueil de l'un et de l'autre tous deux voulant estre honorés et n'honorer personne outre ce que Monseigneur vostre fils par dessus toute ceste ambition l'opiniastreté qui l'empesche de croire à ceux qu'il vous a pleu mettre auprès de luy. De là vient que quasi tous les jours nous l'avons veu s'entreposer avec le puisné de Portugal, lequel d'eux seroit devant l'autre à table de façon que j'ay esté contraint de luy commander exprès de se mettre tousjours de l'autre costé que ne font ces Messieurs de Portugal, bien que luy m'ait voulu persuader que vous luy aviés commandé /3/ de se mettre au dessus du cadet de Portugal, ce que néantmoins je n'ay peu croire, cognoissant comme tousjours vous l'avez exhorté à courtoisie et à humilité, et que souvent il est besoin de céder au temps et au lieu mesmement avec gens où il n'ay guères à gagner. Au demeurant je vous supplie très humblement de croire que M. d'Estival et moy avons travaillé en toutes ces affaires jusques là que la pluspart de toutes ces contentions sont apaisées et qu'en apparence ils se font bonne chère, mesmement l'aisné de Portugal, lequel est assez discret et cognoissant de sa fortune. Je prie Dieu,

Madame qu'il vous conserve longuement en santé très heureuse pour l'avancement de Monseigneur vostre fis auquel ie désire autant la conservation de mon âme,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

Berthold

De Muyden, ce dernier jour de 7^{bre} 1618.

Archives nationales, 1 AP 354/5

1^{er} octobre 1618 – Monnickendam
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau
à Amsterdam

Madame,

Je ne doute point que par la lettre que ie vous escrivis hier de Muyden, vous n'avez receu quelque desplaisir voyant les affaires telles que ie les avois dépeint selon un commandement. Mais maintenant toutes choses estant bien accommodées de telle façon que Monseigneur vostre fils s'est bien remis avec Messieurs ses cousins qui le reviennent veoir et vivent avec luy en toute familiarité.

J'ay pensé estre mon devoir de vous en advertir, afin que vous ne fussiez en sollicitude pour cela. Son Excellence va aujourd'huy qu'à une mieue d'icy, assavoir à Edam qui est environ deux lieues et demi d'Amsterdam, si ie sçavois que vous ne le trouvassiez mauvais, ie vous aménerois Monseigneur vostre fils et demain bon matin ou bien à ce soir il se pourroit rendre au lieu où est Son Excellence. En attendant ie vous supplie très humblement de croire que ie ne manquerai pas de veiller Monseigneur vostre fils en tout ce qui m'est possible, afin qu'il ne vous donne plus de mescontentement, priant Dieu,

Madame, que pour sa gloire et le bien de Monseigneur vostre fils il vous conserve longuement en santé très heureuse,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

Berthold

De Munickendam, ce 1^{er} d'octobre 1618.

Archives nationales, 1 AP 354/10

Sans date ni lieu
Frédéric de La Trémoille
à son frère Henri

Mi domine carissime frater,

Gaudio te valere et studere bene. Nam intel lexi ita ex literis cubicularii tui qui seri psit ad Arigelum veram ut videam me discere etiam quotidie aliquid volui scribere hanc epistolam latine rogans te humilime ut mihi mittas meam strenam.

Tuus frater humilimus.

Fridericus Tremollius

Archives nationales, 1 AP 381/9²⁰⁵

1^{er} novembre 1618 – Gouda
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Monsieur de Perceval, mareschal des logis du régiment du baron de Courtaumer²⁰⁶, s'en allant d'icy, ie n'ay voulu manquer mon devoir de vous assurer du bon succès du voyage de Monseigneur vostre fils, lequel grâces à Dieu se trouve maintenant en très bonne santé, et s'est comporté fort gentiment durant son séjour à Leyden, ayant parlé quasi tousjour latin ou allemand avec les professeurs²⁰⁷, de façon que ces Messieurs se sont fort contentés de luy et désireroient grandement d'avoir un tel Seigneur pour [...] Académie. Le recteur Monsieur Polyander²⁰⁸ l'est [] en l'Excellence aussi tost qu'il estoit arrivé à [] quant & luy deux des Bourguemaistres lesquel [] mis ordre à toute afin que Monseigneur le Conte [] et bien traité et le lendemain [] aisé avec luy, ils l'ont conduit jusques à []ques, qu'ils avoient commandé pour le mener à Goude où Son Excellence a peine estoit []. Nous sommes arrivés et nous n'eussions point manqué d'aller aujourd'huy à Utrech selon vostre commandement, n'eust esté que Son Excellence voulut que Monseigneur vostre fils allast avec luy a Amstredam.

On partira donc demain fort matin pour y aller, et dit-on que Son Excellence pourra bien passer outre jusques au païs d'Oversissel, bien que d'autres croyent que d'Amstelredam on retournera droit à La Haye. Si ce dernier arrivoit /2/ Monseigneur vostre fils vous supplie très humblement de luy permettre qu'au lieu de s'en revenir droit avec son Excellence à La Haye il passast par Utrech et de là revinst au logis afin qu'il peust dire avoir veu toute la Hollande. Si telle est vostre volonté, je vous supplie très humblement de commander pour la nous faire déclarer, comme aussi si tout ce monde qui est avec nous doit aller avec en Overissel, si le cas eschoit. Ce ne vous sera pas chose difficile d'autant que l'on croit que Son Excellence doit demeurer à Amsterdam jusques à lundy matin.

C'est tout ce, Madame, que j'ay creu estre mon devoir de vous en advertir, priant Dieu,

Madame qu'il vous conserve longuement en santé très heureuse.

De Goude, ce 1^{er} de 9^{bre} 1618.

Archives nationales, 1 AP 354/11

18 décembre 1618 – La Haye
Berthold

²⁰⁵ Cette lettre a été publiée par Evelyne BERRIOT-SALVADORE, *Les femmes dans la Société Française de la Renaissance*, op. cit., p. 496-497.

²⁰⁶ Jean-Antoine de Saint-Simon, baron de Courtaumer, un huguenot normand, colonel d'un des deux régiments français au service des Provinces-Unies.

²⁰⁷ Le registre de l'Université de Leyde mentionne le 31 octobre 1618 Frédéric de La Trémoille : " *Fridericus Tremolius, com. Lavalli, natus Thouarci, 15, P.* " Gustave COHEN, *Ecrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle*, op. cit., p. 342-343 et 372.

²⁰⁸ Jean Polyander ven der Kerckhoven (1568-1646) enseignait à Leyde depuis 1611.

à M. de Champdor

Monsieur,

Vous croyant arrivé heureusement avec toute la compagnie gaillarde au lieu où vous n'espérez autre chose que joye et desduict ne respirez rien que nopces & festins, j'ay craint que parmy ceste falicité vous n'oubliassiez tout à fait vostre compagnon que vous avez laissé au milieu des flots de la mer, et pourtant vous ay voulu faire ce mot pour vous semondre de vostre promesse cependant qu'elle vous est en fresche mémoire.

Touchant le récépissé de 300 livres que j'ay baillé à l'argentier de Genes le 27 de 7^{bre} 1617 pour la despense de Monseigneur le comte durant son séjour à Sedan, vous m'aviez dit que Madame l'avoit laissé en un de ses coffres, et qu'à vostre retour vous mettriez peine, me le faire ravoir. Je en vous croy point homme de parole, ains d'effect, et pourtant je n'en parle plus, m'assurant du tout sur vous.

Je vous voudrois bien mander des nouvelles, mais il n'y a rien, sinon que M. de Chastillon est arrivé icy de la part du Roy, comme on dit pour intercéder pour les prisonniers et on croit que tout cela ne fera guères, bien que le Roy menace de vouloir rappeler tous ses capitaines. Les Arminiens sont comparut à Dordrecht 14 en nombre, & on dit qu'ils se monstrent fort confus, et beaucoup plus lasches que l'on n'eust creu. Madame la princesse garde tousjours la chambre et Monsieur le prince d'Orange tousjours son troupeau en l'Eglise flamande, n'estant point retourné au presche françois depuis vostre départ. Monsieur Sannison doit estre pasteur ordinaire en l'Eglise françoise, et pout cest effect a esté prockamé desia deux fois en chère. Quant aux prisonniers, on ne pourra rien sçavoir de leur procès, si non au mois de janvier, car c'est alors que les nouveaux députés généraux d'Hollande entrent aux Estats, et ce sont ceux qu'ils ont demandé pour leur juges.

Je vous supplie de baisers les mains de ma aprt aux deux contraires, mes amis néantmoins assavoir Mademoiselle de Madaillan & Monsieur Rambour, les assurant que je suis leur serviteur très humble, encor qu'ils ne voulussent pas,

Vostre plus humble & plus affectionné
serviteur.

Berthold

De La Haye, ce 18 X^{bre} 1618.

Archives nationales, 1 AP 354/12

27 décembre 1618 – La Haye

Berthold

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Je crain bien fort que vous ne m'imputiez la faute de ce que j'ay laissé passer la huitaine sans vous escrire, mais puisque nous n'avons autre occasion que celle de Monsieur d'Arsen lequel n'a sceu escrire que ce jourd'huy, j'espère d'obtenir pardon, mesmement puisque les nouvelles que ie vous mande ne sont pas mauvaises, assavoir que Monseigneur vostre fils se porte fort bien, Dieu mercy, et est comme il me semble ès bonnes grâces de Monsieur le prince d'Orange, lequel ces festes icy a esté trois fois tout de suite au presche françois oyant Monsieur Deodati²⁰⁹ qui estoit venu de Dordrecht, et estant accompagné de Monsieur le Comte Guillaume et de Monsieur le prince Henry, Madame la princesse y estant aussi présenté toutes les fois.

Nous n'avons pas encor receu les estoffes promises, ny le lict, mais nous sçavons les adresses, et quant à Monsieur d'Arsen, ie luy ay parlé touchant l'argent à Paris, et il m'a promis qu'il vous donneroit tout contentement et que mesmes il vous en escriroit, de façon qu'il ne ma reste plus rien, si non à prier Dieu,

Madame qu'il vous donne entrée très heureuse en l'année nouvelle, vous continuant ses bénédictions à plusieurs années suivantes,

²⁰⁹ Jean Diodati (1579-1649) avec Théodore Trochin (1582-1657) représenta l'Eglise de Genève au synode de Dordrecht. Tous deux lors de ce synode se montrèrent particulièrement acharnés contre l'arminianisme et contre les arminiens. Emile G. LEONARD, *Histoire générale du protestantisme*, Coll. Quadrige, PUF, 1988, 3 vol., tome II, p. 239.

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

Berthold

De La Haye, ce 27 de X^{bre} 1618.

Archives nationales, 1 AP 354/13

1619 *Le 18 février 1619, Henri de La Trémoille épousa à Sedan sa cousine germaine Marie de La Tour d’Auvergne. Ce mariage était l’aboutissement de la volonté d’Elisabeth et de Charlotte-Brabantine de Nassau de marier leur deux enfants.*

Le royaume fut secoué cette année là par la fuite rocambolesque de Blois dans la nuit du 21 au 22 février de la Reine mère pour aller rejoindre le duc d’Epernon à Angoulême. Sur les conseils de Duplessis-Mornay²¹⁰, Henri de La Trémoille dût quitter précipitamment sa jeune épouse pour aller rejoindre le Roi à la Cour.

Louis XIII envoya des troupes commandées par Schomberg vers Angoulême. Mais les deux parties étaient favorables à un accommodement. Richelieu négocia le 30 avril une première réconciliation entre le père et le fils. Marie de Médicis reçut le gouvernement de l’Anjou ce qui ne fut pas sans causer des inquiétudes à Charlotte-Brabantine de Nassau qui craignait que son fils soit entraîné contre le souverain.

Alarmée par les rumeurs qui courraient sur les activités de Frédéric et ses fréquentations²¹¹, Charlotte-Brabantine de Nassau décida de faire revenir au mois de juin 1619 son fils en France²¹². Pour compléter son éducation, elle le fit entrer à l’académie de Pluvinel que la contagion avait fait se réfugier à Mantes.

Pendant l’été 1619, la duchesse de Bouillon, accompagnée de ses filles cadettes Julienne et Elisabeth et de son plus jeune fils, Henri, le futur maréchal de Turenne, conduisit sa fille aînée à Thouars. Charlotte-Brabantine de Nassau les attendaient à Moret et ensemble les deux soeurs par Pithiviers, Orléans, Blois et Tour gagnèrent Saumur où elles furent reçues par Duplessis-Mornay et arrivèrent à Thouars le 9 septembre²¹³. A cette occasion, elle ordonna à son fils Frédéric de venir la rejoindre à Thouars.

Le 10 octobre 1619, Frédéric de La Trémoille était de retour à Mantes où il apprit dix jours plus tard la libération de son cousin-germain le prince de Condé que Luynes désireux de contrer l’influence de Marie de Médicis, avait obtenue de Louis XIII.

Elisabeth de Nassau après avoir passé un mois à Thouars avec son petit troupeau, avait pris le chemin de Turenne. Pour sa part Henri de La Trémoille se rendit en Bretagne pour aller présider aux Etats l’ordre de la Noblesse.

²¹⁰ Le 7 mars 1619, Duplessis-Mornay écrivait à la duchesse de La Trémoille : “ J’estime donc que mondit Sieur votre fils doit venir au plustost trouver le Roy, prévenir son commandement, s’il est encor assés à temps, luy faire offre de tout ce qui dépend de luy, & en s’attachant à sa personne le convier à prendre confiance de son service, & luy donner moyen de s’employer honorablement auprès de luy.[...]. Mais cela, Madame, se doit faire avec toute sincérité pour effacer, les impressions passées, & sur tout, veu le naturel du Roy qui prend ces choses fort à coeur, comme vous pouvés assés appercevoir ! ” DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenans divers discours, instructions, lettres & despesches par luy dressées ou escrites [...] depuis l’an 1600 jusqu’à l’an 1623, op. cit.*, tome II, p. 136-137.

²¹¹ Dans sa lettre du 1er avril 1619, la duchesse de Bouillon lui écrivait : “ J’ay parlé, à mon Monsieur, de Monsieur votre jeune fils. Il se trouve bien empaiché à vous y donner conseil. Il craint bien que sa demeure à La Haye luy soit nuisible et croit que ceste vye licencieuse luy est fort contraire à son humeur, mais où le mettre mieux ? ”

²¹² Lettre de Duplessis-Mornay du 20 juin 1619 à Frédéric de La Trémoille où il loue Dieu de son bon retour de Hollande.. DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenans divers discours, instructions, lettres & despesches par luy dressées ou escrites [...] depuis l’an 1600 jusqu’à l’an 1623*, Elzevier, Amsterdam, 1652, 2 vol, tome I, p. 213-214.

²¹³ Le 10 septembre 1619, Duplessis-Mornay écrivait au duc de Rohan : “ Madame de Bouillon partit hier de céans avec Madame la duchesse de La Trémouille, sa fille ” *Ibid.*, tome II, p. 241-242.

Le 21 décembre 1619, se produisit au temple de Charenton un grave conflit de préséance entre Frédéric et le comte de Chatillon²¹⁴ qui troubla la communauté huguenote parisienne.

3 janvier 1619 – La Haye
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Ayant eu tant d'honneur que de recevoir deux de vos lettres en suite de peu de jours, ie n'ay osé manquer à mon devoir de vous escrire afin de vous assurer tant de la santé de Monseigneur vostre fils, que du chargement apparent en ses mœurs, vous suppliant très humblement de croire que, Dieu aydant, ie tascherai d'effectuer à vostre contentement tout ce qui vous a pleu me commander en vos lettres, espérant aussi que Monseigneur vostre fils doresnavant aura esgard à vos admonitions si cordiales et pour l'amour de vous ployera volontiers a ce qui est de raison. Pour ce qui est de mon fait et de ma requeste, je vous supplie très humblement de ne vous en donner plus de peine. Je recognois que la multitude de vos affaires m'eust deu retenir et pourtant j'accuse mon imprudence, prest à vous tesmoigner par ma vigilance à venir que jy cela ny aucune autre chose me peut destourner de la fidélité que ie vous ay voué une fois. Il n'ay a qu'une chose que ie crain que vous ne trouviez mauvaise, laquelle néanmoins nous n'avons sceu destourner. C'est que pour le premier jour de l'an j'ay esté contraint de prendre de Monsieur Scverts extraordinairement la somme de cent soixante livre pour fournir aux estrennes, et toute ceste somme y a esté employée bien que nous n'ayons donné que /2/ fort chichement ceux que nous croyons estre moins nécessaires. Car il a fallu bailler en 32 endroits tant parce que Madame la Princesse nous avoir fait coter que pource que plusieurs sont survenus ausquels on n'avoit jamais pensé ; et toutesfois la somme de nos estrennes n'excède en rien celle qu'il a convenu de faire au petit Comte de Hanau qui est chez Monsieur le prince Henry. Pour ce qui est du reste de vos ordonnances pour la despense de Monseigneur le Comte, assavoir la somme de 270 livres j'espère que cela sera plus que suffisant, au moins nous le mesnagerons de telle façon qu'il sera assez ; et quant au logis de M. de Mortagne qui vous semble chère, vous y rencontrez avec plusieurs autres qui vous conseillent de jeter l'œil sur quelque autre maison, car pour luy il seroit malaise de le faire condescendre à diminution . Et pourtant j'ay pensé s'il ne vous estoit désagréable de chercher quelque logis moins cher et plus commode, comme on m'en a fait desja espérance ? Je ne vous escri point de nouvelles, pource que mon indisposition m'empesche de m'en enquérir, et pourtant finirai ceste-cy priant Dieu,

Madame, qu'il vous maintienne en très heureuse et parfaite santé,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

Berthold

De La Haye, ce 3 de l'an 1619.

Archives nationales, 1 AP 354/14

7 janvier 1619 – La Haye
Berthold
à M. de Champdor

Monsieur,

Ne voulant charger Mademoiselle de Madaillan²¹⁵, laquelle autrement estoit chancellière fidelle de mes affaires envers Madame, mais maintenant comme je croy fort empeschée à parer la mariée et à dsitribuer les livrées²¹⁶, ie vous ay voulu faire ce mot pour vous supplier de faire entendre par occasion

²¹⁴ Gaspard de Coligny (1584-1646), comte de Châtillon, depuis 1614 était le colonel général des gens de pied français entretenus en Hollande.

²¹⁵ Anne de Madaillan, fille de Jean de Madaillan, seigneur de Montataire, l'ancien gouverneur de Thouars et de Judith de Chauvigny, était la première dame d'honneur de la duchesse douairière de La Trémoille. Elle épouse le conseiller du Roi et des finances Jean Pallot.

²¹⁶ A Sedan se préparait le mariage de Marie de La Tour d'Auvergne, fille aînée du duc et de la duchesse de Bouillon avec Henri de La Trémoille.

à Madame, comme durant son séjour icy le fils de nostre Claude, le cocher, a esté malade icy quelque vingt & quatre jours et que pour les fais qu'il pourroit avoir fait au logis du jeu de paulme, on a demandé aux gens de Son Excellence quelque vingt livres, lesquels néanmoins ils ne sont pas délibéré de payer disant que Son Excellence desfraye les sains et non pas les malades de façon que l'on a son recours envers Monsieur le Comte et veulent estre payé par luy.

Vous sçavez en cecy s'il vous plaist la volonté de Madame, comme aussi en l'affaire de Monsieur Feole, lequel, comme ie l'ay desjà escrit à Mademoiselle de Madaillan, a esté blessé tellement qu'il a esté contraint se loger icy à La Haye en une hostellerie, et maintenant qu'il commence à se guérir, il auroit besoin de quelque argent tant pour les frais du logis que pour satisfaire au médecin. Je vous supplie demandez un peu à Madame s'il ne luy plaist point que l'on luy fournisse quelque somme, car l'argent qu'il avoit receu avant vostre départ a esté despendu en ses habits et en payant là où il devoit, et si Madame ne le fait desgager il demeurera en l'hostellerie *in sceula seculery*. Je vous supplie donc de prendre c'est affaire à cœur et me faire pronte response.

Quant à ce que vous m'avez escrit par commandement, touchant M. de Chastillon, sçachez qu'il est logé icy dans le logis de M. de Hauterive, lequel l'a loué par an pour cent escus et l'a meublé luy mesme, et maintenant M. de Chapelle y est par permission de M. de Hauterive, de façon que l'on ne sçauroit sçavoir ce qu'il dépend, car il se traicte au reste par argentier, tenant grosse table et y recevant les capitaines.

Voilà tout ce de quoy ie vous devois escrire. Je vous prie de me conserver les bonnes grâces de Mademoiselle de Madaillan et de toutes les autres Dames qui sont à ceste heure en regne et empeschées après les fianceailles. C'est,

Vostre plus humble & plus affectionné
serviteur.

M. Berthold

De La Haye, ce 2 de janvier 1619.

Archives nationales, 1 AP 354/15

7 janvier 1619 – La Haye
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Je suis bien aise que par vostre moyen nous avons eu occasion si prompte et seure pour vous mander des nouvelles de Monseigneur vostre fils, lequel grâces à Dieu se porte et comporte bien ; mais d'ailleurs bien marry de veoir que si souvent vous prenez la peine de m'escire de vostre propre mains, veu qu'à mpiy qui suis le moindre de vos domestiques, il me suffiroit un seul mot des vostres pour me rendre certain de vostre volonté, me sentant desia assez obligé par mon devoir a effectuer tout ce que me sçauriez commander.

Et si la semaine passée j'en ay esté quelque temps empesché par maladie, je vous supplie très humblement de croire qu'aussi tost que ie me suis relevé, j'ay mis peine en desfault de M. d'Estival, lequel pour n'entendre point la langue n'avoit sceu traicter avec eux, que les chevaux de Monseigneur le Comte seront à l'advenir entretenus et logés pour dix sols chacun par jour, sans que l'on ait besoin de palefrenier. J'ay aussi mis quelque petit ordre pour le desjuner de Monsieur le Comte faisant avec Messieurs des Imposts que Monseigneur vostre fils peust jouir du privilège de la Maison de Nassau et avoir du vin sans accises, de façon que doresnavant son desjuner /2/ ne sçauroit venir qu'à 6 s. au mieu qu'auparavant il venoit bien à huit. Il n'y a que le logis où on pourroit encor mesnager quelque chose, mais ce ne peut estre qu'en quittant et ie ne l'osserois faire sans vostre commandement.

Quant à la lettre de Messieurs les Estats, Monsieur d'Arsen la veut présenter luy mesme et après leur résolution il vous en escrira. Au reste Son Excellence est parti aujourd'huy grand matin pour Utrech, et ne reviendra que d'icy à six ou sept jours comme on dit. Monseigneur vostre fils est demeuré icy avec Monsieur le comte Guillaume, non pas tant de bonen volonté comme parce que ledit Monsieur le Comte l'avoit trouvé le meilleur. Il s'estoit autrement tout préparé au voyage, ayant fait despescher son habit d'escarlate, lequel luy sied fort bien et selon mon advis n'est pas mal fait. On y a employé pour faire les manches une certaine pièce de toile d'argent qu'il avoit il y a longtemps, et de l'escarlate on a fait pourpoint, chausses et bas, le tout garni de deux galons d'or, comme aussi le

manteau rouge qu'il avoit double de frise. Enfin nous avons le tout mesnagé le mieux que nous avons peu et de ce qui nous reste à sçavoir en nos affaires, j'en ay escrit à M. de Champdor, afin de ne vous importuner de par trop, priant Dieu,

Madame qu'il bénisse tous vos bons desseins, vous conservant longement en très heureuse et très parfaite santé.

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

M. Berthold

De La Haye, ce 7 de janvier 1619.

Archives nationales, 1 AP 354/16

12 janvier 1619 – La Haye

Berthold

à M. de Champdor

Monsieur,

Sur l'assurance de nostre bonne amitié, ie m'adresse derechef à vous pour vous ramentevoir ce que l'on nous demande icy comme rayé par Son Excellence sur les parties du train de Madame et à fin que vous vous en puissiez esclaircir mieux, j'ay trouvé en François les parties du paulmier que les nous a présenté en Flamand. Je vous supplie de faire en sorte que Madame sur cecy me mande sa volonté afin que ces gens icy ne crient davantage et nous autres ne soyons molesté de ce que nous n'avons embrouillé.

Je ne vous sçauois mander des nouvelles, si non que ceste nuict on commenera icy encor un prisonnier, nommé Moesbergue d'autrefois des Estats d'Utrech, grand camerade comme on dit de celui qui se fit mourir en prison. On a préparé une plus belle pour les 24 juges qui d'icy à 8 jours doivent juger le procès de Barneveld et des autres. Ces juges sont des 7 Provinces-Unies, de chaque province 2 et de Hollande 4 au lieu de deux. D'autant qu'il estoit d'icelle province, ausquels les Estats Généraux comme souverain en ont adjourné – de leur conseil. Pour le synode je ne vous sçauois dire autre chose sinon ce que M. Sannisson m'a dit, à sçavoir que la dispense sur le premier point des cinq proposés par les Remonstrans on esté fini & arrêté au contentement des contreremonstrans, ce qui a donné occasion aux Arminiens de proposer en contre leur doubtes, à sçavoir près de 300 questions qu'ils ont formé contre ceste décision du synode, se monstrans en tout & par tout grands chiquaneurs et peu religieux.

Voilà ce que ie vous puis dire, vous exhortant de vous bien pourmener s'il fait aussi beau temps à Sedan comme il en fait icy depuis cinq ou six jours, et vous suppliant de me tenir tousjours pour vostre plus humble serviteur.

M. Berthold

De La Haye, ce 12 de janvier 1619.

Monsieur Sanisson m'a prié de faire ses baise mains à Monsieur Rambour, ce que ie ne puis faire que par vous. Vous suppliant de luy faire semblablement les miennes, & de m'excuser si je ne luy ay escrit luy communiquant ce peu de nouvelles que je vous mande.

Archives nationales, 1 AP 354/17

23 janvier 1619 – La Haye

Berthold

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Environ une heure après ma lettre escrite, j'ay eu l'honneur de recevoir une des vostres, par laquelle ie cognois comme vous estes en délibération de ce qui se pourroit faire de Monseigneur le Comte à l'advenir, & enfin je vous vois conclurre que le lieu où nous sommes seroit le lieu le plus commode pour luy. Il me seroit par trop mal séant si je voulois apporter des raisons au contraire et pourtant j'acquiesse plustost à ce qui est de vostre résolution vous suppliant néanmoins très humblement de me le vouloir imputer si les choses résussissent au préjudice de Monseigneur vostre fils et autrement que vous les aviez projetés. Car outre ce qu'il pourroit arriver par la séduction de

quelques uns que Monseigneur le Comte se mist à la desbauche comme par la première lettre vous avez peu cognoistre, il est encor à considérer que peut-estre Monsieur le prince d'Orange n'a pas entendu d'entretenir tousjours autant de train à Monseigneur vostre fils, et qu'il a creu seulement faire ainsi pour vous complaire quelque temps. La raison qui me fait conjecturer cela, est que Monsieur d'Aersen m'a demandé souvent si ie ne croyois que sur ce printemps on nous redemanderoit, alléguant sur cecy plusieurs argumens que le vous devroient suader, & outre cecy Madame la Princesse m'en a fait souvent la mesme demande.

Pour l'Allemagne /2/ que je voy vous estre en quelque considération pour luy, je confesse que le monter à cheval y est aussi rare comme en ce païs icy, mais une chose est du tout assuré, qu'en ce païs là i auroit moins d'incitemens au mal et apprendroit au moins l'Allemand au lieu qu'il n'apprend rien du tout icy, la langue françoise estans trop commune. Et toutesfois je ne conseillerois pas qu'il fist ce voyage que premièrement il n'eust eu l'honneur de recevoir vos commandemens, d'autant qu'il y a bien des particularités en cecy que ne se laissent pas escrire, et mesmement pour les frais on trouveroit des moyens plus aisés que peut-estre vous ne pensez. Quoy qu'il en soit, il luy faut du changement si on ne le veut perdre, et tout le monde vous tesmoignera que ce sont icy les armées où il faut prendre garde à luy ou jamais. Le boire que vous pourrez appréhender en Allemagne est maintenant icy plus fort que jamais & ie crains bien que Madame la Princesse ne vous en mande un mot, ayant veu elle mesme comme la constume du païs peut aussi commander à Monseigneur vostre fils.

Au reste, je vous supplie très humblement de ne se trouver mauvais si Monseigneur le Comte n'a pris le dueil ce n'a point esté ma faite, ains tout le monde m'a conseillé au contraire & Madame la Princesse m'a dit que Monsieur le prince d'Orange l'avoit prié de le prendre sur elle si en cela il y avoit faute. Il n'est pas besoing que ie vous face souvenir de ce qu'il n'y a plus rien à prendre chez Monsieur Schwertz, veu que c'est à vous mesme qui luy avez donnez commandement de me donner que jusques à la fin du mois de mars, & je sçay /3/ bien que vous avez plus de soin de nous que nous ne sçaurions jamais mériter, et le plus grand bien que nous sçaurions faire c'est de prier Dieu.

Madame qu'il vous conserve longuement pour le bien de Monseigneur vostre fils et pour l'avènement de,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

M. Berthold

De la Haye, ce 23 de febvrier 1619.

Archives nationales, 1 AP 354/18

24 février 1619 – La Haye²¹⁷

Berthold

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Je suis bien aise d'avoir rencontré une si bonne occasion pour vous mender des nouvelles de Monseigneur vostre fils, vous assurant qu'il se porte très bien grâces à Dieu, et croist si fort qu'en hauteur il n'est rien différent d'avec moy, de façon qu'il n'y auroit que contentement à la veoir, si ce n'estoit que selon la grandeur de sa stature il veut aussi user d'une grande licence, et ne plus souffrir que l'on le reprenne, encor que ce ne soit en sa chambre ou autrement en particulier. Car en ce cas il se bouche les oreilles, s'enfuit ou bien demande pourquoy on le veut lanterner faisant de peu de conséquence toutes choses dont on le veut advertir. De là vient que sans bride ou raison quelconque il s'abandonne à beaucoup de choses mal séantes, mettant en arrière quasi tout ce que vous luy avez laissé par escript et sans considération de vos commandemens et du danger qu'il court, il se desrobbe de le veue de Son Excellence et de la nostre pour vaquer à ses plaisirs avec ceux qu'il s'est choisi pour compagnons. Il fit ainsi le jour des Cendres au soir et aussi tost qu'il eut souppé, il laissa Son Excellence et Monsieur le Comte Guillaume dans la grande salle et s'en alla à la desrobbée avec

²¹⁷ Cf. Mark MOTLEY, *Becoming a French aristocrat, op. cit.*, p. 85.

l'ainé de Portugal sans attendre que nous fussions hors de la table et sans nous faire appeler de façon que M. d'Estival et moy estions bien en peine après estre venus de soupper. Car une heure durant personne ne nous pouvoit dire ce qu'il estoit devenu, quoy que nous le cerebassions avec grande diligence, et que pis est, jusques à ceste heurs icy il ne m'a osé direau vray le lieu où l'affaire auquel il estoit. C'est pourquoy j'ay estimé estre mon devoir de vous en advenir, afin que si en pareille occasion il venoit à se perdre (ce que Dieu ne vueille) ie fusse excusable devant vous et devant /2/ tout le monde, ne pouvant au reste faire autre chose qu'avoir patience, et puisqu'il se hazarde de transgresser si hardiment vos ordonnances, [] escript ne trouver mauvais qu'il ne défère guères à mes paroles.

Au demeurant trois mois estant escoulés depuis vostre partement, j'ay esté obligé par vostre commandement de vous envoyer un extrait de la despence, vous suppliant très humblement de vouloir envoyer à M. Schwerts un récepissé sous vostre nom pour la somme de onze cens soixante deux livres, afin que sous vostre bon plaisir ie puisse retirer les miens que ie luy ay baillé pour pareille somme de laquelle ie vous rendrai bon & loyal compte quand il vous plaira me le commander, quoy attendant ie prie Dieu,

Madame qu'il vous maintienne longuement en très heureuse et très parfaite santé,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

Berthold

De La Haye, ce 23 de febvrier 1619.

Archives nationales, 1 AP 354/19

14 mars 1619 – La Haye
Frédéric de La Trémoille
à son frère Henri

Monsieur mon cher frère,

J'ay resceu deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'escire. Pour respondre à la première, je vous diray qu'icy il n'y a nul moyen d'y apprendre exercices et que pour profiter auprès de Monsieur le prince d'Orange, il est bien difficile à cause de la quantité d'affaires qui l'occupent.

A la seconde vous me commediez de m'enquérir si M. Carleton²¹⁸ avoit resceu une lettre que vous luy escriviez. Je n'en poins du tout oui parler.

Vous me faisiez aussi l'honneur de me mander le partement de la Roine mère de Blois, que l'on savoit desjà icy. On en parle fort diversement quelqu'uns croyent que la grande armée qui se faict en Espagne est à ce sujet.

Il y a eu quelque esmeute faite par les Arminiens en une certaine ville nommée Alquemar, on y a envoyé garnison et gens de la Court d'Hollande pour en châtier les auteurs. Le mesme estoit armée en une autre ville nommée Horn, où il y avoit garnison, qui en a tué deux ou trois des plus mutins et incontins tous les autres ont cessé leur sédition. On est délibéré de châtier telles sortes de gens /2/ bien rudemens. Faitez moy l'honneur de me croire pour

Monsieur mon cher frère,

Vostre très humble et très obéissant
frère et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

De La Haye, ce 14 de mars 1619.

Archives nationales, 1 AP 381/17

²¹⁸ Dudley Carleton (1573-1632) diplomate britannique, ambassadeur d'Angleterre à Venise de 1611 à 1615 puis à La Haye de 1616 à 1628. Créé vicomte de Dorchester en 1628, il fut principal secrétaire d'Etat de 1628 à 1632.

19 mars 1619 – La Haye
Berthold
à M. de Champdor

Monsieur,

Si ie ne vous tenois entièrement pour mon amy et un autre moy mesme, j'irois chercher dans les *Marguerites françoises* quelque beau formulaire pour vous faire mes excuses de ce que si longtemps je ne vous ay respondu sur aucune des vostres, mais à homme discret comme vous et y que considérer bien mes occupations il n'en faut point. Je vous dirai donc que selon le désir de Madame et le vostre j'ay disposé Schverts à ce qu'il m'a promis de nous payer nos gages et cela en bref.

Pour ce qui est de la despence au jeu de peulme nous n'avons encor veu aucune lettre de Monsieur de Pontaubré, et combien qu'il luy peust escrire si est ce ie ne croy pas que ces gens icy se laissent payer de paroles. Vous y mettiez donc autre ordre, s'il vous plust par le commandement de Madame. Au reste, j'ay receu ce récépissé de 300 livres dont je vous ay grandissime obligation et m'en revencherai aux occasions qu'il vous plaira.

Vous ne m'escrivez rien de Monsieur de La Mazure²¹⁹ s'il est à Paris ou en sa duché d'Orbey²²⁰, et pour cela je ne vous escri pas aussi des nouvelles, encor que ie voudrois bien, car icy il n'y en a point et pour la mort de la Reyne [d']Angleterre vous aurez sceu premier que nous. On m'a dit qu'à ceste heure tout le monde travaille en France pour y faire naistre des nouvelles afin que vous eussiez de quoy en escrire. Je vous supplie de nous en mander des bien amples et des plus fresches, comme à celuy qui demeurera à jamais,

Vostre plus humble & lus affectionnée
serviteur.

M. Berthold

De La Haye, ce 19 de mars 1619.

Archives nationales, 1 AP 354/20

25 mars 1619 – La Haye
Berthold
à M. de Champdor

Monsieur,

J'ay veu par la vostre du 13^{me} que Monsieur Armet vous avoit communiqué la peine en laquelle je suis pour vouloir obéir à Madame sans vouloir desplaire à mon père. Je ne suis pas marry de que Monsieur Armet a fait cela, mais bien le serois ie, si cela estoit esclatté jusques à Madame, d'autant qu'elle me pourroit interpréter à mauvaise volonté ce à quoy la nécessité & mon devoir envers les miens m'oblige tellement que j'ay esté contraint d'y envoyer homme exprès au fin de le disposer doucement à ce qu'il me permist encor quelques temps pour estre au service de Madame. J'en aurai responce comme je croy d'icy à 8 ou quinze jours, et selon que ie luy avois escrit ie l'espère bonne. Mais de ce que vous & Monsieur Armet m'exhortez a bien faire, je voy que vous me faites l'honneur de m'aymer et vous en remercie très humblement, vous assurant néantmoins qu'en moy il n'y a point besoin d'exhortations à ce qui concerne le service de Madame. Elle m'a tousjours commandé et le fera encor, s'il luy plaist, de façon que ce ne sera qu'à regret quand il me faudra quitter, & puis bien dire, que ceste cause exceptée nul d'entre les hommes m'esmpeschera de luy dédier mes très humbles services. Mais quant à mon père & mère, ie vous confesse franchement, que malaisément ie me sçaurois roidir contre eux quand ie les verray obstinés en leur volonté et pourtant je ne craindrai point de perdre tout ce que je pourrai espérer en France, ains je hazarderois encor tout ce que je pourrois avoir ailleurs seulement pour leur complaire et pour éviter leur malédiction en cest aage cassé, car ils

²¹⁹ Louis Le Liepvre, sieur de La Mazure, devait être le trésorier des La Trémoille. Il était à leur service depuis au moins 1595, année ou il s'était marié à la papauté. Son nom et son prénom ont été longtemps une énigme. C'est Grégory Vouhé, l'historien du château de Thouars, qui en a découvert la mention dans une lettre de Hugues Imbert au duc Charles-Louis de La Trémoille du 5 novembre 1874 et qui a bien voulu m'en faire part le 26 mai 2009. Il mourut semble t-il en 1642. Sa correspondance inédite est conservée dans le Fonds La Trémoille à la côte 1A P 360.

²²⁰ L'on ne sait s'il s'agit d'Orbey dans le haut-Rhin près de Kaisersberg.

n'ont jamais craint de se perdre pour moy & c'est de leur pauvreté qu'ils m'ont fait estudier. Je n'ay jamais eu entretien des princes ou autres, c'est à Dieu & à eux que j'en suis redevable et puisque je les cognoy d'ailleurs vrayement gens de bien et enfans de Dieu. Je craindrois fort les fascher, ce que je di avec telle vérité, que je voudrois que Monseigneur le Comte eust un jour les mesmes affections envers Madame, elle seroit hors des peines que j'apprehende pour elle. En attendant, je tascherai tousjours d'obtenir de luy doucement ce que vous & autres mes amys pourroient requérir de moy ; et quant à Monsieur Armet, je vous supplie de luy faire mes excuses et pour responce luy dire ce qui est dans Terence : *aliter sentias si bis fies* & pour conclusion tenez moy tous deux s'il vous plaist, tousjours pour,

Vostre plus humble & plus affectionné
serviteur.

M. Berthold

De La Haye, ce 25 de mars 1619 en haste.

Vous trouverez que dans le paquet il y a une lettre à Madame qui n'a pas de seing ce qui mettra peut-estre Madame en peine. Il n'a pas voulu mettre son nom à cause de quelques nouvelles qu'il luy mande, mais c'est un des estats celuy auquel elle escrivit dernièrement, et vous me mandiez que je misse les qualités au dessus par ceste souvenance vous sçavez son nom & ie le vous escrirai par l'autre occasion.

Archives nationales, 1 AP 354/21

25 juin 1619 – Paris
Frédéric de La Trémoille
à son frère Henri

Monsieur mon cher frère,

Ma mère, partant pour aller à Montatère²²¹, me commanda de vous envoyer un gros mémoire et une lettre de M. de La Motte, qu'elle à ouverte où elle trouve la chénéchaucé de Montfort bien peu estimée, puisque vous pouvez otter le chénéchal mis pas Madame la maréchale de Fervacques²²² et que l'on luy avoit dit que cela valoit bien huit ou neuf mil Francs. Faites-moy l'honneur de me conserver vos bonnes grâces et de croire que je suis et seray toute ma vie,

Monsieur mon cher frère,

Vostre très humble et obéissant frère
et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

De Paris, ce 25 de juin 1619.

Archives nationales, 1 AP 381/18

5 août 1619 - Mantes²²³
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Bien que le valet de chambre de Monseigneur vostre fils estoit plusque suffisant pour vous rapporter tout ce qui se passe icy, si est-il pourtant nécessaire que de ma part je m'acquitte aussi de mon devoir vous assurant non seulement de la bonne santé de Monseigneur le Comte et du bon air du lieu où il est, ains aussi et principalement des moyens qu'il a maintenant pour bien profiter un peu de temps, sa sa volonté s'y peut accorder. Car outre ce que ie voy qu'il y a icy très bon ordre pour toutes

²²¹ Montataire dans le département de l'Oise.

²²² Le douaire de la maréchale de Fervacques, épouse en premières noces du comte de Laval Paul de Coligny, était assis sur le comté de Montfort. De ce fait Henri de La Trémoille n'entra en possession de cette terre qu'à la mort de la maréchale et nommer éventuellement un nouveau sénéchal.

²²³ Mantes-la-Jolie à l'ouest de Paris où l'académie de Pluvinel s'était retirée fuyant l'épidémie qui sévissait à Paris.

sortes d'exercices, et que la quantité des jeunes cavalliers luy peuvent faire venir l'envie pour les égaler ou surpasser, il a ce bonheur que Monsieur de Pluvinel, lequel maintenant est uniquement occupé à son Académie sans se mesler à d'autres occupations, jette particulièrement la veue sur luy et cherche moyen comme il le pourroit rendre parfait chevalier tant avec exercices nécessaires qu'en la conversation avec la compagnie²²⁴. Sur cela il m'a fait ce bien de m'entretenir aujourd'huy touchant son humeur & les estudes fort longtemps, et tesmoigne de le vouloir remarquer si bien et corriger qu'un jour il aura occasion de se louer de luy quand il se souviendra /2/. Tout cecy me fait espérer que ce peu de temps qu'il y pourra estre luy sera grandement profitable et l'apprendra un peu à vivre en compagnie de gens de son aage et d'une et d'autre qualité. Mais il n'y a qu'une chose qui me met en peine c'est que pour l'entrée, les officiers de l'Académie luy demandent un chacun quelques courtoisie aussi bien comme s'il avoit a demeurer fort longtemps. Je vous supplie très humblement de me faire sçavoir sur cecy par Enghel²²⁵ vostre volonté alors j'emploieray tout mon possible afin que le tout réussisse à vostre contentement, priant Dieu,

Madame qu'il vous fortifie de plus en plus vous rendant vostre santé parfaite,
Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

M. Berthold

De Mante, ce 5 d'aoust 1619.

Archives nationales, 1 AP 354/22

8 août 1619 – Mantes
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Il n'est pas besoin que je vous escrive d'avantage touchant l'ordre que l'on observe icy, vous en aurez sceu assez par le rapport d'Enghel et les lettres de Monsieur de Schelandre²²⁶, seulement dirai-je qu'il est très bon, et que Monseigneur le Comte y peut profiter pourveu qu'il vueille continuer à s'y assujettir, et prendre garde à soy de ne faillir plustost que se moquer des fautes des autres. Monsieur de Pluvinel ne manquera pas de l'honorer et maintenir, mais qu'il ait le droit de son costé. Il l'a fait aujourd'huy quand un des académistes luy a respondu trop insolemment de ce qu'il s'estoit moqué de luy pour avoir bridé la potence en courant la bague et toutesfois selon mon advis, il feroit mieux de se retirer en sa chambre après qu'il a fait ses exercices, que non pas s'y tenir oisif long temps et remarquer les fautes d'autres. Il feroit ainsi double profit en apprenant quelque chose ès lettres et évitant occasion de querelles. Il est vray qu'en ceste-cy il n'y va guères du sien, mais ce que ie luy en ay dit est pour l'advenir, priant Dieu de tout mon cœur que jamais il n'en puisse avoir de mauvaises, afin que,

Madame vous puissiez jouir à tousjours en luy d'un très heureux contentement,
Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

M. Berthold

De Mante, ce 8 d'aoust 1619.

Archives nationales, 1 AP 354/23

²²⁴ Cf. Mark MOTLEY, *Becoming a French aristocrat, op. cit.*, p. 158.

²²⁵ Jean-Godefroy Ingel ou Inguel était le valet de chambre de Frédéric de La Trémoille. Il l'accompagna en 1620 dans son Grand Tour qui fut interrompu par la bataille de la Montagne blanche. Il épousa le 12 novembre 1623 à Vitré Marie Lasnon, originaire de Vitré, fille d'un gendarme de la garnison. Leur fille aînée, Marguerite, est née le 29 décembre à Vitré. Il acheva sa carrière en tant que receveur de la baronnie de Vitré. Il mourut au château de Vitré le 6 avril 1646. Sa correspondance est conservée à la côte 1 AP 660.

²²⁶ Jean Thyn de Schélandre (1584-1635), écuyer, sieur de Soumazannes, le soldat poète. Il était le fils de Robert Thyn de Schélandre, capitaine et gouverneur de Jametz et d'Agné de Lisle. Charlotte-Brabantine de Nassau l'avait chargé de veiller sur son fils, Frédéric. Il avait épousé en 1614 Suzanne de Saint-Delys dont il eut quatre enfants. Gustave COHEN, *Ecrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle*, Librairie Edouard Champion, Paris, 1920, Slatkine reprints, Genève 1976, p. 15-137.

12 août 1619 – Mantes
Berthold
à M. de Champdor

Monsieur,

Je vous escri ce mot pour vous congratuler de ce que Madame et toute la maison a si bonne opinion de vostre piété et fermété de foy qu'ils n'ont fait difficulté de vous laisser au milieu de la contagion comme homme d'entre eux unique qui fust bien muni du vray antidote. C'est pour affaire que ie m'imagine que l'on vous a laissé et pourtant ie vous adresse aussi celles de Monseigneur le Comte comme faisant part des vostres appellant vostres celles sur lesquelles vous estes commis, et sans vous tenir plus longtemps en suspens ie vous supplie de faire en façon qu'avant tout le monde se sépare de delà nous ayons au moins encor deux cens livres en argent, car sans icelles il sera impossible de payer icy tout le monde, veu que tous les jours il nous faut 48 sols pour les 4 chevaux, 49 sols pour les cinq garçons que nous nourrissons, et ce qui est au chasteau il faudra bien deux escus par jour, sans compter ce que ie puis despendre, car l'appétit commence à me venir.

Voilà pour un article, lequel néantmoins est le principal. Après cecy ie voudrois bien que par occasion vous fissiez entendre à Madame, que touchant le lict de Monseigneur le Comte et les autres hardes que l'on ne veut mener en Poitou, ie serois d'avis que l'on les laissoit icy entre les mains de quelque homme asseuré, afin que si paraventure il revenoit icy, on esparngnast la vouture et la peine, et aussi en cas qu'il n'y vinst point, il seroit tousjours aisé de les avoir un jour /2/ à Paris quand on voudroit. Mais sur tout enquez-vous s'il plaist de ce qui est du lict de Monseigneur le Comte s'il le faut mener à Orléans ou non. Car il y auroit autrement du bruit au logis. Je ne vous recommande pas des hardes, ce m'est assez que vous vous en estes chargé, seulement voudrois-je que vous peussiez tant faire par vostre adresse, que Monsieur de Mefues me donnast quelque certificat comme j'ay laissé en son logis un coffre noir de demy charge plein de livres et dans lequel entre autres il y a le grand Atlas de Mercator enluminé. Car vous voyez que nous ne retournons point à Paris si tost, et néantmoins le temps se brouille tellement, qu'un jour ie pourrois le demander quand Monsieur de Mesfes seroit absent alors personne ne me voudroit cognoistre. Je vous supplie de luy protester que l'amitié sincère qui est entre nous ne me permette jamais de requérir telle chose de luy pas Desfrance, ains que ie fais cela à cause du temps que ie voy venir et que ie crains qu'il pourra disperser le monde les uns deça les autres de là. Et toutesfois si vous ne le voyez porté à cela, n'insistez pas car ie serois marry de luy avoir donné quelque mauvaise impression de moy et ayerois mieux tout perdre. Vous ferez donc cela dextrement, s'il vous plaist et si vous voyez Madame de Schelandre dites-luy que les lettres vers Madame de Rissay ont esté à la fin rendues là où il faut. Je prie Dieu qu'il vous conserve au danger où vous estes & demeure à jamais,

Vostre plus humble & plus affectionné
serviteur.

M. Berthold

De Mantes, ce 12 d'aoust 1619.

Archives nationales, 1 AP 354/24

19 août 1619 – Mantes
Berthold
à M. de Champdor

Monsieur,

J'ay receu vostre lettre et pourtant vous remercie bien humblement de tous vos offres que vous m'y avez faite pour mes affaires, vous assurant que vous prendrez de la peine pour amy qui s'en sentira obligé. J'ay entendu que Monsaigneur le Comte désire de vous que luy acheptassiez un Froissard²²⁷, j'approuve fort son désir et pourtant serois bien aise qu'il y fust bien servi. Je sçay qu'il

²²⁷ Jean Froissart (vers 1337-vers 1400) dans ses *Chroniques de France, d'Angleterre et des pays voisins* décrit les guerres du règne d'Edouard III à la mort de Richard III. Marie-Paule CAIRE-JABINET, *L'histoire en France du Moyen Age à nos*

ne peut estre que bien cher, veu le peu d'exemplaire qui s'en trouvent, et néanmoins je vous ay voulu advertir que prenez bien garde que celui qu'achaptez soit bien entier, car j'ay veu des gens lesquels pensoient avoir Froissard quand ils n'en avoient qu'une partie. Vous sçavez donc qu'il y a quatre volumes lesquels néanmoins peuvent bien estre reliés en deux ou bien en un, et son histoire finit en l'an 1399 ou 1400. C'est que vous aurez à remarquer & ainsi ne serez aisément trompé, et aurez meilleur moyen d'acquéri de la louange d'avoir bien servi en cela Monseigneur le Comte, lequel se recommande bien fort à vous, vous remerciant de la peine que vous avez pris pour l'Histoire de Monsieur de Nevers. Si vous voyez que bientôt on a envie de nous appeler en voyage, il n'est pas besoin que vous envoyez aucun livre icy. C'est assez que nous les ayons au païs où j'espère de vous tesmoigner de bouche comme je suis encor,

Vostre plus humble & plus affectionné
serviteur.

M. Berthold

De Mante, ce 19 d'aoust 1619.

Archives nationales, 1 AP 354/25

23 août 1619 – Mantes
Berthold
à M. de Champdor

Monsieur,

Ayant rencontré ceste bonne occasion que le frère de mon hoste et s'en va d'icy à Paris, je n'ay voulu manquer de vous escrire, vous supliant de vouloir par son moyen vous enquérir du messenger e de Mante, lequel s'appelle Carreau et este logé à *La Bouteille*, rue Mont Orgueil, et puisque l'on m'a assuré que ce seroit la voye la plus seure pour recevoir de l'argent, luy bailler au plustost les 200 livres que vous dites avoir esté ordonnées par Madame. Il part dimanche matin environ les huit ou neuf heures, comme on m'a dit. Pourtant il sera besoin qu'incontinent après ceste-cy receue vous songiez à ceste affaire. Car s'il me falloit attendre un autre voyage, ie crains que cela iroit trop loing, et que Madame ne nous appelast devant que nous n'eussions ien receu. Je vous supplie donc de nous contregarder d'inconvénient, et vous assurer qu'incontinent je vous enverrai le récépissé, avec protestation véritable que je demeure à jamais,

Vostre plus humble & plus affectionné
serviteur.

M. Berthold

De Mantes, ce 23 d'aoust 1619.

Archives nationales, 1 AP 354/26

25 août 1619 – Mantes
Berthold
à M. de Champdor

Monsieur,

Ce laquais de Monseigneur le Comte estant allé à Paris pour un sujet qu'il vous dira bien, je n'ay voulu manquer vous escrire encor ceste cy vous supliant bien humblement de faire en façon que nous puissions avoir l'argent avant le temps de noste partement. Je vous avois escrit que vous le baillassiez au messenger, mais ie le vou revenir sans avoir parlé à vous. C'est pourquoy vous songerez à quelque autre voye et s'il estoi en or, le laquais le pourroit bien apporter luy mesms, toutesfois ie laisse tout cecy à vostre meilleur advis & demeure tousjours,

Vostre plus humble et plus affectionné
serviteur.

jours. Introduction à l'historiographie, op. cit., p. 47-48. Son histoire est celle des seigneurs, princes et chevaliers acteurs des guerres dont il conte le récit et sur ce point l'on comprend pourquoi elle pouvait séduire Frédéric de La Trémoille.

M. Berthold

De Mante, ce 25 d'aoust 1619,
dans le lit

Archives nationales, 1 AP 354/27

12 octobre 1619 – Mantes
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Le voyage par vous commandé s'est grâce à Dieu fort heureusement passé et Monseigneur votre fils est arrivé icy en très bonne santé, fort bien receu tant pas Messieurs de Pluvinel et Pointrincourt que par la noblesse qui est en l'Académie, tesmoignant tous d'estre très aise de l'arrivée de Monseigneur le Comte. Ce fut jeudy après disné que nous arrivâmes icy, le Roy en estant parti le lundy auparavant vers Noyon²²⁸. Nous trouvâmes encor icy Monsieur le Comte de Soisson, Madame sa mère et Madame la duchesse de Longueville sa sœur. C'estoit une maladie subite qui l'avoit arrêté icy et pourtant Monsieur votre fils l'est allé veoir encor le mesme soir de son arrivée, ayant entendu qu'il partiroit le lendemain comme il fit. C'est tout ce que nous avons rencontré de la Cour tant en nostre chemin qu'à Mante, et quasi pour bonheur sommes venus par tout quelques deus jours après le partement du Roy de façon que nous n'avons pas manqué de trouver bon logis, mais au reste les vivres très chers, tellement que ce voyage depuis Thouars jusques icy en comptant le port du bagage & le retour du carosse reviendra presque à trois cens livres avec tout le mesnage que nous y ayons peu apporter.

Quant au demeurant des actions de Monseigneur votre fils, il a assez tesmoigné par le chemin qu'il faisoit ce voyage à regret et m'en a quasi voulu mal, comme si j'en avois esté le moyenneur, principalement de ce /2/ qu'il a veu par vostre mémoire, que ses menus plaisirs n'estoient point réglés selon ce que d'autrefois vous luy aviez promis. Vous sçavez, Madame, que je ne vous en parlay jamais ny en bien ny en mal, et d'ailleurs ie ne suis pas si malavisé que ie excusse pouvoir quelque chose auprès de vous qui ne fust auparavant vostre volonté résolue, et néantmoins je n'ay pas laissé de vous importuner souvent pour luy et pour ses petits contentemens, tout au contraire de ce qui il s'est voulu persuader de moy. Mais ie voy bien que ce n'est qu'enfance qui le fait avoir soin plus tost de la despence inutile que du reste de ses affaires et si ie ne me trompe, peu de temps passera qu'il cognoistra avec remerciement comme prudemment vous luy avez ottroyé chichement les despences inutiles en cest aage, afin qu'un jour il peust avoir de quoy fournir aux despences nécessaires pour son contentment réel et entier. Néantmoins ç'a esté mon devoir de vous en advertir sçachant que vous estiés désireuse de sçavoir entièrement ses inclinations et accroissement de jugement, vous assurant qu'estant venus icy et luy ayant remonstré les raisons qui vous avoient peu mouvoir à ce faire, il s'est aucunement contenté ; de façon que je croy bien que doresnavant il ne sera que bien aise d'estre parmy ceste compagnie, ou ie suis du tout assuré qu'il profitera beaucoup, et ne fust ce que par jamousie de ceux qu'il voit louer pour avoir bien fait.

Je vous supplie donc très humblement /3/ de ne vous mettre point en peine pour luy, ains avoir ceste confiance en Monsieur de Schelandre et moy que nous travaillerons tant que le tout réussira à vostre contentement s'il plaist à Dieu.

Au reste en passant à Tours je me suis enquis selon vostre commandement de Monsieur Le Roy et ay esté jusques à son logis, mais ie n'y ay trouvé personne, et m'a on dit que luy et toute sa famille estoient aux champs pour les vendanges.

Ainsi, ie n'ay sceu mettre aucun ordre de ce costé là pour vous mander des nouvelles. Mais puisque ie voy que les messagers ordinaires de Mantes ne cessent point d'aller toutes les semaines à Paris, j'ay pensé qu'il seroit bon d'adresser vos lettres droit à Paris ou à Monsieur de Nets où bien si

²²⁸ Louis XIII venant de Montfort l'Amaury était arrivé à Mantes le samedi 5 octobre 1619 et en était reparti le lundi 7 octobre. Madeleine FOISIL (Direction), *Journal de Jean Héroard, médecin de Louis XIII*, Arthème Fayard, 1989, 2 vol, p. 2642-2643.

celuy là ne s'y tient à Monsieur de Gobaille au logis de Monsieur de Buillon, lequel par les messagers de Mante nous les feroit tenir.

Et puisqu'il commence desia à faire bien froid, je me suis enquis de l'escarlate pour l'habit de Monseigneur le Comte, mais il ne s'en trouve guères icy, moins de galon d'or de faire que je croy que vous en voudrez commander à quelqu'un des vostres pour en achepter à Tours et les nous envoyer par Paris. En attendant nous luy feront faire le noir du manteau de velour selon que vous l'avez ordonné. Vous suppliant très humblement de me faire cest honner que de croire que ie continuerai selon vostre commandement de toute mon affection à vous rendre les devoirs à quoy ie me sens obligé par vos bienfaits, priant Dieu,

Madame qu'il vous continue se sainte bénédiction, vous conservant longuement en très heureuse santé.

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

Berthold
Archives nationales, 1 AP 354/30

12 octobre 1619 – Mantes
Berthold
à M. de Champdor

Monsieur,

Estant arrivé icy avec Monseigneur le Comte, grâces à Dieu, en très bonne santé ie n'ay voulu manquer à vous mander le succès de nostre voyage afin que vous en puissiez raccomter à ceux qui peut estre en seroient envieus. Je vous dirai donc que nous n'avos rencontré la Cour ny a Chartres, ny à Mantes comme l'ont croignoit, ains l'avons tousjours eue quelques deux journées devant nous, ce qui a esté cause que nous avons quelquefois fait assez maigre chère et néantmoins très chère.

Nous avons retenu le carosse environ un jour et demy afin de faire reposer les chevaux que j'ay craint ne pouvoir autrement fournir au voyage du retour. J'ay escrit à Madame touchant l'habit d'escarlate de Monseigneur le Comte et ie croy qu'elle l'envoyera de Tours. Si cela est vous pourrez prendre l'occasion & en mesme temps m'envoyer aussi mon faict si le tout est prest.

Je n'escris point à Monsieur de La Mazure de peur de l'importuner par quelque sujet peu agréable autrement ie luy dirois bien que ce que j'avois tousjours craint, m'est arrivé en ce voyage assavoir que Monseigneur le Comte m'a tesmoigné avec tout plein de bizarreries qu'il n'estoit guères content de ce que Madame ne luy avoit baillé selon sa promesse cent Francs pour ses menus plaisirs et de cela il m'a dit que j'en estois cause, et que ie prenois plaisir d'empescher sa fortune.

Ainsi, ie ne suis pas mal en sauce, Madame, s'imaginant que mon autorité est telle auprès de Monseigneur son fils, que facilement ie le puis induire à faire ce qu'il doibt, et Monseigneur le Comte de l'autre costé se persuadant que Madame me donne tel crédit que facilement ie puis luy obtenir ou faire refuser ce que je veux²²⁹. Et par conséquent l'un & l'autre doresnavant m'attribueront la faute si leurs affaires ne vont selon leur désir. Mais il faut avoir patience /2/ puisque je me voy né pour les servir et ce malheur m'arrive par une trop bonne opinion qu'ils ont de moy l'un & l'autre. Quant à moy certes j'eusse esté bien aise que Madame ne se fust pas tant hastée à luy promettre ou bien qu'elle luy en eust tenu partie. Car quand il arrive autrement jeunes gens s'imaginent avoir juste sujet pour se plaindre et puis après souvent par despit ne font rien qui vaille. Mais puisque les choses vont si avant que mesmes Monsieur le Comte s'en est fasché. Il me semble que ce seroit imprudent pour moy de luy solliciter cela, et ainsi luy donner sujet de croire qu'il ne faudroit que gourmander les personnes pour luy impétrer quelque chose.

Au reste, je vous supplie de vous souvenir du pauvre Savoyard & s'il y a moyen qu'il se ressente en quelque part du bienfait que Madame luy a voulu faire, vous ferez en cela chose digne de vous et mesme Madame en sera estimée, quand on verra aucunement récompensé ce pauvre homme, maintenant aagé et en vieilli en son service. Il attend cela de vous & moy ie vous en conjure comme celui qui est vostre meilleur amy et outre cela,

²²⁹ Cité par Mark MOTLEY, *Becoming a French aristocrat*, *op. cit.*, p. 85.

Vostre plus humble & plus affectionné
serviteur.

M. Berthold]

De Mantes, ce 12 de octobre 1619.

J'eusse envoyé à Madame l'estat de la despence que nous avons fait au voyage, mais puisque le bagage va par Paris et qu'il n'est pas encor arrivé, ie ne l'ay peu faire exactement bien que je voy qu'à bien près il reviendra à 300 livres. Vous ferez donc mes excuses, s'il vous plaist, si par hazard vous voyez que Madame le désire. Voilà.

Archives nationales, 1 AP 354/28

23 octobre 1619 – Mantes
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Depuis le partement du carosse, il ne s'est point trouvé de moyen de vous escrire, parce que l'on ne sçait où adresser les lettres, si ce n'est au messenger de Thouars à Paris, d'où nous avons sceu la délivrance de Monsieur le Prince²³⁰.

Il me semble, Madame, qu'un peu auparavant que je partisse vous m'aviez fait l'honneur de me dire qu'il falloit faire apprendre Obecourt à monter à cheval. Chélandre s'est enquis tout doucement combien il coutroist. Il a trouvé qu'il falloit donner douse escus par mois. Il n'a guères appris de choses depuis qu'il est auprès de moy et il y a voulu demeurer. Vous obligeriez grandement son père et je vous en supplie très humble et de croire que je suis et seray toute ma vie

Madame,

Vostre très humble et très obéissant
fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

A Mante, ce 23 d'octobre 1619

Archives nationales, 1 AP 381/19

Sans date - Mantes
Frédéric de La Trémoille
à son frère Henri

Monsieur mon cher frère,

Si j'ay tardé si long temps à vous escrire, ç'a esté crainte de vous importuner. Celle-cy sera pour me ramantevoir en vostre souvenir, espérant que la liberté de Monsieur le Prince sera cause que j'auray plustost l'honneur de vous voir, à cause, que je crois, que vous viendrez à la Court, qui sera bientost à Paris, où l'Accadémie s'en va dans huit jours. Faites-moy l'honneur de me conserver vos bonnes grâces et de me croire

Monsieur mon cher frère,

Vostre très humble et très obéissant
fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

Archives nationales, 1 AP 381/8

²³⁰ Henri II de Bourbon-Condé (1588-1646), cousin-germain de Henri et de Frédéric de La Trémoille, qui avait été emprisonné le 1^{er} septembre 1616 sur l'ordre de Marie de Médicis, a été libéré à l'instigation de Luynes le 20 octobre 1619.

30 octobre 1619 – Mantes
Berthold
à M. de Champdor

Monsieur,

L'occasion s'estant présentée qu'il nous a fallu envoyer un laquais devers Madame, ie n'ay sceu m'empescher que ie ne vous fisse quelques lignes afin de vous monstrier que vous estes tousjours le premier en mon souvenir et aussi pour vous suplier que si par aventure ceste affaire de Poitiers est espédié vous l'envoyassiez si vous voyez que cela se peut seurement empaqueter autrement non, pareillement que vous fissiez souvenir Madame comme nous n'avons pas fait encor aucun habit d'hyver pour Monseigneur le Comte, et que nous attendons tousjours responce sur ceste escarlate, car comme ie m'imagine Madame nous enverra à Paris, si tant est que Monseigneur y vient, ou bien nous fera retourner devers vous, si cela n'est pas et lequel des deux que ce soit, tousjours kuy faudra il quelque bon habit d'hyver. Je ne veux pas croire que Madame nous voudroit envoyer à Sedan, jusques à ce que le temps de vostre voyage vinst, bien que ie l'estimerois aussi bon pour Monseigneur le Comte si Monsieur de Buillon y estoit. Mais vous voyez que ie devine à taston. En tout cas, ie vous supplis de faire en façon que i'aye tout mon fait au plustost, et si vous n'avez encor regardé après mon livre escrit à la main sous le tiltre de GALLICA enquerez-vous en pour celuy qui sera à jamais,

Vostre plus humble & plus affectionné
serviteur

M. Berthold

De Mante, ce 30 d'octobre 1619.

J'ay baillé au laquais pour son voyage six quarts d'escu. Ce que vous pouvez dire à Madame afin qu'elle luy ordonne pour son retour.

Archives nationales, 1 AP 354/29

16 novembre 1619 – Paris
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Monseigneur le Comte estant arrivé aujourd'huy en ceste ville et tout le reste de l'Académie avec luy, ie n'ay voulu manquer à mon devoir de vous en donner promptement advis, et de vous assure de sa très bonne santé, ne sçachant d'ailleurs encor rien de nouveau de ce qui se passe icy veu le peu d'heures que nous y sommes. M'arrestant donc sur ce qui est du bon estre de Monseigneur vostre fils, ie cognois bien qu'il eust esté bien aise de ne venir icy si tost, et cela pour la crainte qu'il a que le Roy ne vienne à Paris, et qu'alors il ne se trouve desgarni de compagnie suffisante pour paroistre selon sa qualité, disant mesmement que la demeure en l'Académie ne luy est guères honorable en la présence de la Cour et que au besoin il ne trouveroit icy aucun support en vostre absence. Sur cela ie luy ay remonstré que le bruit commun est que le Roy ne viendra pas plustost d'un mois, et qu'en attendant il peut avoir pour compagnie plusieurs de vos bons amys & serviteurs comme aussi de ceux qui sont en l'Académie, et a fin qu'il se plaigne moins de sa chambre, j'y fait mettre une petite tente de tapisserie, que j'ay louée d'autant que tout vos meubles sont estroitement gardées et serées sans que personne n'en ait les clefs.

Avec ces façons il semble estre aucunement contenté, et d'ailleurs je luy ay fait veoir par vos lettres cy-devant qu'au pis aller vous /2/ ne désapprouveriez pas, si après avoir salué Monseigneur le Prince et autres vos amys il vouloit faire un tour vers Sedan, tant pour renouveler l'amitié que doit estre entre luy & Monsieur le prince de Sedan que pour estre couvert en attendant que les contestations de l'Assemblée et les menaces que l'on sème icy contre ceux de la Religion soyent allées en fumée. Lequel voyage néantmoins ie croy estre le meilleur ne faire pas plustost que vers Noël, auquel temps il y aura icy grande quantité de festes pour ne faire aucun exercice, et avec cela plusieurs occasions de faire de la despence inutile, au lieu qu'à Sedan il pourroit se préparer pour son voyage, apprendre de Monsieur Buillon comme il s'y doit comporter, et mesmes en attendant que le temps de son partement vienne faire quelque petit voyage aux lieux qui sont à l'entour de Sedan, et

fust ce mesmes jusque à la Cour de Lorraine laquelle autrement luy sera un peu hors du chemin. Il n'a pas encor veu Monseigneur le Prince d'autant qu'il n'est pas en ceste ville ains auprès du Roy à Fontainebleau, aussitost qu'il sera icy il ne manquera pas de l'aller veoir et Monsieur de Pluvinel mesme le veut accompagner comme il l'a promis de façon qu'il n'aura pas faute de compagnie, ny occasion d'avoir honte mesmement estant bien habillé comme il est, ayant desià son habit de velour vert figuré que vous aviez commandé pour luy.

Il m'a promis de se lever demain bon matin afin d'estre /3/ de bonne heure à Charenton au temple et ainsi il n'y aura guères de peine comme ie croy pour sa place.

Au reste, ie vous renvoy selon vostre commandement la lettre de Monseigneur vous assurant que Monseigneur le Comte l'a bien leue, et j'espère qu'il y prendra le patron de l'obéissance en vostre endroit, priant Dieu,

Madame que par sa grâce il face réussir toute vos desseins et principalement l'éducaion de Monseigneur vostre fils à une fin très heureuse,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

M. Berthold

De Paris, ce samedi 16 de 9bre 1619

Archives nationales, 1 AP 354/31

16 décembre 1619 – Paris

Berthold

à M. de Champdor

Monsieur,

J'ay receu vos lettres avec l'escarlate et les galons d'or de Monseigneur le Comte et quant et quant aussi ma robbe & le capuchon, vous remerciant bien humblement de la peine que vous avez voulu prendre après.

Au reste nous ne sommes arrivés icy qu'aujourd'huy et n'avons trouvé ny le Roy, ny Monsieur le Prince lesquels sont à Fontainebleau, seulement Messieurs de la faveur sont icy, et avant hier fut receu au Parlement comme Pair de France Monsieur le duc de Luines, les cérémonies de ceste réception sont imprimées, mais le peu de temps que j'ay eu aujourd'huy ne m'a voulu permettre de vous en chercher un exemplaire. On parle fort que la Royne mère sera bien tost icy et pour cest effect. On prépare pour elle le logis de Monsieur Zamet²³¹. Voilà tout ce que ie vous sçauois dire pour nostre abord, d'autant que ie n'ay encor guères hanté du monde icy, et teoutesfois j'ay trouvé aujourd'huy en passant Messieurs de Nets et de Froment, lesquels se portent tous bien et se recommandent à vous.

Quant à ce que vous m'avez escrit touchant Monsieur de Chastillon, il est vray qu'il est icy, mais ie ne croy pas qu'il arrive aucun contraste entre eux, pourveu que Monseigneur le Comte soit au temple un peu de bonne heure, et ne pense pas que ce Seigneur voulust faire quelque chose de quoy tout le monde le blasmeroit, car il doibt estre assuré que parmy nous un chacun estime bien les vertus de son père et de son grand-père, mais nul aussi ignore combien grande est le différence de sa Maison et celle de Messeigneurs. Nous tascherons néantmoins à y apporter tout ce qui nous sera possible afin que'ils demeurent ensemble en bonne intelligence ; vous supliant d'en vouloir assurer, Madame, et de me tenir pour

Vostre plus humble et affectionné
serviteur.

M. Berthold

De Parris, ce 16 de 9^{bre} 1619.

Archives nationales, 1 AP 354/32

²³¹ Sébastien Zamet célèbre banquier.

25 novembre 1619 – Paris
Berthold
à M. de Champdor

Monsieur,

Ayant trouvé ceste commodité, je vous ay voulu faire ce mot non par forme de lettre et de compliments ains comme une espèce de mémoire des choses par lesquelles j'aurois bien besoin de vostre assurance. Et premièrement pour ce qui est de mon livre à bien près perdu, ie cognois bien que vous y avez pris de la peine plus qu'il ne vaut, mais je crains que vous n'avez oublié ce que je vous avois dit à Champigny, assavoir de faire deselouer une certaine grande cassette de sapin qui est en l'arrière garde robe de Monseigneur le Comte, car c'est là dedans qu'il faut qu'il soit selon le dire d'Enghel ou qu'il soit du tout *verloren*. C'est pourquoy je vous supplie de le faire ouvrir avec quelque cousteau de cuisine, et veoir s'il n'y a point de livre escrit sur lequel par dehors en grosse lettre soit escript GALLICA.

Voilà tout ce que je vous dy pour mes affaires. Il faut venir à celles d'autruys et devant toutes celles qui importent à Madame. Sçachez donc un peu s'il vous plaist par occasion de Madame, comme je me pourrai comporter envers Monsieur de Schelandre, lequel bientost espère que l'on l'appellera aux recherches de sa maistresse, & pour lors il demande permission de s'en aller, mais avec cela quelque argent pour ses gages & la demy année depuis la St-Jean jusqu'à Noël qui ne sera guères loin quand vostre response viendra. Et si vous pensez que Madame vienne bientost en ce país icy, ce que nous désirerions bien, faites la souvenir, s'il vous plaist, que dans la garde robe de Monseigneur le Comte il y a un grand coffre dans lequel il y a plusieurs beaux manteau et habits de Monseigneur, mais bien que pour a ceste heure trop petits, si elle croit que les pièces peussent servir à luy faire quelque casaque ou autre chose pour le voyage, alor il le faudroit amener, ou faire comme il luy plairoit et en cas que vous voyez que de long temps elle ne viendra, pensez aussi un peu ce que l'on pourroit faire avec les papiers de Monsieur de La Motte qui sont demeurés au logis en un cabinet, lequel l'Ambassadeur y est manitenant, veut avoir de toute force. Si aussi vous voyez que Madame désireroit veoir notre despence depuis nostre partement, mandez le moy, & ie le ferai copier ; Car vous sçavez que mes comptes sont prests à toute heure !

Mais c'est assez parlé des vivans parlons des morts. Je vous supplie, si vous avez quelque crédit à L'Isle-Bouchard comme vous devez avoir, taschez avoir copie des mots propres qui sont escrits à l'entour de la tombe d'airain de Madame Catherine de L'Isle²³², laquelle est en la chapelle du chasteau. Obligez-moy de cela, je vous en supplie et employez-moy aussi librement comme je suis du tout vostre serviteur,

M. Berthold

De Paris, ce 25 de 9^{bre} 1619.

Archives nationales, 1 AP 354/33

7 décembre 1619 – Paris
Berthold
à M. de Champdor

Monsieur,

J'ay receu vostre lettre et par mesme moyen la patente que si soigneusement avez fait accommoder, que les paroles ne sont assez suffisantes pour vous en remercier dignement. C'est pourquoy je n'en veux point abuser pour c'est effect, & en attendant meilleur moyen, m'en seroit pour vous tesmoigner la joye que j'ay receu en voyant que la mémoire de moy se trouve quelque fois parmy vos discours avec nostre très loyal amy, duquel la mention seulement me semble estre capable pour me remettre en mon premier point. Je vous supplie de me continuer ainsi en sa souvenance et m'excuser si je n'escris point, sçachant que les lettres de bonjour sont aussi peu à son gré comme au mien, et afin de ne vous en escrire une de mesme, je vous adresse icy plusieurs commissions envers Madame, vous suppliant de vouloir espier l'occasion de sçavoir quand elle escrira en Hollande enfin d'envoyer à Monsieur Schwerts un récépissé en son nom pour 400 livres qu'il a de moy dès le mois

²³² Catherine de L'Isle-Bouchard était la seconde épouse de Georges Ier de La Trémoille.

de mars de ceste année et lequel nous avons desia mis en compte. C'est afin que devant nostre grand voyage je puisse me délivrer de tout autre compte. Si pas aventure Madame me vouloit charger de nouveau ce que ie ne sçaurois faire si par vostre moyen premièrement ie ne retire ledit récépissé que d'autrefois vous m'aviez bien promis le faire rendre. Vous pourriez aussi par occasion advertir Madame si vous voyez qu'elle nous veur honorer de quelque responce comme ie l'en ay supplie qu'elle commande à Monseigneur son fils qu'il n'oublie en partant venir veoir Monseigneur le comte de Soissons, car soubz prétexte qu'il se doibt estre moqué de luy il ne l'est allé veoir pas une fois tout le temps que nous sommes icy, ce que ie crois n'estre guères agréable à Madame, & néantmoins si elle ne m'ayde, malaisément obtiendrai-je en cecy ce qui me semble de raison.

Quant au reste, il n'est pas besoin de se mettre en peine pour ce y est avec M. de Chastillon d'autant qu'il n'est plus icy, et comme on dur, il est allé à Bruxelles pour quérir sa cousine Mademoiselle de Pequigny²³³, laquelle il doibt sacrifier à un des mignons de la faveur, Cadenet²³⁴, pour puis après obtenir d'eux quelque grâce qui en pourroit desgouter, à la mode des plusieurs autree que nous voyont icy tourner la broche avec grand mesaise seulement en espérance d'avoir après à curer la lachessite /2/.

Pour ce qui est de la pelluche incarnate dont il a pleu à Madame d'en escrire à Monseigneur le Comte, nous n'avons rien recei et ne sçavons à qui nous adresser. Je vous supplie enquerez vous en et après Monseigneur le Comte en remerciera Monseigneur son frère. Je voudrois estre en autant de peine pour luy faire un remerciement pour quelque bon manteau double de velour pour moy sur ce voyage, auquel j'en aurois bien besoin si tout est que ie doibs paroistre quelque peu auprès de Monseigneur le Comte et au milieu des gens qui me cognoissent. Mais ie sçay bien que le monde qui est auprès de luy ne se lassent pas de le solliciter pour eux de façon que la souvenance des absens demeure souvent en arriere ou bien du tout opprimée comme il advint du temps de la chanoinerie, moy estant pour lors à Sedan. Toutefois Monseigneur se peut bien asseurer que nonobstant que neuf ans devant, il ne m'ont jamais fait de gratification pour cinq sols qu'il se trouvera à la fin peut est que moy tout seul, bien que pourra estranges ay travaillé & recherché ce qui est pour la grandeur de sa Maison et si les moyens ne me desfailloient, j'ay icy présentement une petite œuvre qui seroit pourtant digne de luy si elle estoit imprimée, mais ie prie Dieu pour leur conservation et accroissement et espère pour une autre fois, vous suppliant de faire mes baise mains à Monsieur Brusse, auquel je demeure tousjours acquis tout ainsi que je vous suis,

Vostre plus humble & plus affectionné
serviteur.

M. Berthold

De Paris, ce 7^e de x^{bre} 1619.

Je vous supplie, écrivez moy si ma malle que ie laissay à Paris entre vos mains est au logis de M. de Buillon avec les hardes de Madame car si cela est, il me faudroit attendre jusqu'à ce que Madame fust venue à Paris, & alors pas vostre moyen vous me la ferez tenir, s'il plaist à Dieu. Si elle est ailleurs, je serois bien aise d'en tirer certaines hardes y me scerviroient au voyage. Adieu.

Archives nationales, 1 AP 354/34

14 décembre 1619 – Paris
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

N'ayant trouvé autre occasion que ceste-cy par le messenger de Tours, j'ay voulu m'en servir pour m'acquitter de mon devoir en vous assurant de la bonne santé de Monseigneur vostre fils et de l'espérance qu'il a que bientost vous serez en ces païs icy, comme quelques uns veulent dire, et luy cognoist bien a ceste heure luy estre nécessaire d'autant que le Roy, outre l'attente de toute la ville,

²³³ Charlotte d'Ailly de Picquigny, comtesse de Chaulnes.

²³⁴ Honoré d'Albert (1581-1649), seigneur de Cadenet, l'un des deux frères de Luynes, lieutenant général du gouvernement de Normandie. Il fut fait maréchal de France le 6 décembre 1619 et chevalier des ordres le 31. Après son mariage avec Mlle de Picquigny, il fut créé duc de Chaulnes et pair de France.

arriva icy mardy dernier sans avoir jamais arrêté à Madril, où néanmoins on avoit desia fait tant de préparatifs pour luy.

Monseigneur vostre fils y alla le lendemain pour luy faire la révérence en la compagnie de Monsieur de Pluvinel et recut de luy bon visage, comme il m'a dit. Il va souvent chercher Monsieur le Prince, mais il ne le trouve guères, et ie ne sçay à qui il y en a la faute, car aux heures qu'il part pour le chercher il me semble qu'il n'a guères envie de le trouver souvent, craignant qu'il ne luy face quelque reproche. Au reste, si nous devons partir d'icy selon vostre première résolution avant que vous soyez arrivée, je pense qu'il est besoin de prendre congé du Roy, et toutesfois ne sçay pas si Monseigneur vostre fils doit dire qu'il part pour voyager, d'autant que j'ignore s'il doit revenir icy devant ou non /2/.

J'estime qu'en ce cas l'honneur de vostre présence nous seroit très nécessaire, soit pour obtenir recommandations, soit pour autre cérémonies. Et c'est pourquoy j'aymerois mieux qu'il ne fust parti si non avec bonnes instructions, lesquelles toutesfois j'espère que vous luy ferez l'honneur de les mander avant que nous bougions d'icy, si ce n'est que vous vueilliez qu'il vous attende, ce que je croy il feroit très volontiers, veu que ie ne le voy pas tant eschauffé pour ce voyage de Sedan. Néanmoins ie m'asseure qu'en cecy aussi bien qu'en toute autre chose il se soubmettra tousjours de bonne volonté à la vostre, à quoy je vous supplie très humblement de croire que ie ne cesse à l'exhorter journellement, priant Dieu avec luy,

Madame qu'il vous préserve pour son bien longuement en très heureuse santé.

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

M. Berthold

De Paris, ce 14 de x^{bre} 1619.

Archives nationales, 1 AP 354/35

28 décembre 1619 – Paris

Berthold

à M. de Champdor²³⁵

Monsieur,

Par les lettres que Monsieur de L'Escure nous a apporté, je comprends que vous estes de retour à Thouars, et mesmemens la vostre y est datée, sans qu'elle face mention aucune de mon livre, contre ce que m'avez promis, de quoy ie m'estonne très fort veu que je vous ay tousjours cogneu homme qui se souvient de sa parole. Mais ie voy bien que c'est l'avarice qui vous fait oublier les devoirs d'amitié, afin de vous souvenir mieux de ce que vous doivent vos créanciers. Je vous supplie d'empescher ceste racine de tous maux de bonne heure, et croire fermement que tant que l'homme est libéral, il est jeune, et de ce qu'il commence à estre avaricieux, il commence à vieillir quelqu'aage qu'il puisse avoir. Je vous en adverti de la part de vos meilleurs amis et amyes, gardez-vous si vous voulez et si le poil vous tombe, qu'il vous en souviene.

Toutesfois, raillerie à part, ie trouve selon Cicéron que la vraye amitié est de vouloir la mesme chose que veut son amy, et puisque vous voulez que je vous paye, ie le veux. Mais si la phantaisie me prenoit aussi au contraire, que ie ne voulusse pas vous payer par la mesme raison vous seriez obligé de ne vouloir aussi que je vous payasse. C'est pourquoy je trouve le plus seurs que l'on trouve quelque tiers moyen pour nous accorder, c'est qu'en payant les gages vous reteniez du mien ce qui vous est deu & que m'envoyiez le reste. Ainsi je ne vous payerai pas, & aussi vous ne le demanderez pas. Les affaires s'entre contenteront sans que les personnes y ayent à desmesler.

Au reste, nous avons receu la pelluche incarnate pour Monseigneur le Comte lequel en remerciera Monseigneur en temps & lieu, et pour ce qui est de moy, ne vous mettez point en peine, c'estoit une parenthèse qui m'estoit eschappée, comme la chanson au valet de chambre d'un conseiller qui chantoit en la chambre d'évec, pensant estre en l'Eglise. Et toutesfois, s'il vous semble qu'en

²³⁵ Dans cette lettre à Champdor, Berthold se libère du stress qui l'habite alors qu'il est incertain sur son devenir. Il mentionne qu'il est l'auteur d'une "certaine niaiserie" qu'il ferait bien imprimer s'il avait deux ou trois pistoles et cite Cicéron et Térence.

resvant /2/ j'ay dit chose raisonnable. Servez-vous en, comme il vous plaira, je suis maintenant homme pour ne refuser aisément que l'on me fait plus brave que la mule du pape.

Pour ce qu'il vous semble que je fay de grands livres, vous vous trompez. J'ay fait une certaine niaiserie très profitable néanmoins pour la preuve de la grande extraction de Messeigneurs, laquelle je ferois bien imprimer pour 2 ou 3 pistolles, si je les avois ; et quand vous viendrez vous le feray veoir. Je ne travaille point à ceste heure aux grandes stances de nostre suffisance, nous laissons cela quand nous seront un jour en nostre Pontificat de liberté. Il me suffit à ceste heure de contribuer ce que je puis au lustre de la Maison afin de l'entretenir, estant qu'en moy, en son poli et monstrier au moins ce qu'elle a esté si elle ne l'est plus. Ceux qui ont esté devant nous ont travaillé en leur temps et comme ie croy très fidèlement, car ils ont tellement fait qu'avec le temps ils se sont enrichis en ceste Maison, pensant que c'estoit le meilleur moyen de monstrier que ceste Maison estoit grande, s'ils faisoient paroistre qu'il y avoit moyen d'y gagner quelque chose. Moy qui n'ay sceu obliher la maison en la plumant, désire au moins l'obliger en la monstrier en peinture & escriture comme je pourrai veu mesmes que je voy que les plumes des grands oiseaux se partagent diversement les uns n'ayant que les tuyaux, de quoy toutesfois ils sont contraints de faire l'impossible. Ce que m'estant escheu lors que l'on plumoit la fortune, je suis résolu de m'en servir désormais et escrire tout ce que me viendra en fantaisie. La Poésie mesme ne m'eschappera pas que ie ne l'importune, et tascherai la rendre tant plus admirable en meslant du stile Silésien avec le Français. Et en voilà un eschantillon !

Je sçay que vous désirez sçavoir, ce que fait maintenant Monseigneur le Comte, quelles sont ses humeurs. Je vous dirai, comme dit Terence, il est homme & pourtant croyez que tout ce qui est de l'homme /3/ luy peut arriver aussi. Les hommes ont leur enfance, et tous alors font traits d'enfans. Tous à la fin s'ils vivent deviennent jeunes hommes, & alors ils sont travaillés d'humeurs de jeunesse et si vous voulez sçavoir ces humeurs là, lisez-moy dans Horace ces quatre vers latins que j'ay translaté exprès pour vous, sans craindre la censure de Monsieur d'Yray et celle de nostre grand amy, ausquels ie sçay bien que vous les monstrez :

*Imberbis juvenis, tandem custode remotis Gaudet equis cambusque & apries gramine campi
Cereus in vitium flecti monitoribus asper utilium tardus provisor, prodigus aris.*

Vous pouvez juger combien ie vous suis amy puisque ie vous fay part de mes folies, lesquelles si vous voulez monstrier à mon très ancien amy, Monsieur Brusse, priez au moins qu'il ne rie pas & qu'il ne les applique pas seulement à Monseigneur le Comte, ains qu'il se souviene que Monseigneur son disciple ayant esté en mesme aage peut avoir eu les mesmes humeurs.

Je vous suis à tous par bonne estrenne.

Vostre serviteur.

M. Berthold

De Paris, ce 28 de décembre l'an 1619.

Archives nationales, 1 AP 354/36

29 décembre 1619 – Paris
Berthold
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Depuis peu de jours nous avons esté quasi esperdu de joye pour l'honneur que nous avons eu d'entendre ainsi coup sur coup de vos nouvelles, premièrement par Monsieur de La Buissonnière et puis par le messenger ordinaire, lequel a esté autant talonné de près par Monsieur de L'Escure²³⁶, que cestuy-cy l'a esté par Monsieur de Chasteauneuf. Ce qui peut-estre a esté sans dessein pour nostre esgard et toutesgois est venu grandement à propos veu mes perplexités esquelles nous estions sur nostre séjour, que je comprenois néanmoins assez bien estre plus désiré de vous que non pas le départ, et pour ceste cause j'avois desjà entièrement disposé Monseigneur le comte de préférer le profit qu'il pourroit faire en l'Académie à toute autre considération.

²³⁶ Jean de Saulières, alias de Solier, écuyer, seigneur de Lescure, un gentilhomme au service des La Trémoille.

Mais quand il nous sembloit toute chose estre fort bien ordonnée, il advint que Monsieur de Chastillon revint en ceste ville, & par là nous fusmes quasi esbranlés de nouveau pour partir. Si vos lettres arrivées depuis si bien à propos ne nous eussent fait prendre une résolution du tout contraires par laquelle Monseigneur vostre fils ayma mieux conclurre à demeurer icy que d'aller la où on se trouveroit charge de luy. Car d'aller ailleurs comme vers M. le comte de La Suze ou ailleurs, cela ne se pouvoit voir, que ledit Seigneur Comte estoit en ceste ville depuis deux ou trois jours. Or n'estoit ce oint la considération de la présence de Monsieur de Chastillon en Cour qui nous faisoit résoudre ainsi à partir, ains un certain accident qui advint le lendemain de son arrivée (sans préjudice toutesfois de Monseigneur vostre fils), à sçavoir le premier jour de Cène à Charenton 21 de X^{bre}. Car estant arrivé à Paris sans que nous n'en sceussions rien, incontinent le jour après qui estoit le dimanche il envoya un laquais pour garder la première place au banc de Messeigneurs. Ce que le laquais fit, mais assez négligemment, tantost sortant, tantost rentrant, selon ses fantaisies. Sur cela, il s'est rencontré que Monseigneur le Comte arriva avec Monsieur de Nets en son carosse justement quand le laquais estoit hors du temple à se pourmener et ainsi Monseigneur vostre fils se mit en sa place ordinaire sans sçavoir rien de tout ce qui s'estoit passé, et la seconde place auprès de luy demeura vuide, d'autant que les autres, à sçavoir : Monsieur le baron de Vigean & Monsieur le Comte de Roucy, qui estoient en cest ordre en mesme banc, ayant veu le laquais de monsieur de Chastillon, ne l'avoient voulu occuper. Peu après cecy /2/ arriva aussi Monsieur de Chastillon lequel sçachant desja des nouvelles comme sa prétendue place luy estoit prevenué, se mit au banc de l'Ambassadeur des Païs-Bas qui pour lors estoit absent, et quant à ceste seconde place que l'on luy avoit gardé, son escuyer nommé Villefort s'y mit assez brusquement sans déferer à aucun des Seigneurs qui y estoient, portant devant luy l'espée de son maistre & laissant un autre gentilhomme de ses compagnons, nommé Castinorgue, debout comme en garde au bout dudit banc de Messeigneurs. Tout le monde voyant ceste procédure jugea bien aussi tost qu'il s'y brassoit quelque chose extraordinaire, mais rien n'esclata sinon sur le point que l'on se devoit présenter à la table du Seigneur. Car quand les anciens eurent communié, Monseigneur le Comte & Monsieur de Chastillon se levèrent quasi en mesme temps et se présentèrent ainsi ensemble devant les pasteurs. Cela estonna un peu Monsieur de Mestresat lequel distribua le pain & néanmoins il présenta le pain le premier à Monsieur le Comte, mais avant qu'il le peut prendre, Monsieur de Chastillon avança le bras et le prit, de quoy Monseigneur vostre fils fut tellement troublé qu'il en rougit. Voilà l'accident au naïf selon que l'ont raconté ceux qui ont esté le splus proches entre lesquels estoit aussi Monsieur de Nets, et ainsi Monsieur de Chastillon a eu la primauté à faire la Cène, mais non sans reproche d'audace grande en un jour de dévotion, & Messieurs du Consistoire en ont consulté, comme m'a dit M. de Nets, lequel je croy vous en rapportera quelques nouvelles.

Pour revenir donc à mon propos encommencé, ce traict de Monsieur de Chastillon me sembloit comme une attaque et qu'il avoit envie de commettre Monseigneur le Comte en querelle avec quelqu'un des siens, & pourtant nous estions quasi disposés de reprendre nostre première résolution d'aller à Sedan, mais vos lettres estant survenues qui nous ont tesmoigné l'incommodité du lieu et quant ... & quant vostre désir, Monseigneur, vostre fils s'est contenté de vous obéir, et pour ne donner sujet à quelques uns qui kuy pourroient interpréter ce voyage comme une espèce de duite, demeurer plustost icy tant qu'il vous plaira, espérans néanmoins que bientost il aura l'honneur de vous veoir, et en cecy se joindrois volontiers à ses désirs mes très humbles supplications, si ce n'estoit que ie crains ce mauvais temps qui aisément pourroit péjudicier à vostre santé et puis nous apporter plus d'affliction que du contentement /3/.

Je vous dirai bien que selon vostre commandement, ie me suis enquis du logis de Monsieur de Buillon, et que le Sr. de Gobaille²³⁷ qui le garde m'a assuré, qu'il n'est ny loué ny promis à personne et qu'outre cela n'ayant aucun commandement de ce faire, il croid fermement que vous en obtiendrez aisément la demeure de Monsieur de Buillon, auquel il seroit très aise d'avoir cest honneur de vous y servir.

Ainsi ce sera à vostre commodité que vous pourrez venir-icy, et en attendant que nous ayons cest honneur de vous y veoir, ie vous supplie très humblement d'envoyer quelque commandement

²³⁷ Cette lettre nous apprend que Gobaille était le concierge de l'hôtel du duc de Bouillon à Paris rue de Seine.

spécial à Monsieur de Nets afin qu'il nous fournisse tous les mois 500 livres. Selon que par le passé vous avez peu cognoistre que Monseigneur vostre fils en ait besoin. Car combien que jusques icy il nous ait baillé de l'argent fort volontiers, si est ce qu'il semble qu'il voudroit avoir sur cela un règlement. Je n'ay receu de luy encor que cent escus afin de parfaire les 1500 livres pour les trois mois qui sont passés depuis nostre partement de Thouars.

J'ay payé à Monsieur de Schelandre ses gages, selon vostre permission, mais il prétend que vous luy avez promis 200 livres par semestre. Je vous supplie très humblement de me faire sçavoir en cecy vostre volonté. Au reste, Monseigneur le Comte se porte très bien, grâces à Dieu, et depuis quelque temps nous vivons auprès de luy assez doucement. Pour ce qui est de sa Cour, Monsieur de l'Escure vous en pourra rapporter comme tesmoin oculaire. Je le voy bien fassché de ce que l'un de vos laquais, Raciquet, le veut quitter pour se remettre avec son ancien maistre Monsieur de Magdelaine, car il a grandement affaire de deux laquais et nous n'osons en recevoir sans vostre commandement. S'il vous plaisoit le tant honorer que de luy prester un des vostres, pource qu'ils sont habillés de mesme couleur, vous le resjouiriez très bien. Quant à moy, je vous envoys une lettre qui m'est tombée entre les mains de la part comme je croy de Monsieur Schxertz et pour ne vous importuner d'avantage, je vous supplie très humblement de croire que de jour à autre, ie me sens obligé d'avantage a fidèlement m'acquiter de mon devoir et à prier Dieu,

Madame qu'avec ce nouvel an il luy plaise de renouveler ses bénédictions sur vous et vous conserver heureusement à plusieurs années.

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle serviteur.

M. Berthold

De Paris, ce 29 de X^{bre} 1619.

Archives nationales, 1 AP 354/37

--

Jean Luc Tulot, F22000 Saint-Brieuc, 15 mars 2009